



# Parc naturel régional de Camargue



**Étude diagnostique et prospective  
des activités économiques en  
Camargue**

Rapport final



# Étude diagnostique et prospective des activités économiques en Camargue

---

Rapport final



Tour Polygone  
265, avenue des Etats du Languedoc  
F-34000 MONTPELLIER  
[www.edater.fr](http://www.edater.fr)

Tél. : 04 67 02 29 02  
Fax : 04 67 79 56 76  
[kouassivi@edater.fr](mailto:kouassivi@edater.fr)

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Fiche signalétique de l'étude.....</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Point introductif.....</b>	<b>7</b>
2.1	Rappel du contexte de la mission .....	7
2.2	Objectifs de la mission.....	8
2.3	Objet et statut du présent rapport.....	9
<b>3</b>	<b>Présentation et justification du périmètre d'étude .....</b>	<b>10</b>
3.1	Le périmètre d'étude.....	10
3.2	Les données statistiques analysées .....	11
<b>4</b>	<b>Rappel des principales caractéristiques sociodémographiques du territoire .....</b>	<b>12</b>
4.1	Une légère augmentation de la population .....	12
4.2	Une population jeune mais vieillissante .....	14
4.3	Une population active en augmentation, un taux d'activité stagnant mais plutôt élevé .....	15
4.4	Un taux de chômage élevé, mais inférieur à celui des autres périmètres étudiés et des Bouches du Rhône 16	
4.5	Une structure économique caractérisée par un poids important de l'agriculture et une forte croissance des activités tertiaires .....	18
<b>5</b>	<b>Une activité agricole omniprésente .....</b>	<b>24</b>
5.1	Des exploitations agricoles qui diminuent.....	26
5.2	...mais des surfaces cultivées de plus en plus importantes .....	26
5.3	Des chefs d'exploitations relativement âgés.....	27
5.4	Plus de 60 % des structures sont exploitées en « faire valoir direct » .....	28
5.5	Une culture caractérisée par la prédominance du riz et du blé.....	28
5.6	...et la présence de nombreuses autres cultures .....	30
5.7	Une tradition d'élevage importante.....	31
5.8	La production de sel : un marché international .....	33
5.9	Une filière « pêche » développée en raison de la multiplicité des milieux aquatiques.....	34
5.10	Une activité cynégétique principalement orientée vers le gibier d'eau.....	36

<b>6</b>	<b>Une activité industrielle dominée par l'industrie chimique, l'extraction de sel et l'agroalimentaire</b> .....	<b>37</b>
6.1	Près de 80% des emplois industriels concerne l'édition et l'industrie chimique.....	37
6.2	Une forte activité industrielle sur les territoires environnants.....	39
6.3	Les principaux pourvoyeurs d'emplois ont leur siège en dehors de la région.....	40
<b>7</b>	<b>Les activités du secteur tertiaire et de l'artisanat : plus de 70 % des établissements implantés sur le PNRC</b> .....	<b>43</b>
7.1	Champ du diagnostic.....	43
7.2	Globalement, le PNRC dispose d'une densité importante des activités tertiaires et artisanales, bien que polarisée autour les Saintes maries de la Mer .....	44
7.3	De manière générale, l'hôtellerie-restauration est sur-représentée, mais les services sanitaires et sociaux sont peu nombreux.....	46
7.4	Zoom sur le tertiaire marchand : l'hôtellerie-restauration prédominante, les activités financières, l'immobilier et les services aux entreprises en retrait.....	49
7.5	Zoom sur le tertiaire non marchand : des carences en terme de services scolaires, sanitaires et sociaux .....	52
7.6	Zoom sur les activités artisanales : peu d'artisans au niveau du PNRC, essentiellement occupés par la construction .....	53
7.7	Les dates de création des établissements .....	54
7.8	Une majorité d'hommes parmi les chefs d'entreprises ou gérants d'établissements .....	56
<b>8</b>	<b>La Camargue, une destination touristique privilégiée</b> .....	<b>59</b>
8.1	Un territoire qui permet la pratique de différents types de tourisme .....	59
8.2	Une offre hôtelière de « gamme moyenne » principalement concentrée sur la commune des Saintes Maries de la Mer .....	59
8.3	Une hôtellerie de plein air très développée .....	60
8.4	Près de 90% des établissements de restauration situés sur la commune des Saintes Maries de la Mer	60
<b>9</b>	<b>Les FFOM et les enjeux en matière de développement économique pour le territoire</b>	<b>63</b>
9.1	Quelques éléments de définitions .....	63
9.2	Méthodologie .....	63
9.3	Agriculture.....	64
9.4	Industrie .....	73
	Commerce, artisanat et services .....	76
9.5	Tourisme .....	79

<b>10</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>83</b>
10.1	Bibliographie .....	83
10.2	Liste des acteurs locaux rencontrés.....	84
10.3	Liste des entreprises ou leurs représentants rencontrés .....	85

# 1 Fiche signalétique de l'étude

---

## Etat du document

- **Remise du rapport final** septembre 2006
- **Remise de notes et rapports précédents** : mars 2006 (note de cadrage), rapport intermédiaire mai 2006, projet de rapport final juin 2006

## Phasage de l'étude

Phase 1 : lancement de la mission et état des lieux du territoire en matière de développement

Phase 2 : définition des enjeux économiques du territoire,

Phase 3 : définition des axes stratégiques en matière de développement économique et proposition de pistes d'actions

## Contacts

- **Commanditaire** : Parc naturel régional de Camargue
- **Correspondant technique du commanditaire** : Dominique VERGNAUD (chef de projet tourisme)
- **Structure mandatée** : société EDATER, 04 67 02 29 02
- **Chef de projet** : Philippe KOUASSIVI, [kouassivi@edater.fr](mailto:kouassivi@edater.fr)

## 2 Point introductif

---

### 2.1 Rappel du contexte de la mission<sup>1</sup>

La Camargue, unique delta français de cette ampleur (145 300 hectares), est considérée par les naturalistes du monde entier comme un territoire particulièrement riche sur le plan de la biodiversité, notamment indispensable à la vie et à la survie de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons et au maintien de l'environnement.

En 1970, pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine environnemental exceptionnel, l'Etat et les acteurs locaux ont créé le Parc naturel régional de Camargue. D'une superficie de 84 800 ha sur terre et 34 300 ha en mer le PNRC s'étend sur 2 communes (Arles pour partie et les Saintes Maries de la mer) qui ont la particularité de représenter respectivement la plus grande commune urbaine et la plus grande commune rurale de France.

Les caractéristiques géographiques de la Camargue, associant des espaces terrestres, marins, lagunaires et lacustres ont favorisé le développement d'une économie basée principalement sur des activités humaines compatibles avec la conservation du patrimoine, comme l'agriculture (caractérisée ici par la riziculture, l'élevage et la saliculture), le tourisme et la pêche/chasse.

Néanmoins, l'intégrité territoriale et biologique des espaces naturels camarguais semble aujourd'hui menacé par le développement de certaines activités nouvelles, encore mal maîtrisées, à l'image de l'ouverture aux touristes des exploitations agricoles (conséquence de la diversification agricole) ou du développement d'un tourisme de loisirs et de pleine nature qui engendre une sur-fréquentation des espaces protégés.

Enfin, outre les nuisances liées à un développement endogène, le site est également menacé par d'autres activités et projets environnants, susceptibles d'engendrer des retombées sur le territoire et son environnement, comme les projets d'infrastructures routières (A 54) et portuaires (projet 2 XL).

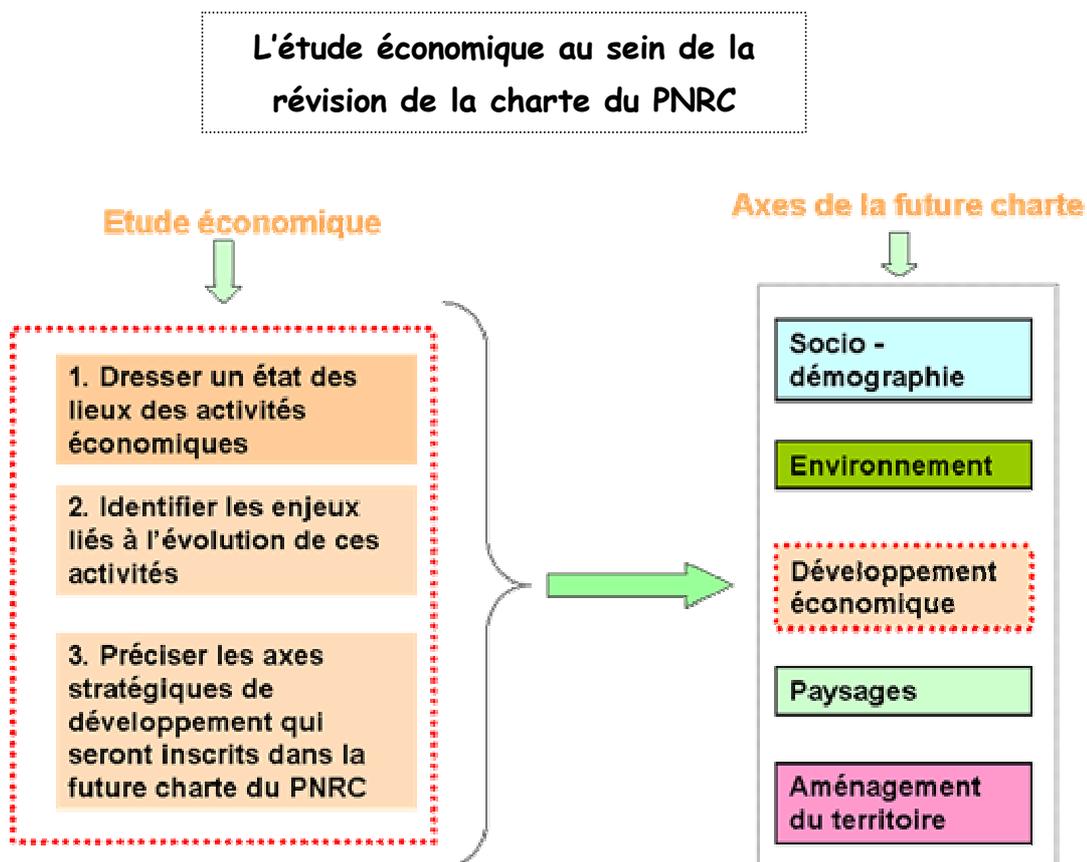
**Face à ces constats, le PNRC a souhaité, dans le cadre de la révision de sa charte, engager une réflexion sur les activités du territoire afin de recenser les points forts et faibles sur le plan de l'économie, d'anticiper sur les menaces prévisibles et de définir les pistes d'actions à mettre en œuvre pour préserver la qualité et l'authenticité de la Camargue, tout en maintenant les activités existantes qui, dans certaines conditions, peuvent contribuer à la valorisation du site.**

---

<sup>1</sup> Proposition d'intervention mars 2006

## 2.2 Objectifs de la mission

Cette étude s'insère dans la démarche globale de révision de la charte du Pnr<sup>2</sup> (1998-2008). Elle viendra compléter les autres volets du diagnostic de territoire réalisés par l'Equipe du Parc (socio démographie, environnement, paysages,...), ou par un prestataire extérieur.



Plus précisément, la présente mission doit permettre de définir :

1. **un état des lieux du territoire** en matière de développement économique au regard des 4 thématiques proposées dans le cahier des charges et validées lors de la réunion de lancement du 23 mars 2006 :
  - agriculture, pêche
  - tourisme
  - commerce / artisanat / services
2. **les enjeux économiques du territoire**
3. **les axes stratégiques en matière de développement économique**

La mission s'articule en 3 phases :

<sup>2</sup> Délibération du Conseil Régional de PACA du 21 octobre 2005

### **Phase 1 : Etat des lieux des activités économiques**

Cette phase doit permettre de prendre connaissance des différentes données et documents disponibles afin de réaliser un diagnostic économique du territoire.

*Livrable : Une note de cadrage (suite à la réunion de lancement) et un rapport intermédiaire*

### **Phase 2 : Analyses des enjeux économiques du territoire**

Munis des éléments de diagnostic définis dans la phase 1, il s'agit ci de faire ressortir les Atouts Faiblesses Opportunités Menaces pour les activités et le territoire du PNRC.

*Livrable : un projet de rapport final*

### **Phase 3 : Définition d'axes stratégiques de développement économique**

Les différentes analyses menées seront enrichies afin d'aboutir à la définition des axes stratégiques en matière de développement économique qui seront intégrés dans la future charte de parc. Les caractéristiques économiques du PNRC sont comparées à celles d'autres PNR français, en l'occurrence le PNR de la Brière et de la Narbonnaise<sup>3</sup>.

*Livrable : un rapport Final*

## **2.3 Objet et statut du présent rapport**

Le présent document constitue **le rapport final**. Il comprend un état des lieux des activités économiques du PNRC et de son territoire proche<sup>4</sup>, ses principales Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) ainsi que les principaux axes stratégiques de développement économique.

---

<sup>3</sup> Choix validé par le Comité de Pilotage de la mission lors de la réunion de lancement du 23 mars 2006.

<sup>4</sup> Cf point « justification du périmètre d'étude »

## 3 Présentation et justification du périmètre d'étude

---

### 3.1 Le périmètre d'étude

Le Parc Naturel Régional de Camargue se distingue des autres PNR français de part ses caractéristiques originales. En effet, avec une population d'environ 7 400 habitants selon le Recensement Général de la Population (1999<sup>5</sup>), il se classe parmi les 3 PNR les moins peuplés de France.

En outre, le territoire du Parc comprend une partie de la commune d'Arles (partie rurale) et la totalité du territoire de la commune des Saintes Maries de la Mer. Ces deux communes s'étendent sur des superficies importantes : elles représentent respectivement la plus grande commune urbaine et la plus grande commune rurale de France.

Dans ce cadre, afin de disposer d'un état des lieux le plus proche des réalités économiques du territoire, il est opportun de prendre en compte au sein de cette étude, différentes échelles territoriales. Ainsi, dans la mesure du possible et en fonction des données disponibles, l'étude présentée ci-après concerne 4 territoires distincts :

1. **le périmètre actuel du PNR** : la partie d'Arles située hors agglomération urbaine (3 IRIS<sup>6</sup> : Salin de Giraud, Camargue Nord, Sambuc) et la commune des Saintes Marie de la mer,
2. **les communes inscrites dans le périmètre d'extension du PNR** : L'IRIS Mas Thibert, et la commune de Port Saint Louis du Rhône
3. **la partie d'Arles située dans l'agglomération urbaine** : ce territoire n'est pas compris dans le périmètre actuel du PNR, ni dans le périmètre d'extension. Toutefois, compte tenu des caractéristiques démographiques et économiques de cette zone, il semble essentiel de l'intégrer dans l'analyse afin notamment de mieux appréhender le fonctionnement économique de l'ensemble du territoire camarguais. Il comprend les 21 autres IRIS de la commune d'Arles.
4. **les territoires environnants** : communes de Tarascon et Fos sur Mer.

**Nota : ce périmètre a été défini pour la réalisation de cette étude. Il n'a aucune « valeur juridique ».**

---

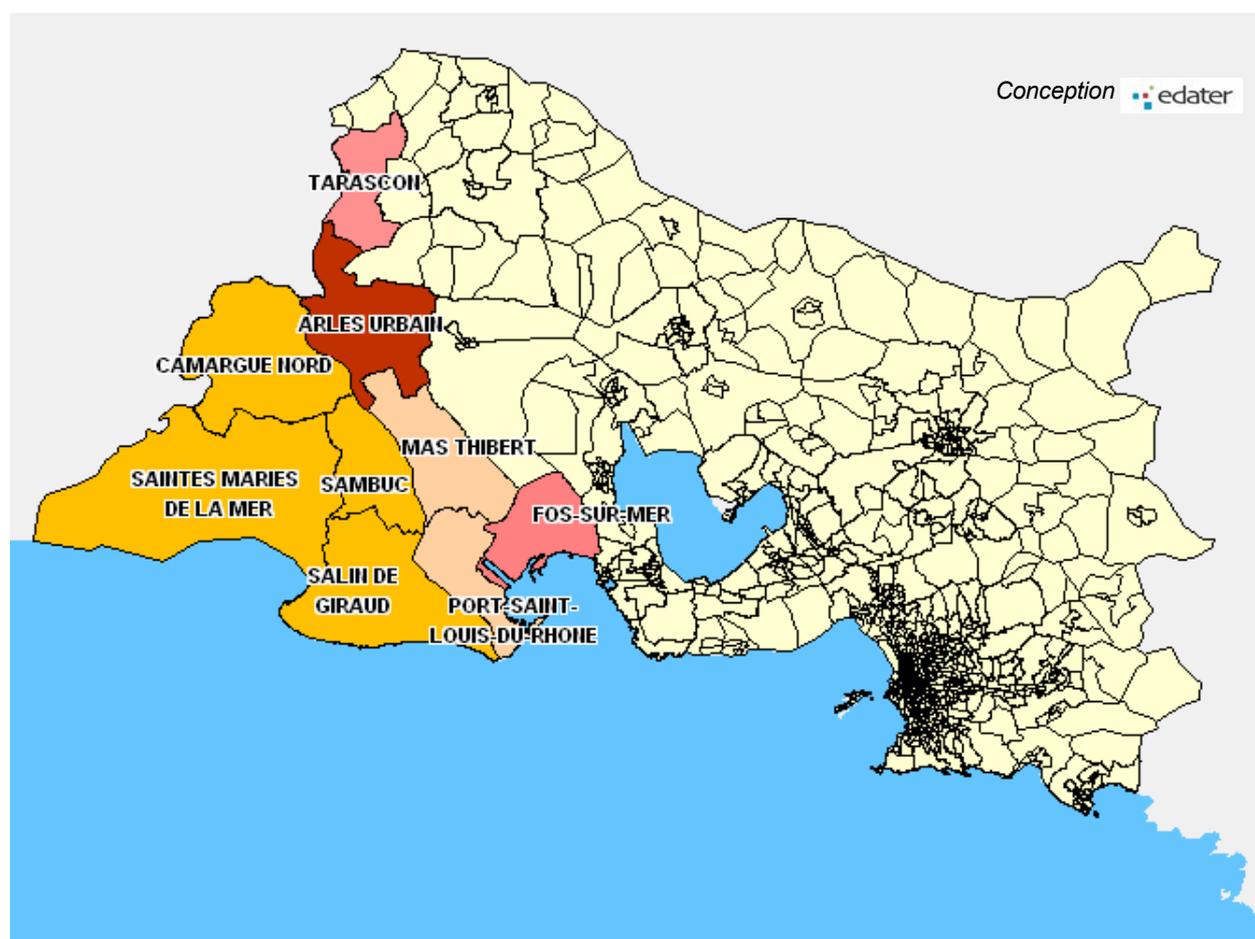
<sup>5</sup> Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Jusqu'à présent les communes du périmètre d'étude n'ont pas fait l'objet de ce recensement. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de leur population. En 2008, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus auront donc été pris en compte dans le cadre du nouveau recensement. À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publiera pour la première fois les résultats statistiques complets sur les habitants et leur logement. À partir de 2009, ces résultats seront mis à jour tous les ans.

<sup>6</sup> Les îlots regroupés pour l'information statistique 2000 (IRIS-2000) forment un "petit quartier", qui se définit comme un ensemble d'îlots contigus.

## 3.2 Les données statistiques analysées

L'ensemble des données analysées provient :

- **des RGA<sup>7</sup>** 1979, 1988 et 2000 à l'échelle communale pour la thématique « agriculture »,
- **d'un « Sirenage à l'IRIS »** : opération qui permet d'affecter l'information statistique existante dans la base de données SIRENE à des territoires infra communaux (IRIS). Ce traitement a été réalisé en 2006 uniquement pour 3 des 5 secteurs d'activités prévus dans l'analyse (artisanat/commerce, industrie et services) dans la mesure où cette échelle d'information n'existe pas pour les secteurs de l'agriculture et du tourisme.
- **des données traitées et analysés dans des documents existants** et cités en bibliographie.



PNR Camargue  
Périmètre 1



Périmètre d'extension du PNR à l'étude  
Périmètre 2



ARLES partie urbaine  
Périmètre 3



Territoires environnants  
Périmètre 4



<sup>7</sup> Recensement Général Agricole

## 4 Rappel des principales caractéristiques sociodémographiques du territoire

*Nota : Le chapitre suivant n'a pas pour objet d'être exhaustif, mais plutôt de rappeler les principales caractéristiques socio-démographique du territoire d'étude, éléments de cadrage nécessaires à la compréhension des dynamiques économiques.*

*Pour mémoire, les aspects socio démographiques du territoire feront l'objet d'une analyse spécifique menée par l'équipe du Parc, en collaboration avec l'INSEE PACA.*

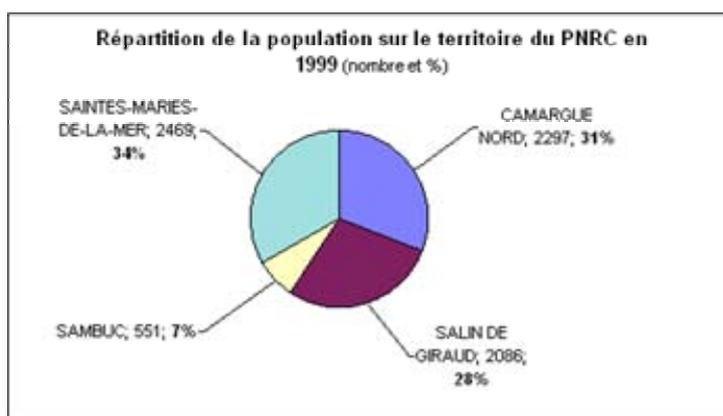
### 4.1 Une légère augmentation de la population

En 1999, la population est répartie de manière homogène sur le territoire. Les Saintes Maries de la Mer, l'Iris Nord Camargue et l'Iris Salin de Giraud comptent respectivement 2 469 habitants (34%), 2 297 (31%) et 2 086 (28%). L'Iris du Sambuc est quant à lui bien moins peuplé : 551 habitants en 1999, soit 7% de la population du PNRC.

En terme d'évolution, le PNRC a connu une légère augmentation de sa population entre 1990 et 1999 (+ 0,31%). Dans le détail, on, distingue

- 2 entités qui ont enregistré des dynamiques positives : Camargue Nord (+ 11,8 %) et les Saintes Maries de la Mer (+ 10,5 %) ;
- 2 territoires dont la population a diminué : Sambuc (- 19,1 %) et Salin de Giraud (- 13,5 %).

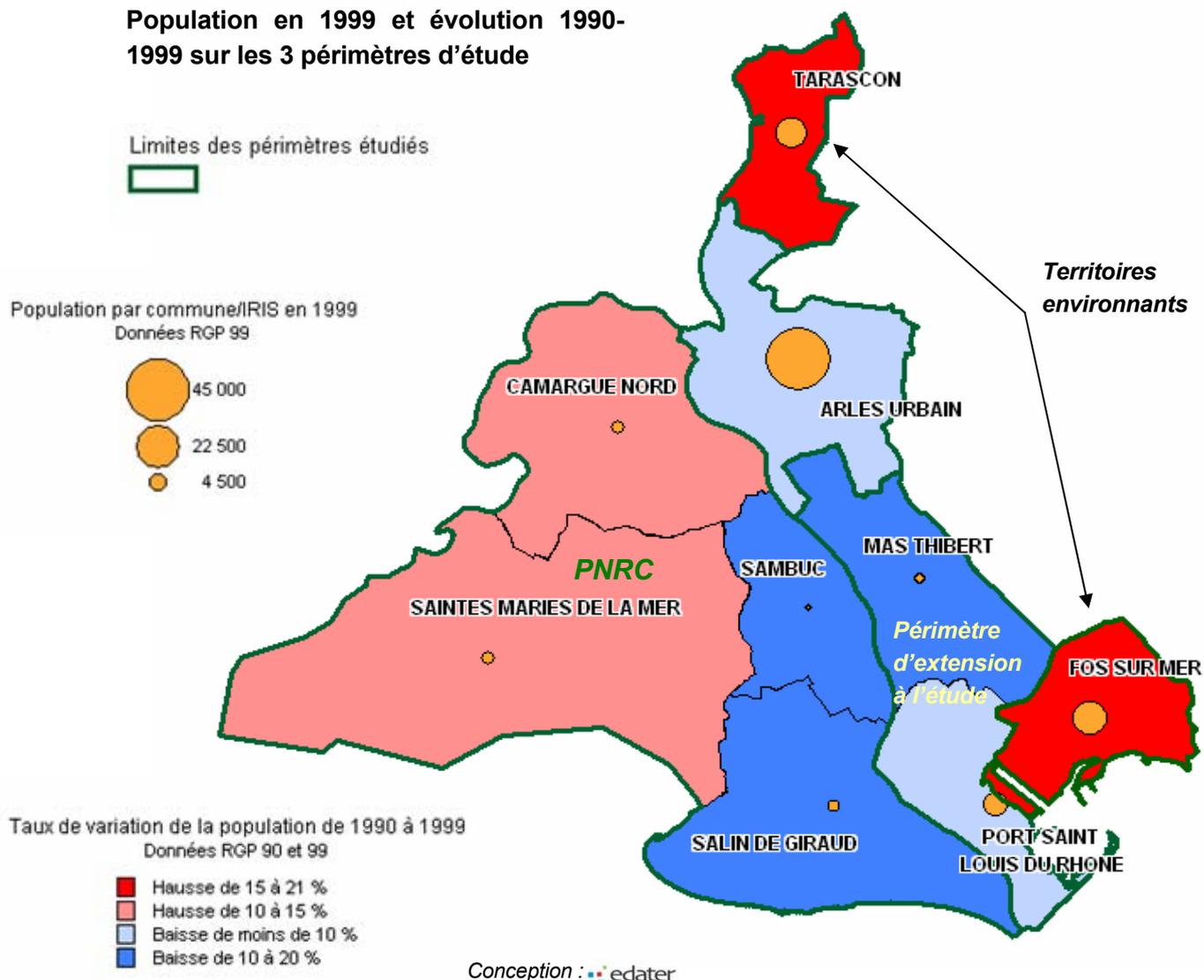
La population située dans la partie urbaine d'Arles a diminué d'environ 2,5 %. La tendance à la baisse est même plus marquée pour les territoires du périmètre d'extension du PNRC à l'étude (- 7 %), du fait de la forte diminution de population au niveau de l'Iris du Mas Thibert. En revanche, on note une certaine dynamique démographique des communes qui composent les territoires environnants (près de 20 % d'augmentation de 1990 à 1999 pour les communes de Fos sur Mer et Tarascon).



Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

Territoires	Population 99	Evolution 90/99
Camargue Nord	2 297	+ 11,8
Salin de Giraud	2 086	-13,5
Sambuc	551	-19,1
Saintes Maries de la Mer	2 469	+ 10,5
<b>PNRC</b>	<b>7 403</b>	<b>+ 0,3</b>
Port Saint Louis	8 118	- 5,9
Mas Thibert	1 498	- 15,2
<b>Périmètre d'extension à l'étude</b>	<b>9 616</b>	<b>- 7 %</b>
<b>Arles Urbain</b>	<b>44 035</b>	<b>- 2,5%</b>
Fos sur Mer	14 007	+ 20,7
Tarascon	12 668	+ 17,1
<b>Territoires environnants</b>	<b>26 675</b>	<b>+19 %</b>

### Population en 1999 et évolution 1990-1999 sur les 3 périmètres d'étude



## 4.2 Une population jeune mais vieillissante

Les chiffres du RGP 1999 montrent que la population du PNRC est relativement jeune. La population de moins de 20 ans représente 26,5% de la population totale alors que cette part au niveau national est de 24,6% en 1999.

Cependant, la tendance est au vieillissement de la population. En effet, l'indice de vieillesse, c'est-à-dire le rapport entre la population de plus de 60 ans et la population de moins de 20 ans est de 0,95 en 1999 alors qu'il était de 0,80 en 1990. L'indice de vieillesse est néanmoins moins important que celui observé à l'échelle régionale où les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans (1,03).

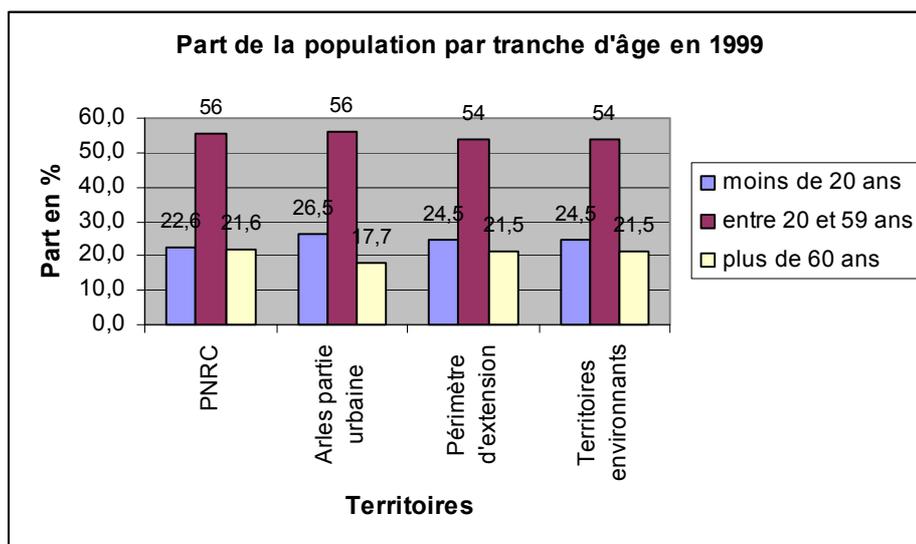
La principale conséquence de ce vieillissement de la population est la baisse du taux d'activité de la population.

**Répartition et évolution de la population par tranche d'âge sur le PNRC**

	Population		% par rapport à la population totale	
	1990	1999	1990	1999
<b>Plus de 60 ans</b>	1 502	1 601	20,3	21,26
<b>Moins de 20 ans</b>	1 882	1 674	25,5	26,5

Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

Les caractéristiques démographiques des autres territoires du périmètre d'étude sont semblables à celle du PNRC. On peut toutefois noter que les moins de 20 ans sont les plus représentés dans la partie urbaine d'Arles. Inversement, la part des plus de 60 ans est moins importante.



Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

### 4.3 Une population active en augmentation, un taux d'activité stagnant mais plutôt élevé

La **population active totale** (occupée et inoccupée) du PNR de Camargue a **augmenté de 6 % de 1990 à 1999**, ceci alors que sur la même période **la population a stagné** (+ 0,3 %, cf. supra). Concernant les autres territoires, on constate une légère hausse de la population active dans la partie urbaine d'Arles (+ 2,5 %), et un accroissement important pour les territoires environnants (+ 19%), cohérent au regard de la croissance démographique de ce territoire. En revanche, le périmètre d'extension à l'étude a connu sur la période une réduction de sa population active, elle aussi en rapport avec le ralentissement démographique.

Evolution de la population active

	Population active totale en 1990	Population active totale en 1999	Variation (%)	Variation de la population 1990-1999 (rappel)
PNRC	3 228	3 421	+ 6%	+ 0,3 %
Périmètre d'extension du PNRC à l'étude	4 203	4 009	- 5 %	- 7 %
Arles urbain	18 937	18 640	-2%	+ 2,5 %
Territoires environnants	9 896	11 749	+ 19 %	+ 19 %

Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

Toutefois, **le taux d'activité** (rapport entre la population active totale et la population des plus de 15 ans) a peu augmenté dans le PNRC de 1990 à 1999 : il est passé de 54 % à 55 %. En effet, cette faible hausse, alors même que la population active a augmenté plus fortement, provient de la **baisse sensible des moins de 15 ans dans la population du Parc** (- 14 % de 1990 à 1999, cf. le vieillissement de la population évoqué plus haut). La population en âge de travailler est ainsi passée de 5 985 à 6 201 de 1990 à 1999, soit une augmentation de près de 4 %.

A titre de comparaison, ce taux d'activité s'élève également au niveau national à 55 % pour l'année 2005<sup>8</sup>.

Par rapport aux autres périmètres d'étude, il apparaît que le taux d'activité du PNRC est significativement supérieur à celui du périmètre d'extension du PNR à l'étude et à la partie urbaine d'Arles ; toutefois, il est à peu près équivalent à celui des territoires environnants.

<sup>8</sup> « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », INSEE Première n°1070, mars 2006, p4.

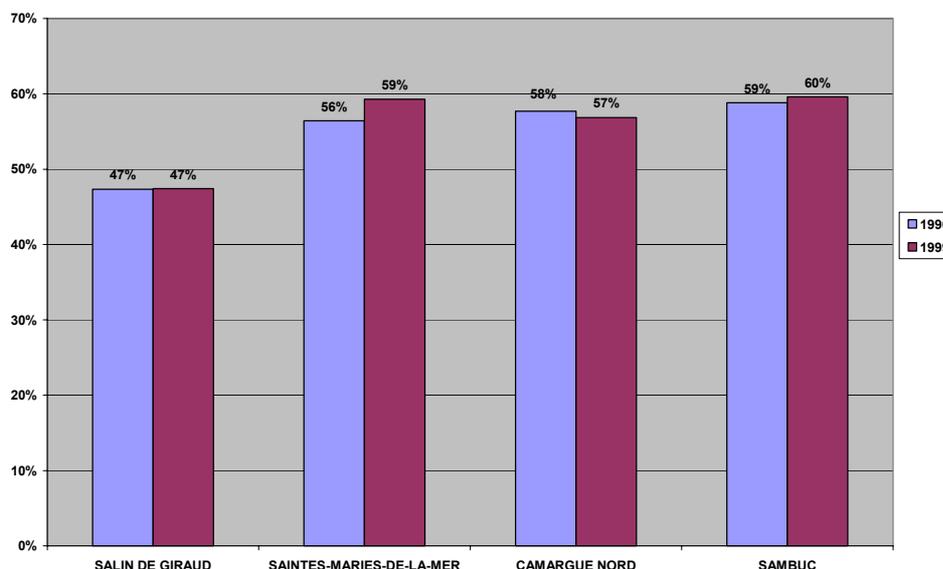
### Le Taux d'activité

Territoires	Taux d'activité en 1990	Taux d'activité en 1999
PNRC	54 %	55 %
Périmètre d'extension du PNR à l'étude	51 %	51 %
Arles urbain	51 %	51 %
Territoires environnants	53 %	55 %

Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

On observe des disparités au sein des territoires du PNRC : environ 60 % des plus de 15 ans de l'îlot de Sambuc et des Saintes Maries de la Mer sont actifs, contre moins de 50 % dans l'îlot de Salin de Giraud.

### Les taux d'activités au sein du PNRC



Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

## 4.4 Un taux de chômage élevé, mais inférieur à celui des autres périmètres étudiés et des Bouches du Rhône

Le PNRC comptait 495 chômeurs en 1990, et 631 en 1999, soit une hausse de 27 %. **Le taux de chômage est ainsi passé de 15,3 % en 1990 à 18,4 % en 1999.** Ce taux excède largement ceux observés au niveau national (12,4 % en 1999), régional (15,7 % en 1999) mais inférieur au taux départemental (19,7 % en 1999).

Toutefois, étant donné les évolutions au niveau national (le taux de chômage est passé sous la barre des 10 % fin 2005) mais aussi régional (taux de 11,4 % fin 2005) départemental (13 % de chômeurs dans les Bouches du Rhône fin 2004), on peut gager d'une situation plus favorable de l'emploi dans le PNRC en 2006.

### Le chômage en 1990 et 1999

Territoires	Taux de chômage en 1990	Taux de chômage en 1999
PNRC	15,3 %	18,4 %
Périmètre d'extension du PNR à l'étude	20,6 %	25,3 %
Arles urbain	16,6 %	20,7 %
Territoires environnants	15,6 %	19,1 %
Bouches du Rhône	16,5%	19,7%
France	9%	12,4%

Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

La plupart des autres territoires enregistrent des taux de chômage supérieurs à celui du PNRC : 20,7% pour Arles Urbain, 25,3 % pour le périmètre d'extension du PNR à l'étude. Toutefois, les territoires environnants connaissent une situation tout à fait similaire en terme de chômage que le PNRC, avec une augmentation légèrement plus forte de 1990 à 1999.

Ainsi, lorsqu'on évoque une augmentation de la population active sur le PNRC, **il convient de préciser que sur les 193 actifs supplémentaires habitant le Parc de 1990 à 1999, 136 sont inoccupés**, soit 70 % d'entre eux. La situation est similaire en ce qui concerne le périmètre d'extension du PNR : le nombre d'actifs inoccupés a crû beaucoup plus rapidement que le nombre d'actifs occupés.

Au sein du PNRC, on observe des disparités importantes entre les différents territoires :

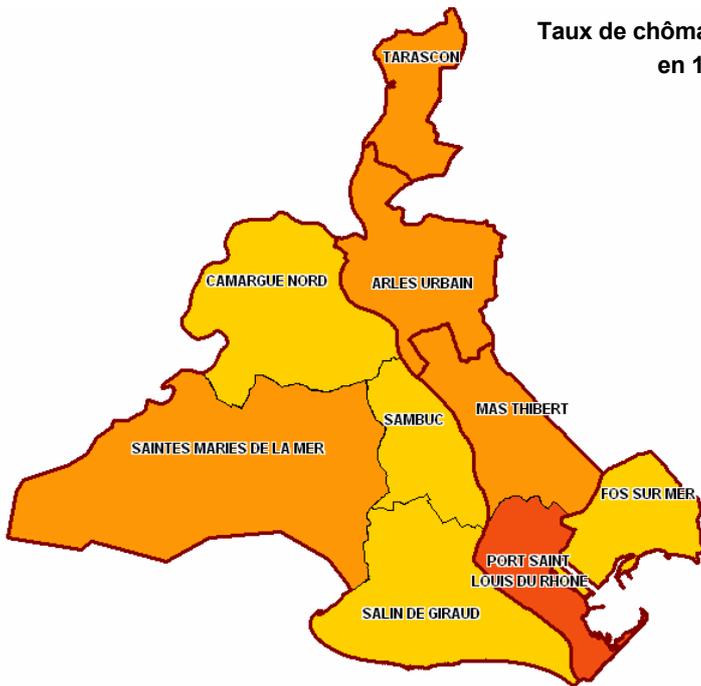
- en statique, la commune des Saintes Maries est la plus touchée par le chômage, alors que l'îlot de Camargue Nord obtient un taux de chômage inférieur de 5 points en 1999 ;
- en dynamique, c'est l'Iris de Salin de Giraud qui a connu la plus forte augmentation du chômage (+ 4 points de 1990 à 1999), alors que Camargue Nord a bénéficié de la hausse la plus faible (+ 2,4 points sur la période).

### Taux de chômage au sein du PNR en 1990 et 1999

	Taux de chômage en 1990	Taux de chômage en 1999
Camargue Nord	13,1 %	15,5 %
Saintes Marie de la Mer	18,9 %	21,4 %
Salin de Giraud	14,2 %	18,2 %
Sambuc	13 %	16,6 %

Source : INSEE – IRIS Profil – RGP 1999

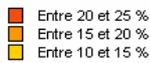
Taux de chômage par commune/IRIS  
en 1990 et 1999



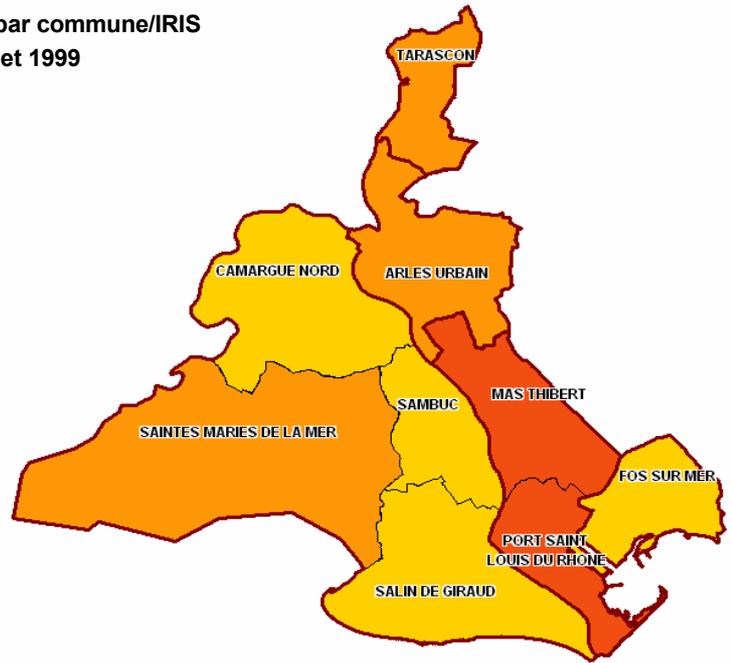
Limites des périmètres étudiés



Taux de chômage en 1990 par commune/IRIS  
Données IRIS 1990



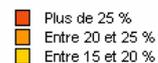
Conception : edater



Limites des périmètres étudiés



Taux de chômage par commune/IRIS en 1999  
Données IRIS 2000



## 4.5 Une structure économique caractérisée par un poids important de l'agriculture et une forte croissance des activités tertiaires

Le PNRC comptait 2 608 actifs occupés en 1990, puis 2 744 en 1999 (+ 5 %, alors que le chômage, rappelons-le, a progressé de 27 % sur la même période). La structure des actifs occupés par grand secteur d'activité laisse apparaître la **prédominance du secteur tertiaire** (près des deux tiers des actifs occupés), ainsi que l'**importance de l'agriculture**, qui occupe 18 % des actifs, soit plus que l'industrie et la construction réunies (pour information au niveau départemental, l'agriculture ne concerne que 1,5 % des actifs occupés).

La structure de la population active du PNRC se distingue de celle des deux autres périmètres :

- la **partie urbaine d'Arles** et le **périmètre d'extension du PNR à l'étude** ont une vocation beaucoup **plus tertiaire**, l'industrie et la construction ayant environ le même poids que dans le Parc ; en revanche, l'agriculture y est beaucoup moins représentée en terme d'actifs occupés ;

- les territoires environnants, en particulier la commune de Fos sur Mer, sont plus fortement marqués par les **activités industrielles**, et la part du secteur tertiaire y est sensiblement plus importante que dans le Parc. Comme pour la partie urbaine d'Arles, l'agriculture occupe peu d'actifs (cf. camemberts page suivante).

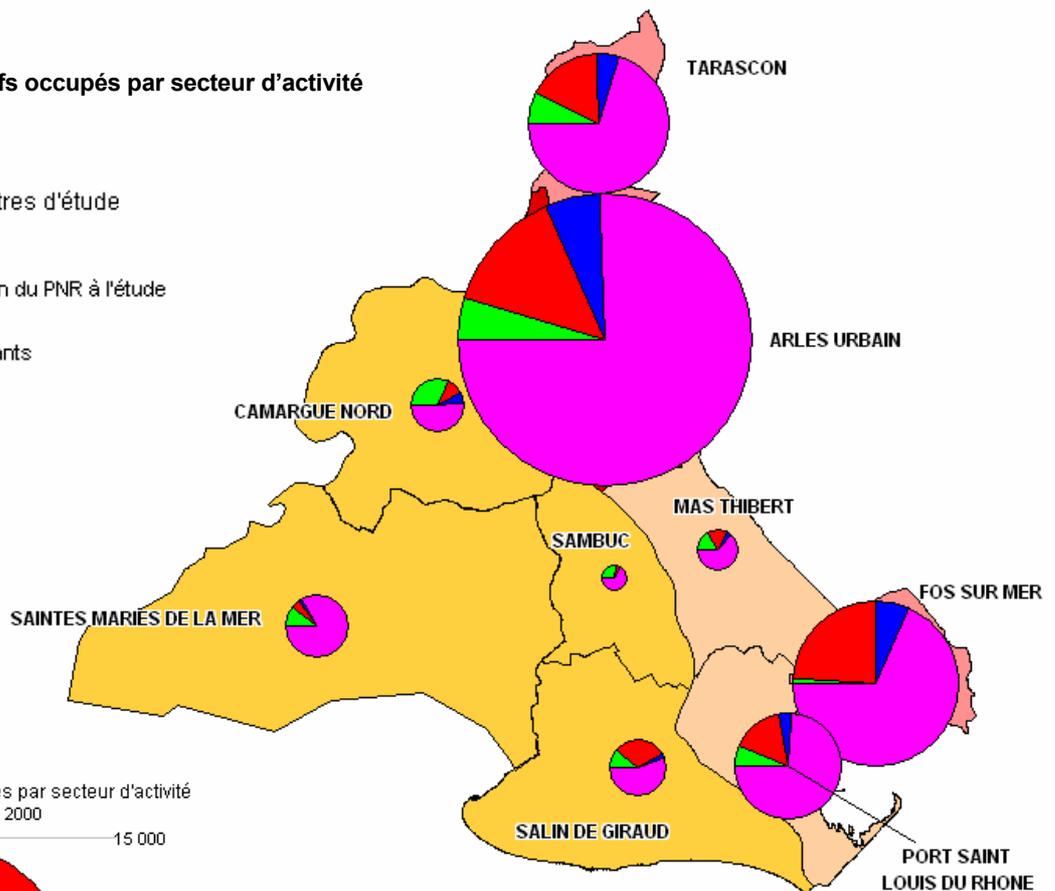
De plus, on constate des **structures économiques sensiblement différentes** au sein des territoires du PNRC (cf. infra) :

- l'activité économique de la commune des Saintes Maries de la Mer est essentiellement tertiaire (plus de 80 % des actifs occupés) ;
- l'agriculture est très présente sur l'iris de Camargue Nord (le tiers des actifs occupés dans ce secteur) ;
- l'Iris de Salin de Giraud est marqué par une activité industrielle importante (plus de 30 % des actifs occupés concernés)
- l'iris de Sambuc est caractérisé par une activité agricole importante (30 % des actifs), l'industrie y étant quasi inexistante.

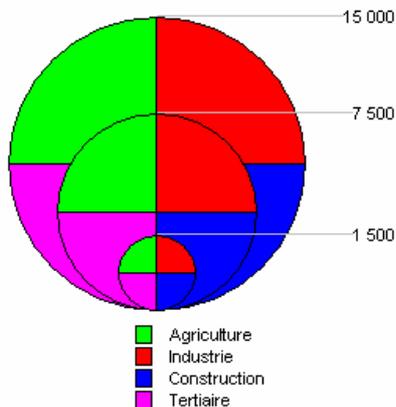
### Répartition des actifs occupés par secteur d'activité

Limites des périmètres d'étude

- 1. PNR Camargue
- 2. Périmètre d'extension du PNR à l'étude
- 3. Arles urbain
- 4. Territoires environnants

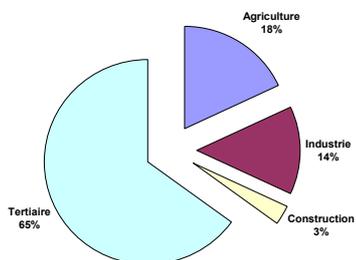


Répartition des actifs occupés par secteur d'activité  
Données IRIS 2000

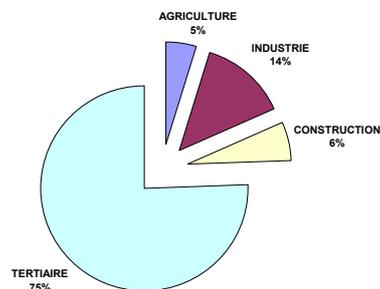


Conception : edater

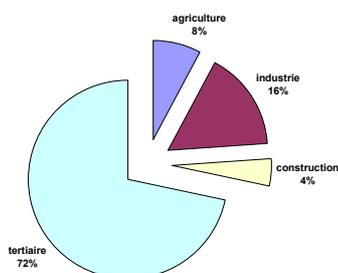
Part des actifs occupés du PNRC par grands secteurs d'activité en 1999



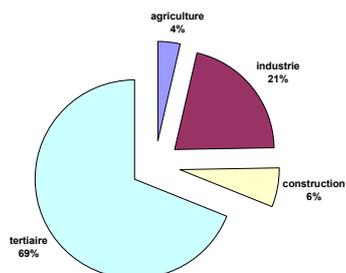
Part des actifs occupés de la partie urbaine d'Arles par grands secteurs d'activité en 1999



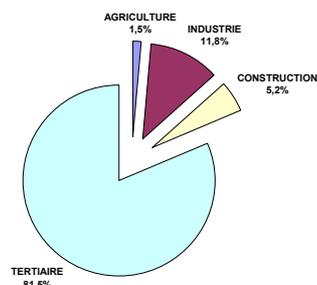
Part des actifs occupés du périmètre d'extension du PNR à l'étude par grands secteurs d'activité en 1999



Part des actifs occupés des territoires environnants par grands secteurs d'activité en 1999

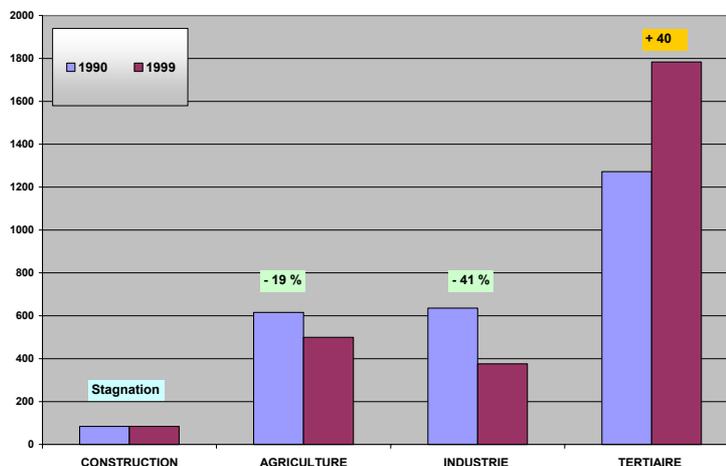


Part des actifs occupés des Bouches du Rhône par grands secteurs d'activité en 1999



En dynamique, on constate une **forte régression des emplois industriels** dans le PNR entre 1990 et 1999, ainsi qu'un **recul marqué du nombre d'actifs occupés par l'agriculture**. La construction stagne, et les services ont connu une forte progression.

Evolution de la part des actifs occupés du PNRC par grands secteurs d'activité

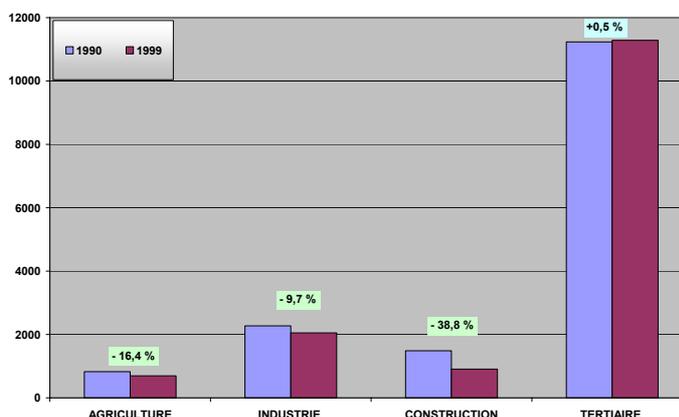


Il apparaît que les 3 autres périmètres analysés ont vécu une tendance similaires au PNRC, également perceptible au niveau national, qui est la **diminution du nombre d'actifs occupés par l'agriculture**, particulièrement forte pour le périmètre d'extension du PNR à l'étude (- 50 % des actifs occupés dans ce secteur de 1990 à 1999).

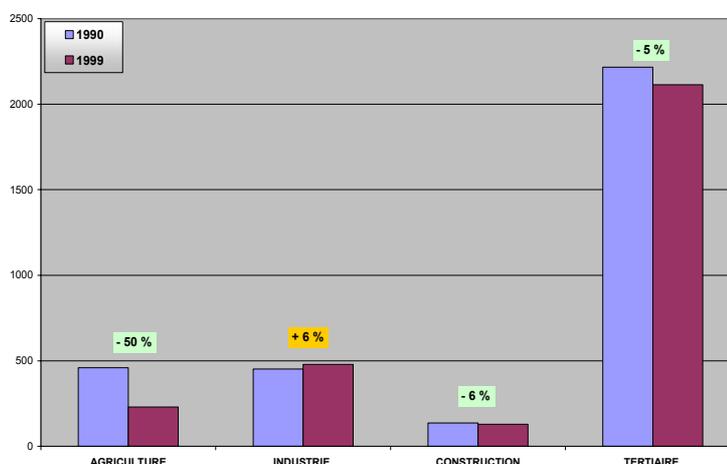
Toutefois, **le recul dans l'industrie est nettement moins marqué** dans la partie urbaine d'Arles et les territoires environnants, et ce secteur progresse même dans le périmètre d'extension à l'étude. Quant au **secteur tertiaire**, il stagne seulement pour Arles, et diminue même dans le périmètre d'extension ; les territoires environnants ont en revanche connu une croissance importante de ces activités (+ 29 % des actifs occupés par ce secteur sur la période), qui reste inférieure à celle observée au niveau du PNRC.

Concernant la **construction**, les effectifs se sont **maintenus dans le Parc**, contrairement aux autres périmètres sur lesquels une baisse est survenue de 1990 à 1999 (baisse importante pour Arles partie urbaine, plus modérée pour les deux autres périmètres).

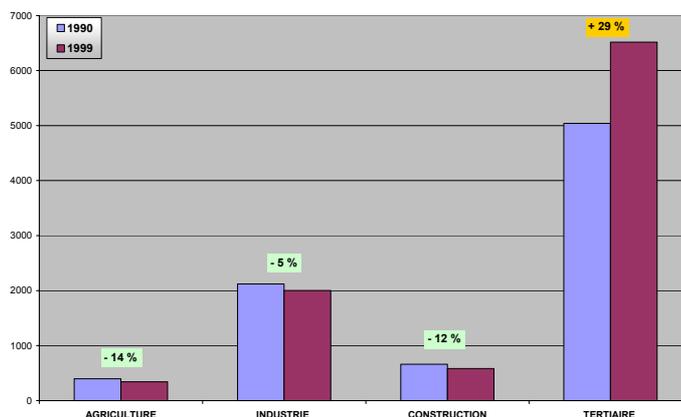
#### Evolution de la part des actifs occupés de la partie urbaine d'Arles, par grands secteurs d'activité (1990 – 1999)



#### Evolution de la part des actifs occupés du périmètre d'extension du PNR à l'étude, par grands secteurs d'activité (1990 – 1999)

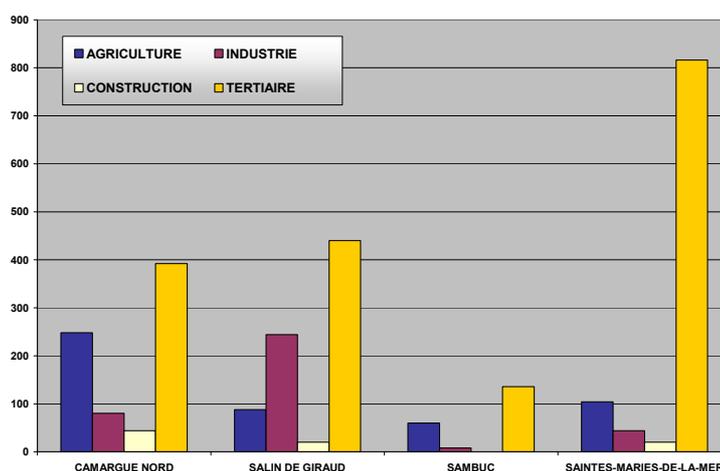


### Evolution de la part des actifs occupés des territoires environnants, par grands secteurs d'activité (1990 – 1999)



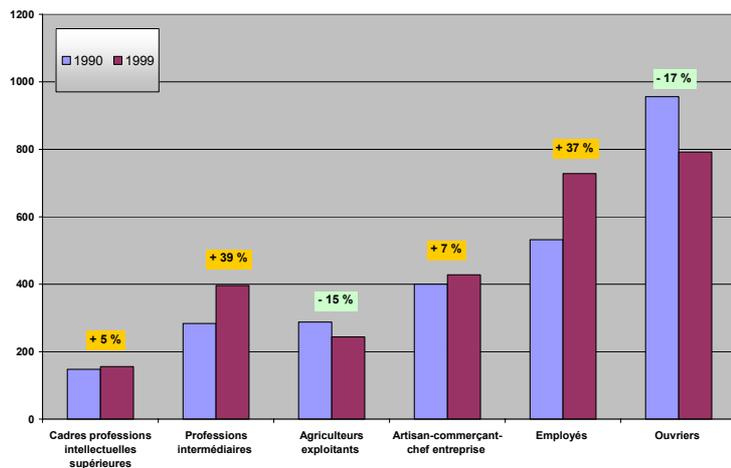
En définitive, au sein même du PNR, on observe que les **Saintes Maries de la Mer** concentre le plus d'actifs occupés (près de 1 000 au total, contre environ 800 pour les deux Iris au poids démographique comparable, Camargue Nord et Salin de Giraud) ; de plus, on peut voir la **vocation tertiaire** de cette commune (liée à l'activité touristique), alors que l'Iris de **Camargue Nord a clairement une orientation plus agricole** (riziculture, élevage), et celui de **Salin de Giraud un appareil productif tourné vers l'industrie** (essentiellement chimique en l'occurrence). L'Iris de Sambuc conserve quant à lui une part importante de ses actifs occupés dans l'agriculture : quasiment aucune activité d'industrie ou de construction n'est implantée sur ce territoire.

### Actifs occupés des territoires du PNRC par grand secteur en 1999



Au niveau du parc, de manière plus fine, on note que les ouvriers constituent la catégorie socioprofessionnelle qui compte le plus d'actifs occupés, bien que leur nombre ait diminué de près de 20 % entre 1990 à 1999. Les plus fortes augmentations concernent les professions intermédiaires (+ 39%) et les employés (+ 37%).

### Evolution des actifs occupés du PNRC par catégorie socioprofessionnelle de 1990 à 1999



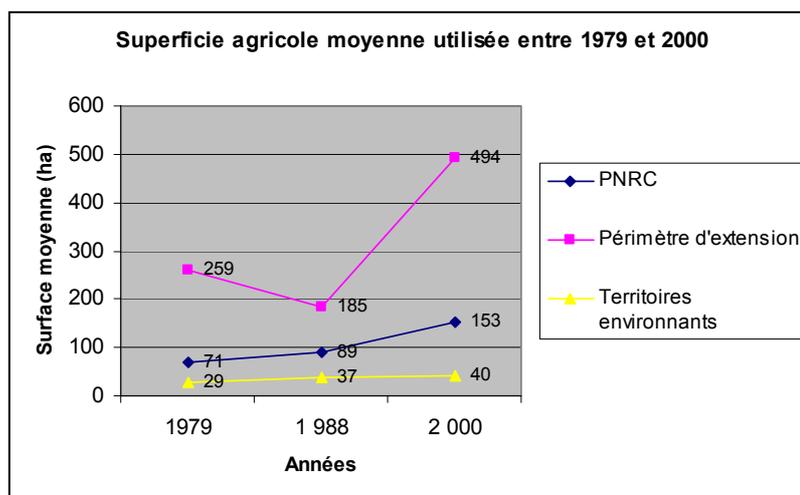
## 5 Une activité agricole omniprésente

Le système agricole camarguais se partage entre des cultures céréalières (riz, blé, tournesol,...) et un système d'élevage extensif principalement situé dans les milieux naturels camarguais (sansouires<sup>9</sup>, marais,...).

En 2000, l'agriculture représente en Camargue 506 exploitations<sup>10</sup>, s'étendant sur environ 50 000 hectares (dont 25 000 ha de surface cultivée). Plus précisément, l'exploitation du RGA 2000 par « géoterritoire » et « géopays » donne le PNRC 361 exploitants agricoles. Parmi ces derniers, 129 sont engagés dans une démarche de label ou d'AOC qui vise à garantir la qualité des produits et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Le périmètre d'extension représenté ici par la commune de Port Saint Louis du Rhône se caractérise également par un poids important de l'agriculture. Le RGA 2000 dénombre 6 exploitations qui s'étendent sur près de 2 965 ha. La surface agricole moyenne utilisée est 3 fois supérieure à celle observée sur le PNRC.

Les exploitations agricoles présentes sur les territoires environnants (Tarascon et Fos sur Mer) sont plus nombreuses (194 en 2000) mais occupent des surfaces limitées (en moyenne, 40 ha de surface utilisée en 2000).



Source : RGA 2000

<sup>9</sup> vaste étendue de terres salées où poussent la salicorne (du provençal sansouiro)

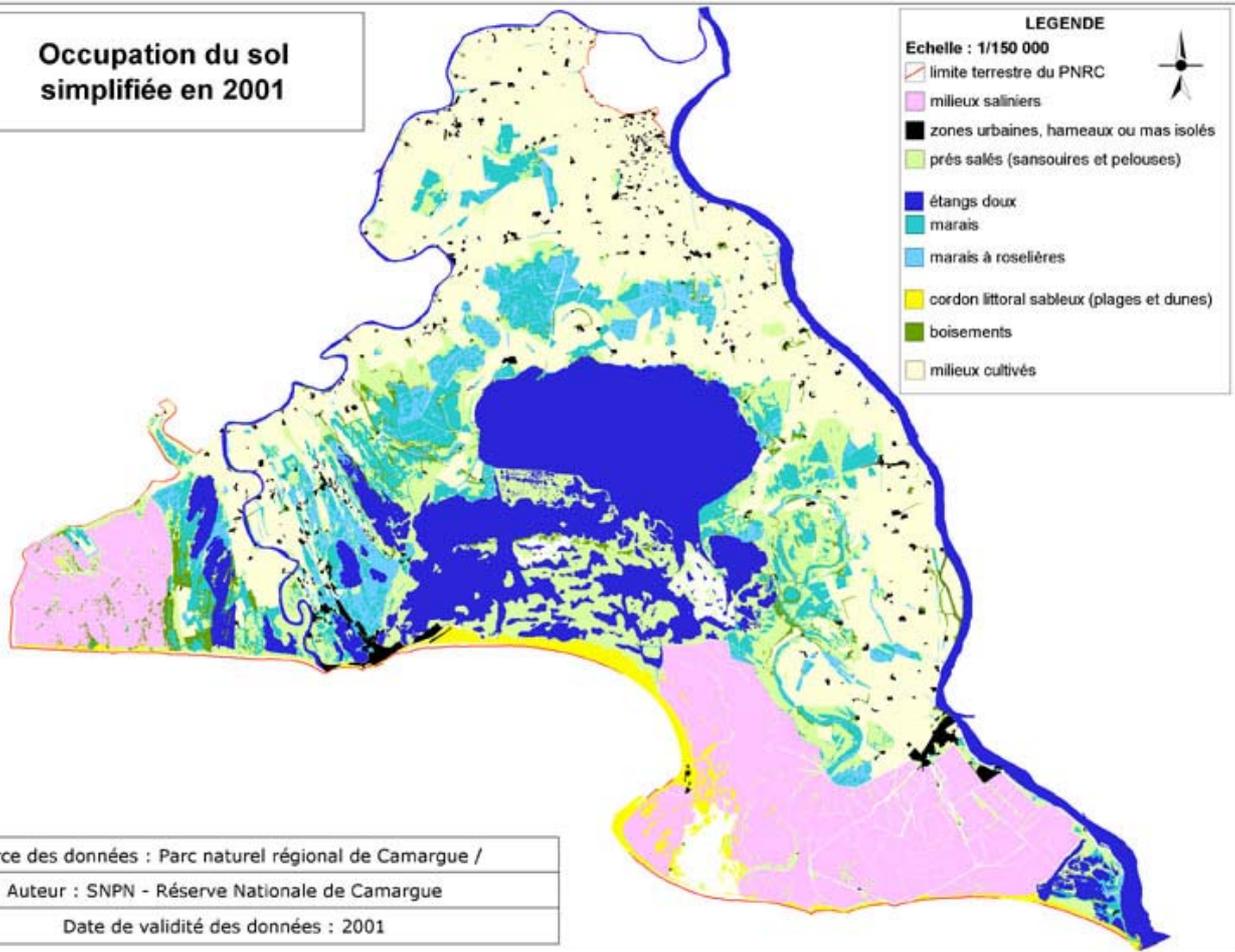
L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année. Seules les UTA « salariés » sont ici représentées. En outre, à titre informatif on comptait également 554 UTA « familiale » en 2000, sur le territoire du PNRC

<sup>10</sup> Source RGA 2000



## Occupation du sol simplifiée en 2001



Source des données : Parc naturel régional de Camargue /

Auteur : SNPN - Réserve Nationale de Camargue

Date de validité des données : 2001

## 5.1 Des exploitations agricoles qui diminuent....

En 12 ans (de 1988 à 2000), le nombre d'exploitations agricoles du PNRC a baissé de plus de 36% pour s'établir à environ 500 exploitations en 2000<sup>11</sup>. Ce recul général, observé aussi bien au niveau national (-34,7%) que départemental (-42,8%) peut s'expliquer par la baisse du nombre d'actifs agricoles et leur regroupement au sein de sociétés agricoles telles que les GAEC<sup>12</sup>, les EARL<sup>13</sup>...ou les SCEA<sup>14</sup> mais également par l'augmentation de la SAU moyenne.

**Evolution des exploitations agricoles entre 1988 et 2000**

Territoire	1988	2000	Evolution 88-2000 (%)
<b>PNRC</b>	797	506	-36,5
<b>Périmètre d'extension</b>	11	6	-45,5
<b>Territoires environnants</b>	276	194	-29,7
<b>Bouches du Rhône</b>	10 143	5 797	-42,8
<b>France</b>	1 016 755	663 807	-34,7

Source : RGA 2000

## 5.2 ...mais des surfaces cultivées de plus en plus importantes

Parallèlement à cette baisse importante du nombre d'exploitations, on assiste à l'agrandissement des structures. La SAU<sup>15</sup> moyenne des exploitations a plus que doublée (+115%) entre 1978 et 2000, passant ainsi de 71 ha en 1978, à 89 ha en 1988 et 153 ha en 2000, si l'on considère l'ensemble des exploitations agricoles.

Les grandes exploitations agricoles (au moins 100 ha) comptent des superficies moyennes supérieures à 330 ha.

Ainsi, l'activité agricole dans le PNRC suit les tendances observées au niveau national : c'est-à-dire un développement important des exploitations de plus de 100 hectares (+33% entre 1978 et 2000), aux dépens des structures de tailles plus réduites.

Le recul du nombre d'exploitations présentes sur le PNRC a permis la réalisation d'économies d'échelles notamment du fait du regroupement d'exploitants au sein de GAEC ou d'EARL, avec 3, voire 4 personnes en moyenne par exploitation. Cette organisation permet ainsi aux exploitants agricoles camarguais de mutualiser leur moyens et de diminuer les coûts de production (optimisation de la main d'œuvre, réduction des charges de mécanisation ou de mise en commun du parcellaire) même si en Camargue, pour certaines filières, ces coûts demeurent encore trop importants au regard de ceux observés dans certaines exploitations étrangères (c'est notamment le cas pour la filière rizicole).

Enfin, il convient de souligner que le développement de ce type d'organisation est principalement dû à la baisse du résultat courant par hectare des exploitations, observée depuis plus de 20 ans.

---

<sup>11</sup> Pour mémoire, ces données concernent l'ensemble du territoire communal des Saintes Maries de la Mer et d'Arles.

<sup>12</sup> Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

<sup>13</sup> Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

<sup>14</sup> Société Civile d'Exploitation Agricole

<sup>15</sup> Surface Agricole Utilisée

Ainsi, l'agrandissement des exploitations semble nécessaire pour maintenir un revenu stable par exploitation et par agriculteur.

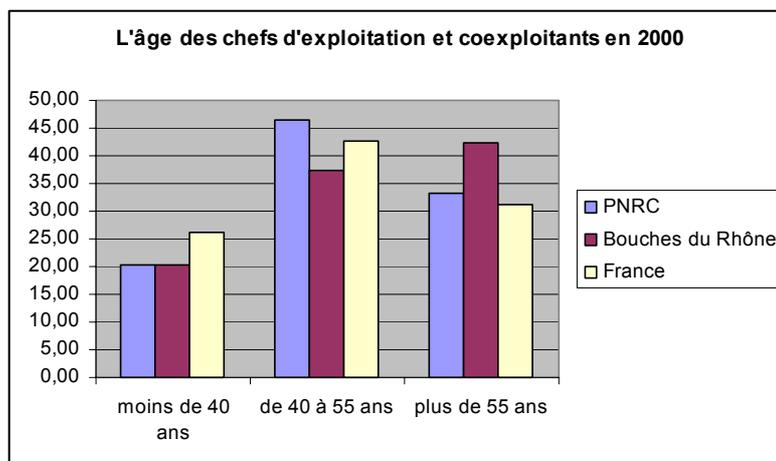
### 5.3 Des chefs d'exploitations relativement âgés

D'une manière générale, les chefs d'exploitations et exploitants sont plus âgés en Camargue qu'en France. En effet, en 2000 plus de 45% d'entre eux ont entre 40 et 55 ans et 33% plus de 55 ans. Les – de 40 ans ne représentent que 20% des exploitants agricoles, alors qu'ils sont plus de 26% au niveau national.

Nonobstant les aspects conjoncturels (diminution des exploitations, baisse de rentabilité des exploitations,...), cette différence peut également en partie s'expliquer du fait de la taille des exploitations agricoles : plus de 22% des exploitations ont plus de 100 hectares (contre seulement 11,8% en France), et emploient en moyenne 0,82 personnes<sup>16</sup> par exploitation (0,24 en France). On peut penser que la gestion de ce type d'exploitation requiert des moyens financiers que ne possèdent pas forcément tous les jeunes exploitants agricoles.

Ainsi, les enjeux en matière de maintien de la population active agricole semblent reposer sur la tranche des + de 55 ans et leur capacité à trouver un successeur. Il s'agit ici de favoriser l'installation d'un repreneur familial (la plupart des installations aidées dans les bouches du Rhône), ou en dehors du cadre familial.

Toutefois cette dernière hypothèse semble plus difficile à mettre en œuvre (en Camargue, mais également dans la plupart des régions agricoles françaises), compte tenu des freins culturels que peuvent rencontrer les éventuels repreneurs.



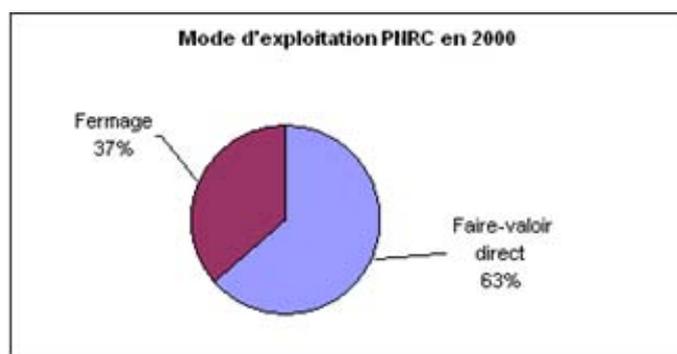
Source : RGA 2000

<sup>16</sup> Emplois salariés (hors population familiale)

## 5.4 Plus de 60 % des structures sont exploitées en « faire valoir direct »

En 2000, sur le territoire du parc, 63% des exploitations sont en « faire valoir direct », c'est-à-dire que l'exploitant agricole est propriétaire de la terre exploitée. Le mode d'exploitation appelé « fermage » (location annuelle des terres par l'exploitant non propriétaire) concerne 37% des exploitations. En moyenne, la durée des baux agricoles est d'environ 9 ans.

Entre 1979 et 2000, les exploitations en « faire valoir direct » ont diminué d'environ 42% alors que les exploitants en fermage ont augmenté de plus de 34% sur la même période. Cette évolution semble principalement due à l'évolution des coûts du foncier.



Source : RGA 2000

## 5.5 Une culture caractérisée par la prédominance du riz et du blé...

La riziculture apparaît comme un pilier des activités économique du territoire. En 2005, on estime que « cette filière a généré près de 100 M€ de chiffre d'affaires dans le Pays d'Arles »<sup>17</sup>.

Selon le RGA 2000, 128 exploitations rizicoles ont été recensées sur les communes d'Arles et des Saintes Maries de la Mer et 4 exploitations dans le périmètre d'extension. Dans le PNRC, le nombre d'exploitations rizicoles a connu une progression importante entre 1979 et 1988 passant de 69 à 138 (+100%). Ces exploitations ont toutefois diminué de 7,2% entre 1988 et 2000.

**Le riz** couvre près de la moitié des surfaces agricoles (11 928 hectares, soit 47% de la surface cultivée<sup>18</sup>). La superficie rizicole a fortement augmenté entre 1979 et 1988 (+126%). Entre 1988 et 2000, la croissance a été plus modérée (+8,6%). En revanche au sein du périmètre d'extension les surfaces rizicoles ont très fortement augmenté sur la même période (+120% entre 1988 et 2000).

Le poids de l'activité rizicole se traduit également dans l'occupation des sols camarguais : une étude sur l'occupation du sol en Camargue, réalisée en 2001 par le PNRC recense « 699 surfaces continues de riz (qui peuvent regrouper plusieurs parcelles cadastrales, appartenant éventuellement à des exploitations différentes) de 17 ha en moyenne et pouvant aller jusqu'à 165 ha »<sup>19</sup>.

<sup>17</sup> Source : DDAF des Bouches du Rhône – Agriculture, élevage et environnement dans le delta du Rhône – Juin 2005

<sup>18</sup> Source : RGA 2000

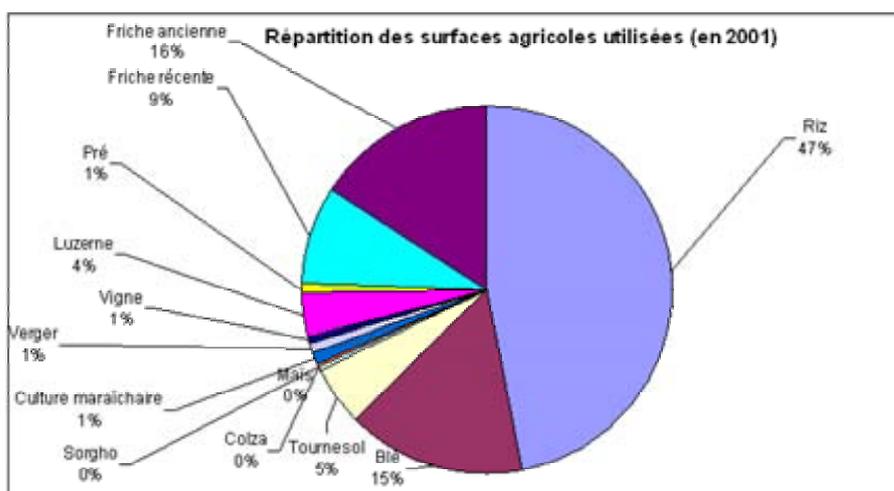
<sup>19</sup> Source : PNRC - Occupation du sol en Camargue – Cartographie du territoire du PNRC de Camargue en 2001 -

En 2005, la production rizicole s'élève à près de 100 000 tonnes (70 000 tonnes en équivalent blanchi)<sup>20</sup>.

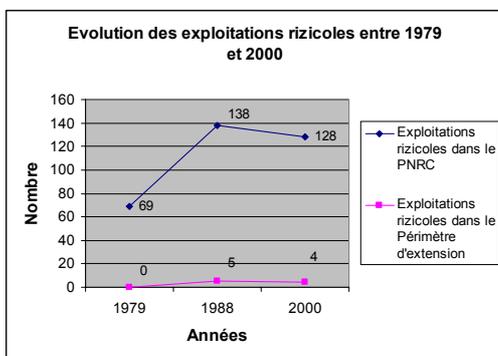
Cette production se répartit selon 2 groupes distincts<sup>21</sup> :

- les riz longs (A et B) et riz ronds qui représentent près de 94% de la production en 2005
- les riz parfumés et rouges qui représentent 6% de la production sur la même période

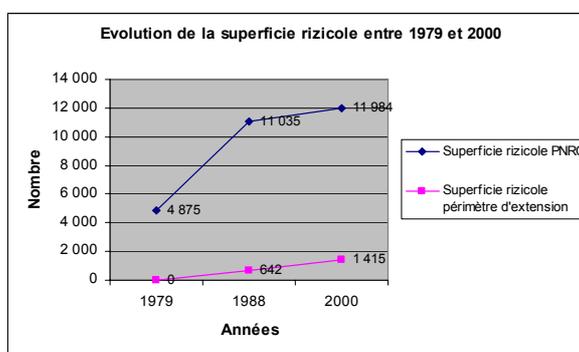
Au regard des tendances, on observe une forte augmentation de la production des riz longs. Les coûts de production élevés rendent le Riz de Camargue peu compétitif par rapport aux riz importés.



Source : PNRC - Occupation du sol en Camargue : cartographie du PNRC en 2001



Source : RGA 2000



Source : RGA 2000

<sup>20</sup> Source : PNR – Etat des lieux des filières rizicoles et taurines sur le territoire du PNRC (rapport L Furmann p 11) - 2006

<sup>21</sup> Source : PNR – Etat des lieux des filières rizicoles et taurines sur le territoire du PNRC (rapport L Furmann p 11) - 2006

Face à ce constat, certains producteurs et opérateurs de la filière rizicole se sont organisés afin de valoriser le riz camarguais. C'est ainsi que l'Indication Géographique Protégée (IGP) « riz de Camargue » a vu le jour en 1998.

**Le blé** occupait en 2001, près de 3 925 ha sur le territoire du PNRC soit près de 16% des terres cultivées. Il est cultivé sur des surfaces continues, plus petites que celles du riz (10 ha en moyenne). Il s'agit exclusivement de blé dur d'hiver.

En outre, il convient également de prendre en compte les cultures de blé en alternance (culture « en dérobée » sur une année) avec le tournesol (207 ha de tournesol sur blé de l'année en 2001), la luzerne (71 ha) ou les cultures maraîchères (27 ha). Au total on peut ainsi considérer que la culture du blé représente environ 4 230 ha en 2001.

Néanmoins, même si la superficie des cultures de blé a augmenté dans les dix dernières années, la production en Camargue reste limitée en raison d'un quota départemental qui fixe les surfaces de productions ainsi que la salinité des sols qui impose la culture du riz et limite ainsi celle du blé.

## 5.6 ...et la présence de nombreuses autres cultures

Bien que moins présentes que les activités du blé et du riz, d'autres cultures sont réalisées sur le territoire du PNRC. Le recensement RGA 2000 comptabilise pour la Camargue :

- 1302 ha de **culture industrielle** (oléagineux)
- 29 ha de **légumes secs**
- 8 ha de **protéagineux**
- 18 042 ha de **prairies permanentes** : le foin de Camargue est utilisé par les éleveurs et également revendu pour les élevages du Sud de la France. Le foin de Crau est produit dans la zone de Mas Thibert.
- **la production de cultures légumières** totalise plus de 530 ha dont 75 ha sous serres. Les productions spécifiques en Camargue sont la fraise, le melon et l'asperge. Les produits de Camargue sont particulièrement bien valorisés en raison de conditions climatiques favorables : les producteurs peuvent jouer la précocité et capter les marchés au moment où les cours sont les plus élevés. C'est un atout particulièrement intéressant pour travailler avec les opérateurs de la grande distribution car ces produits précoces permettent d'établir une relation commerciale avant les autres.
- **la vigne**, autrefois culture dominante en Camargue occupe 714 ha, valorisée essentiellement en vin de Pays des Bouches-du-Rhône. Cette viticulture échappe à la crise actuelle car elle est valorisée en circuits courts auprès des opérateurs touristiques (restauration de groupe, vente en demi-gros auprès de détaillants).
- **l'arboriculture** représente 708 ha, dont 428 ha de pommiers, 91 de poiriers, 55 ha d'abricotiers, 51 ha de pêchers, 6 ha de pruniers et 3 ha de cerisiers. L'arboriculture en Camargue bénéficie également de sa précocité : les fruits arrivent à maturité une quinzaine de jours avant ceux du Vaucluse, tous les vergers sont menés en agriculture raisonnée et lutte intégrée (utilisation de prédateurs pour lutter contre les ravageurs). Les exploitations sont suivies par le GRCETA de Basse Durance (Centre d'Etudes Techniques Agricoles).
- 72 ha d'oliviers pour **la production d'huile** ou pour les **olives de table**
- la production de **kiwis** (1 ha)

## 5.7 Une tradition d'élevage importante

L'élevage du mouton Mérinos d'Arles autrefois fortement présent en Camargue a peu à peu lissé sa place aux manades de chevaux et de taureaux

Organisé en manades, l'élevage de chevaux et de taureaux est uniquement extensif. Le pâturage s'étend généralement sur des zones défavorables à l'agriculture comme les marais, les sansouïres et pelouses. Il peut également venir en rotation avec d'autres cultures. Ainsi, l'activité d'élevage semble nettement moins visible dans l'occupation des sols alors qu'elle occupe pourtant une place importante dans l'économie et la gestion du territoire.

**L'élevage de taureau en Camargue** est un élevage extensif dont la finalité principale est la production d'animaux de course. Sur le territoire du Parc, on compte environ 6 455 bovins répartis dans 41 manades. On distingue :

- le taureau de race Camargue : « Raço di Biou »
- le taureau espagnol ou taureau de Combat

**En 2005, les taureaux de race Camargue** représentent environ 70% du cheptel bovin contre 30% pour les taureaux de Combat. Ils sont regroupés au sein d'une quarantaine de manades<sup>22</sup>.

Les taureaux de Camargue sont, après une sélection minutieuse, destinés aux courses à la cocarde, sans mise à mort, et à de nombreuses manifestations taurines (ferrades, abrivado, bandido,...), qui étaient à l'origine liés au cycle d'élevage (marquage des veaux, arrivée aux arènes...) et dont le caractère festif s'est beaucoup développé depuis cinquante ans.

Sur le territoire du PNRC, **les taureaux de Combats** représentent en 2002 environ 30% du cheptel bovin, soit environ 1 600 têtes regroupées au sein de 12 manades<sup>23</sup>. Beaucoup, plus massifs (entre 500 à 600 kg contre 250 à 300 kg pour un taureau de race Camargue), ils sont uniquement destinés aux corridas avec mise à mort.

Les bêtes jugées inaptées aux jeux, sont envoyées à la boucherie. Sur le plan économique, cette orientation représente une place importante de l'activité des manadiers dans la mesure où elle représente en moyenne près de 75 à 80 % du chiffre d'affaire d'un élevage, contre seulement 20 à 25% pour les bêtes destinées aux jeux taurins.

---

<sup>22</sup> Source : Livres généalogiques des races bovines de Camargue (raço di Biou) et de Combat

<sup>23</sup> Source : PNRC



Source : Contrat de delta Camargue – dossier préalable – octobre 2002

Afin de valoriser la filière taurine et en particulier la viande de taureau, différents labels et certifications ont été mis en place :

- **une AOC « taureau de Camargue »** reconnue depuis 1996 et défendue par le Syndicat de Défense et de Promotion de la Viande AOC « Taureau de Camargue » doit permettre de valoriser la viande produite selon un cahier des charges strict. Il porte notamment sur l'extensivité de la production, sa localisation, les conditions d'abattage (l'abattage et la découpe doivent avoir lieu dans la zone dite « de production »). A titre d'information, en moyenne 80% des bêtes abattues sont agréées AOC.
- en outre, près **d'un tiers des manades sont certifiées biologiques**. Toutefois sur le plan financier, la viande de taureau biologique n'est pas réellement valorisée par rapport à celle de l'AOC.

#### ➤ **L'élevage de chevaux**

Près de 3 000 chevaux de race Camargue sont répartis dans une trentaine de manades<sup>24</sup> sur le territoire du PNRC. A l'instar du taureau, le cheval Camargue tient une place importante dans le patrimoine culturel de la Camargue.

Ce cheval est avant tout destiné à la selle, pour l'équitation de travail, mais est particulièrement apprécié pour l'équitation de loisirs et le tourisme équestre de part son caractère calme et de petite taille.

La majorité des manades mettent en œuvre les prescriptions de l'Association des Eleveurs de Chevaux de race Camargue qui fixe notamment la charge maximale à 1 UGB<sup>25</sup> pour 2 ha.

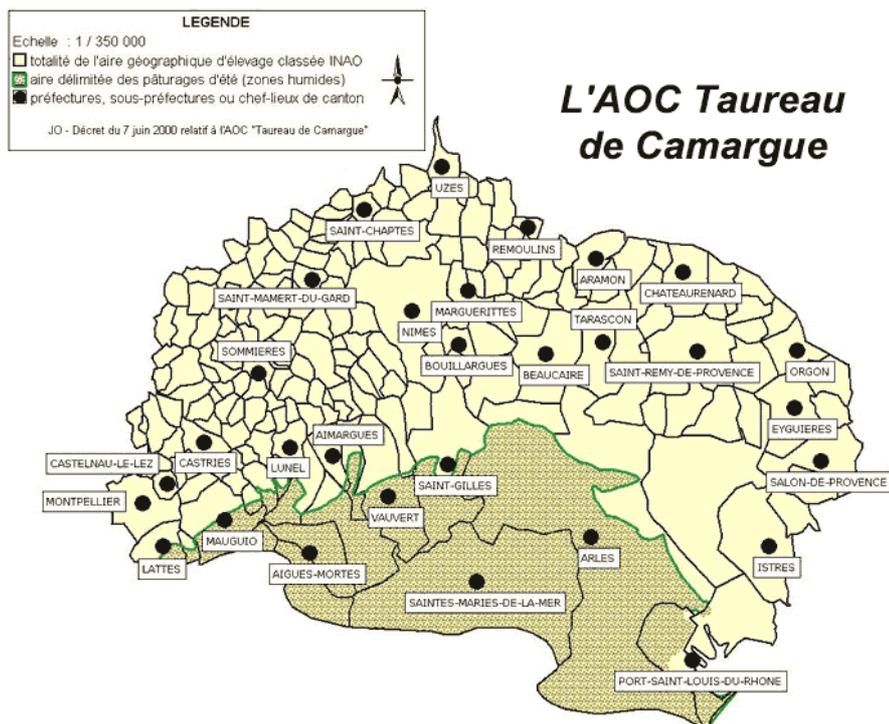
Enfin près de **20 000 ovins sont produits** en Camargue. Les éleveurs sont regroupés au sein du Syndicat des éleveurs de Mérinos d'Arles qui défend les intérêts de la profession et au sein d'une coopérative spécialisée (Le Mérinos) dont l'objet est de regrouper les achats (alimentation, matériel), de commercialiser les agneaux et reproducteurs et de collecter la laine brute. En 2005, on compte près de 6 475 brebis<sup>26</sup> de la race Mérinos d'Arles.

Beaucoup d'éleveurs commercialisent la viande d'agneau sous label « Agneau de Sisteron ».

<sup>24</sup> Source : Contrat de delta Camargue – dossier préalable – octobre 2002

<sup>25</sup> Unité de Gros Bétail

<sup>26</sup> Source Chambre d'Agriculture 13.



## 5.8 La production de sel : un marché international

Cette activité est considérée comme agricole et ne peut donc pas être appelée « industrielle » bien qu'elle s'en rapproche fortement par certaines de ses installations.

Les salins camarguais se sont développés au début du 20<sup>ème</sup> siècle, avec l'accroissement des besoins en sel du secteur industriel. En dehors des utilisations liées à l'alimentaire, le sel est utilisé de nos jours dans la composition ou la fabrication de nombreux produits : fibres textiles, matières plastiques, solvants chlorés ainsi que pour le déneigement des routes.

Aujourd'hui, avec plus de 18 000 ha sur l'ensemble du delta de Camargue, les salins camarguais sont les plus importants d'Europe. Deux zones distinctes de productions sont représentées sur le territoire du PNRC :

- sur la commune des Saintes Marie de la Mer (salin d'Aigue Mortes) : près de 3 950 ha. L'exploitation est considérée comme l'une des plus anciennes car la production de sel remonte à l'Antiquité (capacité de production 450000 tonnes sur 11000 ha au total) : les 2/3 de la production correspondent à du sel alimentaire.,
- près de salin de Giraud : Le Salin s'étend sur 14 000 ha et produit chaque année 900 000 tonnes de sel avec une capacité de production moyenne annuelle d'environ 800 000 tonnes qui alimentent en vrac les marchés de sel de mer en France et à l'export. qui alimentent en vrac les marchés de sel de mer de qualité en France et à l'export.

Cependant, « le groupe Salins International (siège à Bruxelles) a présenté le 5 octobre 2005, en comité d'entreprise, un projet de restructuration, qui permettrait de sauver 78 des 146 emplois (sur 5 ans) de la Compagnie des Salins du Midi après la perte en juin dernier du gros client qu'était Arkema (le chimiste lui achetait près d'un tiers de la production). Ce plan de restructuration, s'il était confirmé, comprendrait la limitation de la production de Salin-de-Giraud à 150.000 tonnes environ, qui seraient utilisées pour le déneigement essentiellement. Une saline de 10 hectares serait par ailleurs créée à Fos d'ici 2008, pour produire jusqu'à 600.000 tonnes de sel par an à partir de saumure du gisement de Manosque, à destination des entreprises chimiques voisines. Cette restructuration permettrait aussi aux Salins du Midi de vendre 13.000 hectares du Salin de Giraud, qui coûtent une fortune en entretien des digues et du littoral et qui

n'auraient plus d'utilité. Seule ombre au tableau, le coût du projet : la Compagnie demanderait 128 ME pour l'acquisition des terres. Il n'est pas encore dit que l'Etat et le Conservatoire du littoral, dont le budget annuel est de 11 ME, se porteraient acquéreurs... »<sup>27</sup>.

Globalement, l'exploitation du sel est articulée autour de 4 phases :

- le prélèvement des eaux en mer
- la saturation des eaux en chlorure de sodium
- le dépôt du sel marin
- la récolte du sel

Ainsi, les différentes étapes de ce processus de production adapté et dépendant des conditions géographiques et climatiques locales lui confèrent les caractéristiques d'une véritable production agricole : la saliculture.

## 5.9 Une filière « pêche » développée en raison de la multiplicité des milieux aquatiques

Le territoire du PNRC présente de nombreux milieux aquatiques (fleuve, mer, marais, lagunes, et étangs) qui permettent différentes pratiques de pêche.

Les pêcheurs professionnels se répartissent en deux groupes :

- « les pêcheurs en eau douce, qui dépendent de la MSA<sup>28</sup>, pratiquent sur le domaine public fluvial du Rhône et sur les bordures de l'étang du Vaccarès. La pêche à pied des tellines (coquillages) est aussi pratiquée en partie par des pêcheurs d'eau douce qui bénéficient d'un droit pour exercer en zone maritime.
- les inscrits maritimes, qui dépendent du quartier maritime de Martigues et de Sète, pêchent en mer, sur la zone littorale (tellines), dans la partie maritime du Rhône, et dans les étangs. Parmi les inscrits maritimes, il est à noter que la plupart des pêcheurs « petits métiers » sont polyvalents entre la pêche en mer, la pêche dans les étangs et la pêche à pied des tellines.

Le Comité Local des Pêches Maritimes et des élevages Marins de Martigues représentent l'intérêt de la profession et participe notamment à l'organisation de la gestion équilibrée des ressources. Il existe 4 associations de pêcheurs : aux Saintes-Maries-de-la-Mer, l'association des pêcheurs professionnels « Mer étangs » et l'association des telliniers camarguais et 2 associations de telliniers à Salin de Giraud et Beauduc (commune d'Arles).

### ▪ Pêche en mer :

La Camargue compte 3 ports de pêches en mer : Le port des Saintes Maries de la Mer situé sur le territoire du PNRC, celui de Port Saint Louis du Rhône situé dans le périmètre d'extension et celui du Grau du Roi dans le Gard.

---

<sup>27</sup> Source : blog comprendre l'économie en Pays d'Arles, <http://www.paysdarles.org/article-976838.html>

<sup>28</sup> Mutualité Sociale Agricole

Sur le territoire du parc, on peut estimer à environ 60 tonnes<sup>29</sup> par an les poissons débarqués au port des Saintes Maries de la Mer. Toutefois, un nombre important de pêcheurs venus de territoires environnants (Gard, Hérault) fréquente le littoral et la quantité de poissons qu'ils prélèvent ne peut être déterminée précisément.

Enfin, la Camargue recèle le plus important gisement de tellines<sup>30</sup> des côtes françaises. Depuis 2000, la pêche à la telline sur le littoral camarguais (côté Bouches-du-Rhône) est soumise à autorisation avec obligation de déclaration des pêches pour les pêcheurs du comité local des pêches du Grau-du-Roi et de Martigues. Le nombre d'autorisations accordées par les Affaires Maritimes est passé de 130 en 2000 à 90 en 2006 dont 27 issus du territoire actuelle du Parc naturel régional de Camargue (Salin-de-Giraud, Arles, Saintes-Maries-de-la-Mer), 11 de Port Saint Louis du Rhône et 47 du Gard avec 13 du Grau du Roi. La production **déclarée** aux affaires maritimes pour la période allant de novembre 2004 à octobre 2005 est de 315,5 tonnes, elle était de 442.3 tonnes pour novembre 2000 à octobre 2001<sup>31</sup>. Toutefois, compte tenu des débouchés économiques importants de cette activité, on assiste depuis plusieurs années à une surexploitation (avec notamment une forte intensification des prélèvements non autorisés et l'utilisation d'engins de pêche prohibés), qui porte atteinte au renouvellement des stocks. Les données officielles sont loin de refléter la réalité, ce pour quoi il conviendrait d'ajouter les tonnages de très nombreuses pêches réalisées sans autorisation. L'Ifremer avait estimé à 100 kg la récolte moyenne journalière par pêcheurs. Sur les seules côtes de la Réserve Nationale que se partagent 20 telliniers, pendant environ 250 jours par an, la quantité pêchée correspondrait ainsi à plus de 500 tonnes. Cependant ces données de 2000 mériteraient d'être réactualisées.

Il y a 8 chalutiers à Port Saint Louis du Rhône et 32 au Port du Grau du Roi.

Par ailleurs, à Port St-Louis du Rhône, on compte 45 mytiliculteurs avec 104 tables d'élevage (anse de carteau et une production de moules de 4000 tonnes par an représentant 10% de la production nationale<sup>32</sup>.

#### ▪ **Pêche sur le Rhône :**

La pêche sur le Rhône n'est possible qu'en période de basses eaux, soit en général de mai à octobre. « 7 pêcheurs exploitent le Rhône dans sa partie fluviale et 18 dans sa partie maritime. Les techniques de pêche sont le filet maillant pour les poissons de pleine eau, et le verveux (sorte de nasse) pour la capture spécifique de l'anguille »<sup>33</sup>.

Les prélèvements concernent des espèces euryhalines et migratrices (loup, dorade, muge, alose) ainsi que des certains carnassiers d'eau douce comme les sandres, brochets ou silures.

#### ▪ **Pêche dans les étangs / lagunes**

La pêche dans les étangs continue d'être pratiquée par une vingtaine de professionnels. Elle est néanmoins interdite dans la Réserve Nationale de Camargue, c'est-à-dire dans la plupart des étangs inférieurs et au cœur de l'étang du Vaccarès. On trouve toutefois des pêcheurs dans les étangs de l'Impérial, de Malagroy et de Consécanière (Domaine Départemental des Impériaux), sur les bordures hors Réserve de l'étang du Vaccarès, les marais des Saintes, le domaine de la Palissade, et dans certains étangs de la Compagnie des Salins du Midi et de l'Est<sup>34</sup>.

---

<sup>29</sup> Contrat de delta Camargue – octobre 2002

<sup>30</sup> Petit coquillage qui vit enfoui sous le sable

<sup>31</sup> Source : Direction Départementale des Affaires Maritimes 13 – Juillet 2006

<sup>32</sup> Source : Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône - 2006

<sup>33</sup> Contrat de delta Camargue – octobre 2002

<sup>34</sup> Contrat de delta Camargue – octobre 2002

Les pêcheurs capturent à la fois des espèces qui vivent dans l'eau salée à saumâtre (athérine, daurade, loup, muge et crevette grise) et des espèces d'eau douce telles que l'anguille, la carpe ou le sandre.

Les techniques de pêche sont le bourdigo (filet en forme de goulet disposé sur une armature de roseaux) et le capetchade ou trabaque (filets à plusieurs queues).

## 5.10 Une activité cynégétique principalement orientée vers le gibier d'eau

Les caractéristiques naturelles et géographique de la Camargue (espaces agricoles, ruraux et naturels, importance de l'eau,...) favorisent la présence d'une faune sauvage importante. Des centaines de milliers d'oiseaux la traversent chaque saison, 100 000 à 150 000 canards y séjournent chaque hiver (soit près de 20% des effectifs hivernant en France).

Particulièrement abondant en Camargue, le gibier d'eau a la faveur des chasseurs. Cette chasse est ouverte début septembre à fin janvier et se pratique dans les étangs, les marais, salins et rizières. La chasse au gibier de terre est ouverte du deuxième dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Elle se pratique dans les champs cultivés, les pelouses et les sansouires, et sur les digues du Grand et du Petit Rhône.

Deux types de chasse sont habituellement distingués en fonction de leur limitation d'accès et de la densité de chasseurs à l'hectare :

- **les chasses communales** dont l'accès est limité par une adhésion et une cotisation à l'association de la localité selon une réglementation spécifique, s'organisent sur des terrains publics ou privés, loués par l'association. La Santenco (commune des Saintes Maries de la Mer) et le Groupement Cynégétique Arlésien (commune d'Arles) sont les structures les plus connues sur le territoire. A titre informatif, le montant de l'adhésion à ce type d'association peut varier entre 60 et 130 €.
- **les chasses privées** sont directement gérées par le propriétaire foncier ou un actionnaire principal qui vend des actions de chasse aux particuliers. Le coût des actions de chasse peut varier fortement en fonction du domaine de chasse. « Les meilleures actions de chasse valent quelques 12 000 €/an avec la possibilité de prélever 1 000 canards par actionnaire et par an tandis que celles des chasses plus modestes se paient 700 à 3 000 €/an, avec un prélèvement de quelques dizaines de canard par an »<sup>35</sup>. Ces chasses attirent généralement une population aisée et majoritairement urbaine. Pour certaines exploitations agricoles, les chasses privées sont vues comme un apport financier non négligeable permettant de pallier l'insuffisance de rentabilité (due principalement à la conjoncture économique) de certaines cultures et, par conséquent, d'améliorer la qualité de vie du propriétaire exploitant. Ainsi, la chasse peut être considérée comme une activité économique, au même titre que l'agriculture ou l'élevage.

La police de la chasse et de la nature est assurée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). En outre, cet organisme gère également les réserves de chasse à vocation nationale et organise l'examen du permis de chasser.

---

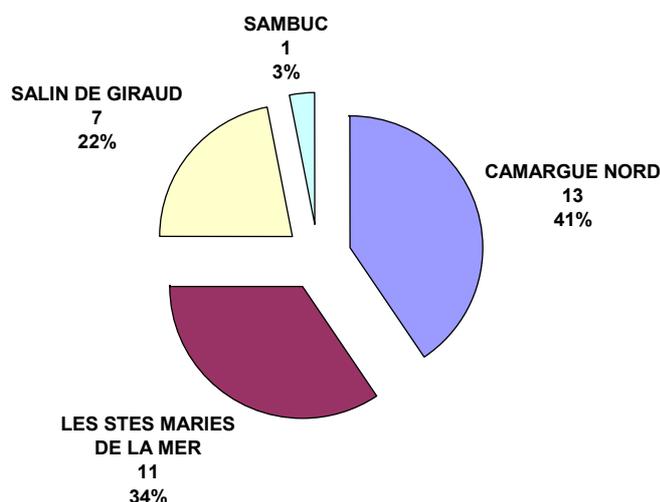
<sup>35</sup> Raphaël Mathevet – Camargue incertaine – sciences, usages et natures - 2004

## 6 Une activité industrielle dominée par l'industrie chimique, l'extraction de sel et l'agroalimentaire

### 6.1 Près de 80% des emplois industriels concerne l'édition et l'industrie chimique

D'après le fichier SIRENE, le PNRC compte en 2006, 32 entreprises industrielles qui emploient environ 400 salariés<sup>36</sup>. L'activité agricole est encore fortement représentée au sein des activités industrielles : plus du tiers des activités industrielles du PNRC concernent des entreprises agricoles et alimentaires. Les entreprises industrielles sont principalement situées sur l'IRIS Camargue Nord (41%) ainsi que sur la commune des Saintes Maries de la Mer (34%).

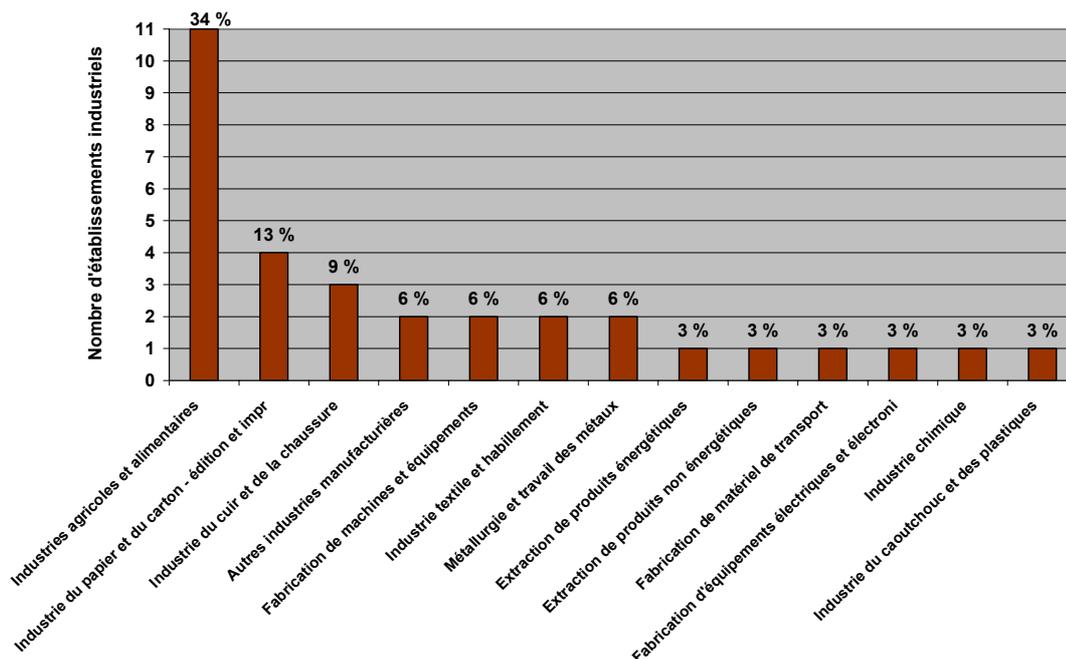
Répartition des établissements industriels sur le territoire du PNRC



<sup>36</sup> Source SIRENE. Il ne s'agit de l'effectif salarié réel mais « approché ». Pour exemple, à compter de 100 salariés et plus, l'effectif est approché à la centaine près. Ainsi ces chiffres doivent être analysés avec précaution.

Effectif inscrit base SIRENE	Effectif approché
0	0 salarié
3	3 à 5 salariés
10	10 à 19 salariés
20	20 à 49 salariés
50	50 à 99 salariés
100	100 à 199 salariés
200	200 à 299 salariés

## Répartition des établissements industriels du PNRC par secteur d'activité

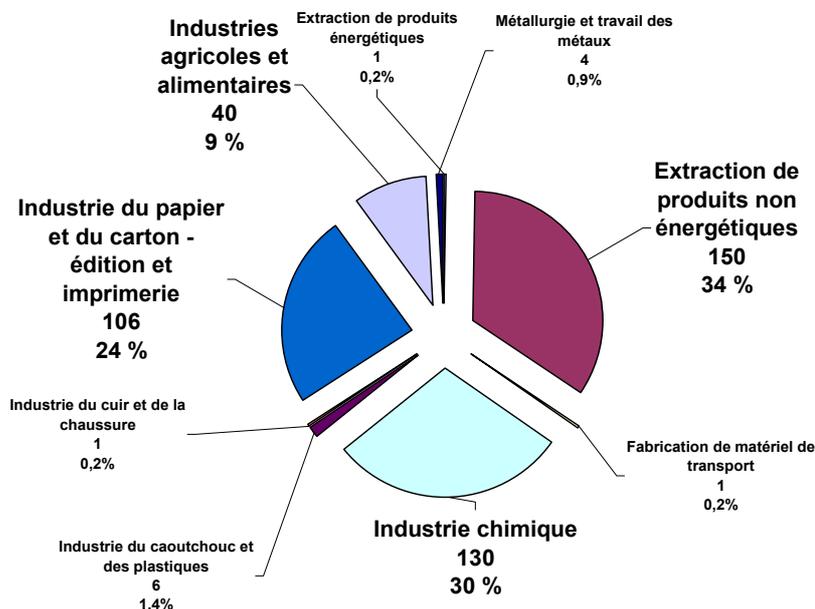


Toutefois, bien que très représentées, les entreprises agricoles sont souvent de petite taille et ne sont pas celles qui proposent le plus d'emplois sur le territoire du PNRC. En effet, seulement 15% des effectifs concernent cette branche d'activité. Ce sont principalement des emplois liés à l'activité rizicole (rizerie Sud Céréales,...).

Sinon, les emplois industriels sont principalement répartis sur **3 activités principales** :

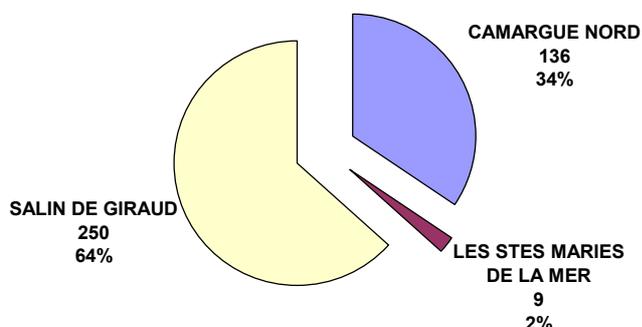
- l'extraction de produits non énergétiques, en l'occurrence le sel avec la Compagnie des Salins du Midi,
- l'industrie chimique : Solvay ;
- l'industrie du papier et du carton – édition imprimerie : Harmonia Mundi (compagnie de disque classique indépendante).

## Répartition des effectifs salariés de l'industrie par secteur d'activité au sein du PNRC



D'autre part, ces emplois industriels se concentrent sur Salin de Giraud, et dans une moindre mesure sur Camargue Nord.

Effectifs salariés de l'industrie sur le territoire du PNRC



## 6.2 Une forte activité industrielle sur les territoires environnants

La **partie urbaine d'Arles** compte 263 établissements industriels (930 emplois environ) qui concernent principalement des industries agricoles et alimentaires (26 %), le travail des métaux (14%) et l'industrie du papier (13%).

La répartition des effectifs industriels est plus homogène sur le territoire urbain d'Arles :

- 31 % des effectifs pour l'industrie du papier et du carton : papeterie Etienne (plus 100 emplois), Société Méditerranéenne d'emballage (plus de 100 emplois) ;
- 21 % la métallurgie et le travail des métaux (entreprises de construction métallique,...)
- 11% les industries agricoles et alimentaires.

Le **périmètre d'extension** compte 38 entreprises industrielles et environ 160 emplois. La fabrication du matériel de transport et l'industrie agroalimentaire sont les secteurs les plus représentés avec respectivement 32 % et 24 % des entreprises. Les  $\frac{3}{4}$  des effectifs concernent les industries agricoles et agroalimentaires (le plus gros employeur étant la société Ferrigno à Port-Saint-Louis-du-Rhône, spécialisée dans les produits de la mer).

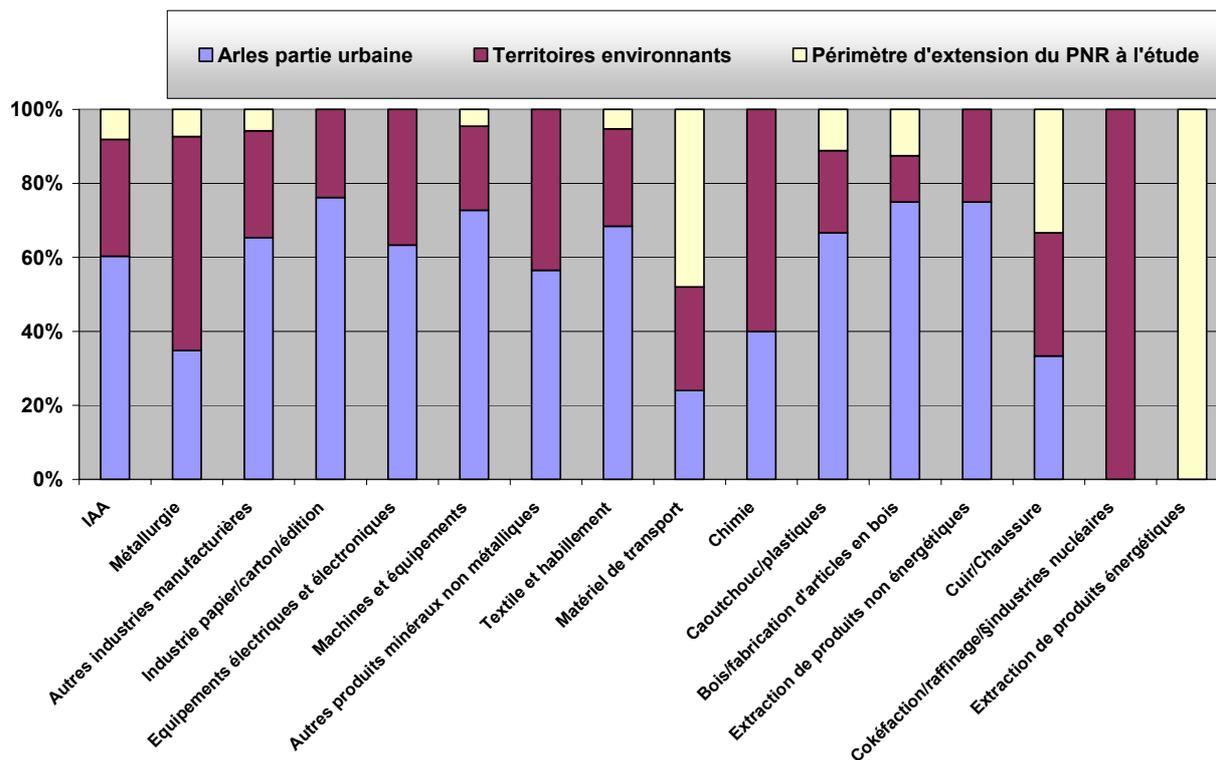
Les **territoires environnants** comptent 177 établissements industriels pour près de 7 000 emplois ; ils sont quant à eux fortement orientés sur de l'industrie lourde, comme la métallurgie et le travail des métaux (36% des entreprises), caractérisée par le pôle industriel de Fos sur Mer (Sollac Méditerranée emploie plus de 3 500 personnes).

Pour mémoire, les zones industrialo-portuaires s'étendent sur plus de 7 000 ha entre Fos sur Mer et Port Saint Louis du Rhône. De plus, **le projet 2XL devrait générer entre 4 000 et 5 000 emplois (directs et**

**indirects**), sachant qu'en 2002 on estime que le port de Marseille-Fos concernait près de 40 000 emplois (directes et indirects)<sup>37</sup>.

Relativement au nombre d'établissements industriels, on observe globalement le poids prépondérant de la partie urbaine d'Arles, mis à part certaines activités où les autres périmètres sont prédominants (métallurgie, matériel de transport, chimie, industrie du cuir et de la chaussure, raffinage/industries nucléaires et extraction de produits énergétiques). Toutefois, en retenant le critère du nombre d'emplois industriels (mesures approximatives des fichiers SIRENE), c'est le périmètre des territoires environnants qui dominerait largement.

**Répartition des établissements industriels par secteur et par périmètre (hors PNRC)**



### 6.3 Les principaux pourvoyeurs d'emplois ont leur siège en dehors de la région

Quelques définitions : la Base SIRENE définit les entreprises selon leur type d'implantation. 3 types ont été définis :

- les entreprises « mono-régionales » : entreprises dont tous les établissements sont situés dans la même région
- les entreprises « quasi monorégionales » : entreprises à établissements multiples, ayant des établissements dans plusieurs régions, mais au moins 80% des effectifs dans une seule région
- les entreprises « multi-régionales » : entreprises à établissements multiples dans plusieurs régions, aucune ne regroupant 80% des effectifs,

<sup>37</sup> Source : dossier du maître d'ouvrage se trouvant sur le site du débat public du projet 2XL, [http://www.debatpublic-fos2xl.org/documents/dossier\\_mo.html](http://www.debatpublic-fos2xl.org/documents/dossier_mo.html)

72% des entreprises industrielles implantées sur le territoire du PNRC sont « mono régionales » et 19 % « quasi mono régionales ». Les entreprises multi-régionales représentent 9 % de l'ensemble sur la Parc ; il s'agit de 3 entreprises :

- la Compagnie des Salins du Midi à Salin de Giraud,
- Ricard<sup>38</sup> aux Saintes Maries de la Mer,
- HARMONIA MUNDI dans l'IRIS Camargue Nord.

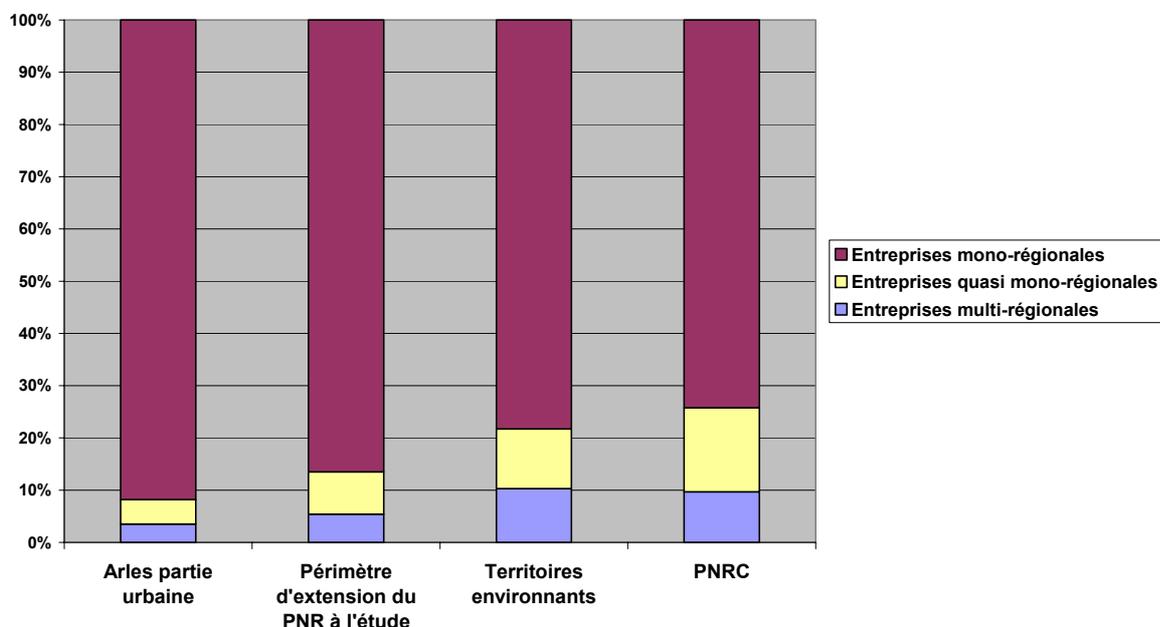
L'établissement Solvay à Salin de Giraud est classé parmi les « quasi monorégionaux » dans la mesure où il appartient à la filiale Solvay Spécialités France du groupe Solvay, qui ne compte qu'un autre établissement à Quimperlé (Finistère) ; toutefois on peut considérer qu'il dépend d'une firme multinationale présente dans 50 pays et employant plus de 30 00 personnes...

Ces chiffres doivent toutefois être analysés avec précaution car le fait qu'une grande entreprise soit installée sur le territoire ne signifie pas forcément qu'elle y crée de la richesse (rapatriement des dividendes, rémunérations des cadres supérieurs dans les fonctions stratégiques situées au siège social...).

La part des entreprises multi-régionales est légèrement plus importante dans les territoires environnants (11 %). Le pôle industrialo-portuaire de Fos sur Mer qui accueille des entreprises internationales explique cette tendance (Esso, Péchiney, Air Liquide, Arkema..).

**Ainsi, le PNRC a pour caractéristique d'accueillir quelques industries appartenant à des grands groupes nationaux voire internationaux ; ces établissements sont par ailleurs les plus gros pourvoyeurs d'emplois sur le territoire.** Ils ont de plus été à l'origine de la création de Salin de Giraud, dont le développement économique et l'aménagement du territoire sont fortement liés à la présence de Solvay et des Salins du Midi.

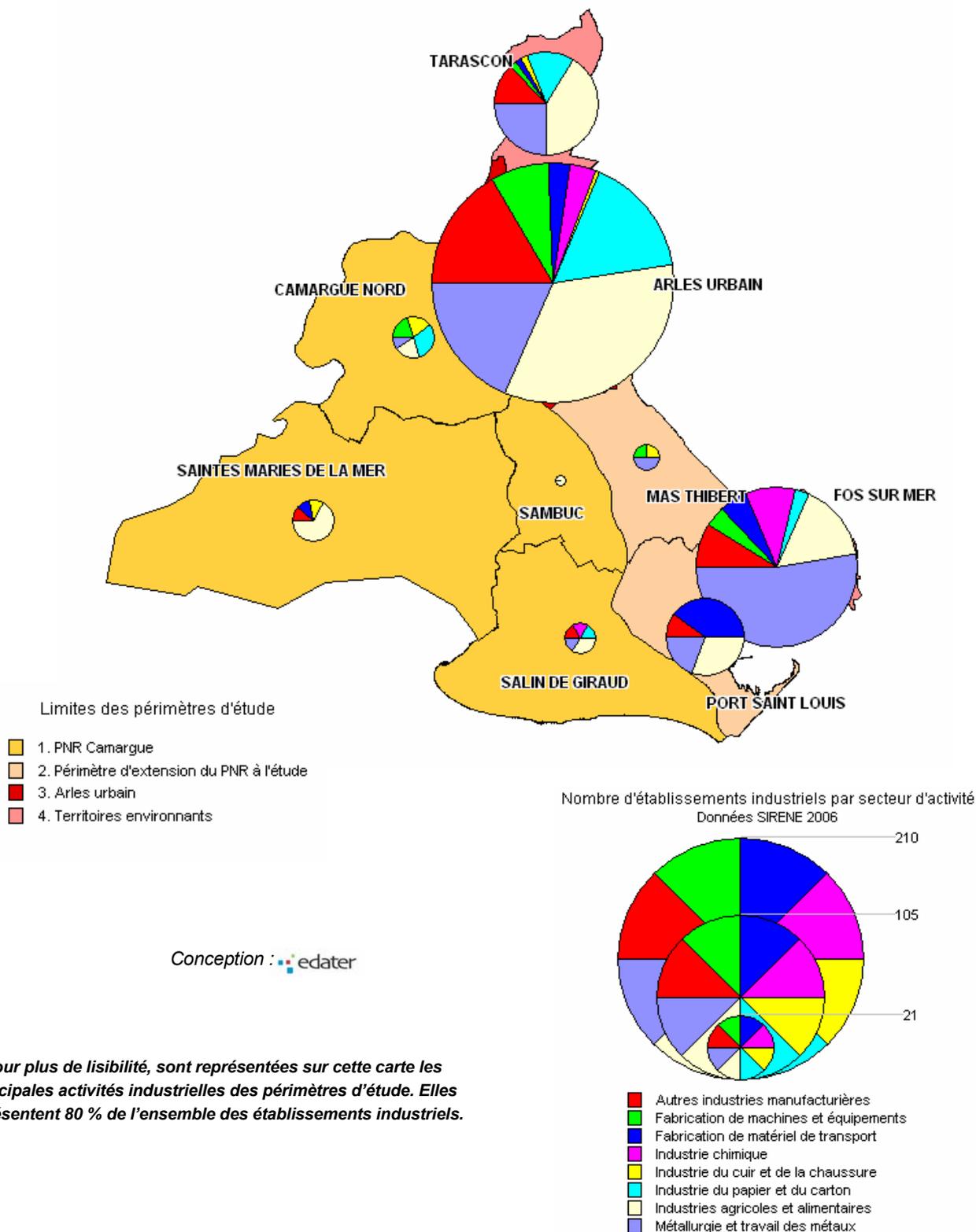
**Type d'implantation d'entreprise par périmètre**



<sup>38</sup> Il s'agit en fait d'une ancienne propriété de Paul Ricard, le domaine de Méjanes, où sont développées des activités touristiques et de loisirs orientées vers la découverte du milieu naturel et des traditions régionales : promenade à cheval, élevage de chevaux de race Camargue et de taureaux camarguais pour les jeux taurins...

En outre, 78 % des établissements industriels du PNRC sont des « établissements siège », contre 85 % dans la partie urbaine d'Arles, 84% dans le périmètre d'extension et 70% dans les territoires environnants. Mais rappelons que les principaux pourvoyeurs d'emplois ont leur siège en dehors de la région.

### Les établissements industriels par secteur d'activité

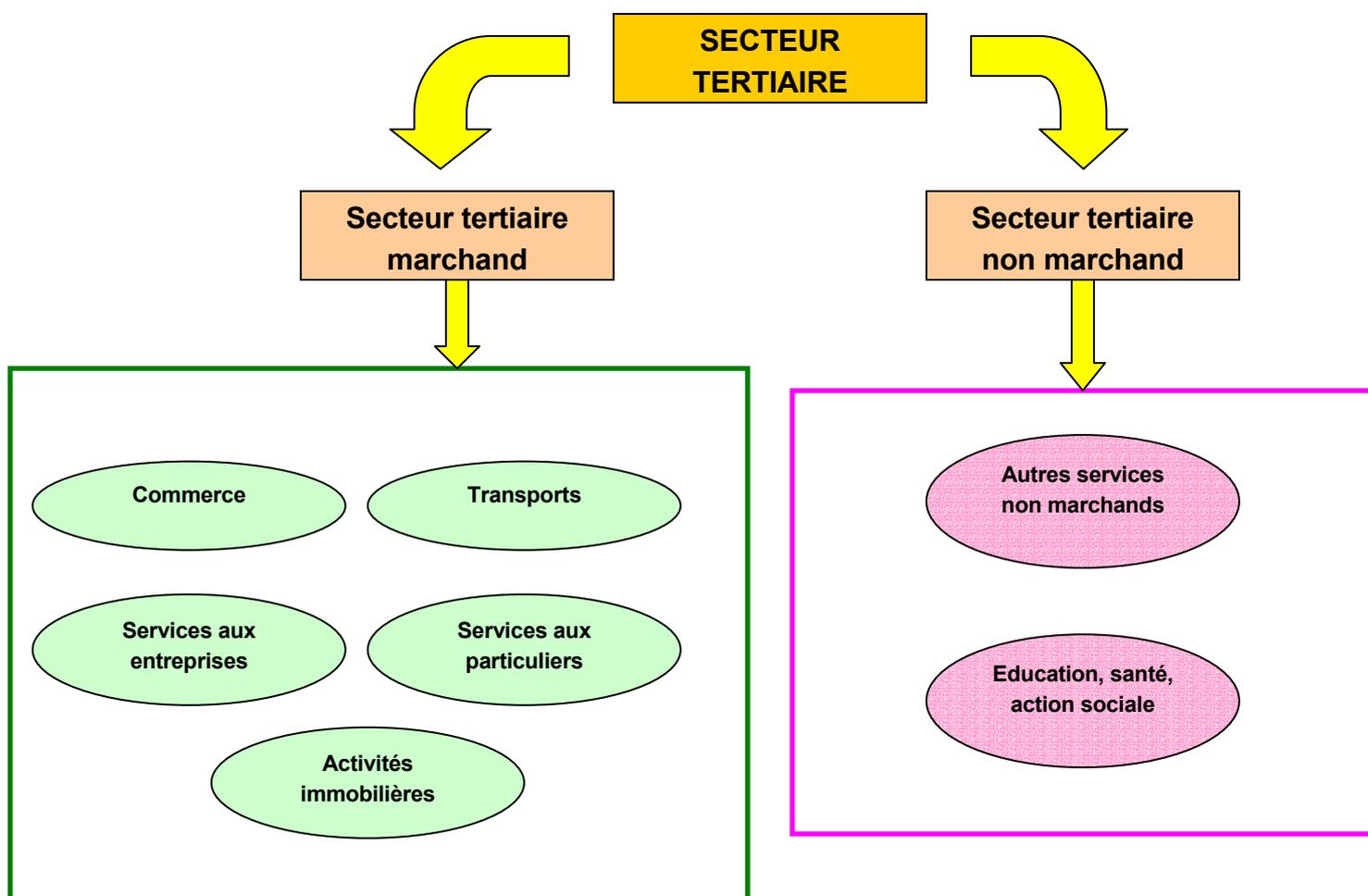


**Pour plus de lisibilité, sont représentées sur cette carte les principales activités industrielles des périmètres d'étude. Elles représentent 80 % de l'ensemble des établissements industriels.**

## 7 Les activités du secteur tertiaire et de l'artisanat : plus de 70 % des établissements implantés sur le PNRC

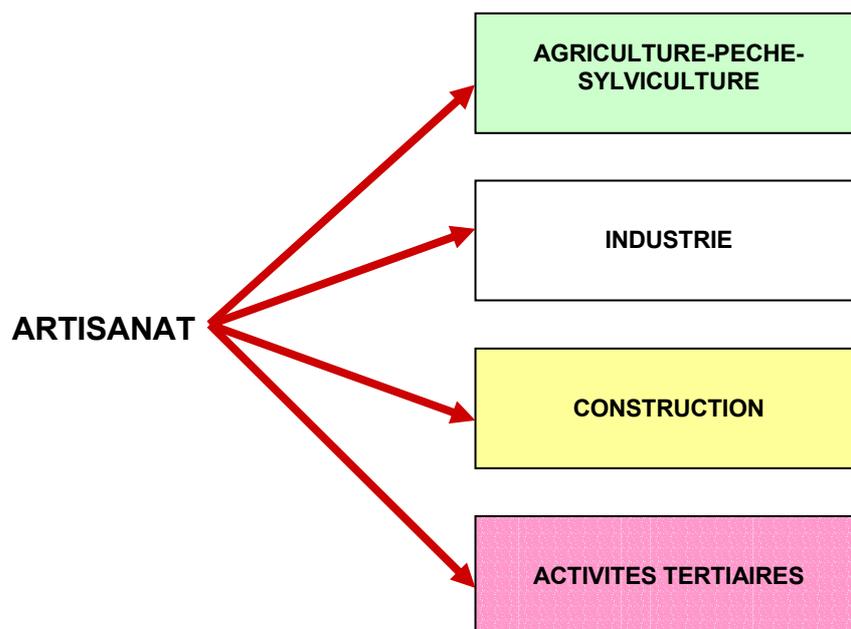
### 7.1 Champ du diagnostic

Afin d'être clair sur les activités que nous avons pris en compte dans le cadre de ce diagnostic, voici une description de ce que recouvre le **secteur tertiaire** :



En plus de ces activités tertiaires, nous nous sommes intéressés dans ce chapitre à l'**artisanat** : en effet, étant donné son faible poids dans l'activité économique du PNRC, il ne nous a pas semblé opportun de le traiter dans un autre chapitre.

Il convient cependant de préciser que l'artisanat est une activité « transversale », dans la mesure où il regroupe des activités s'inscrivant dans les différents secteurs traditionnellement retenus pour analyser les activités économiques d'un territoire (voir schéma page suivante).

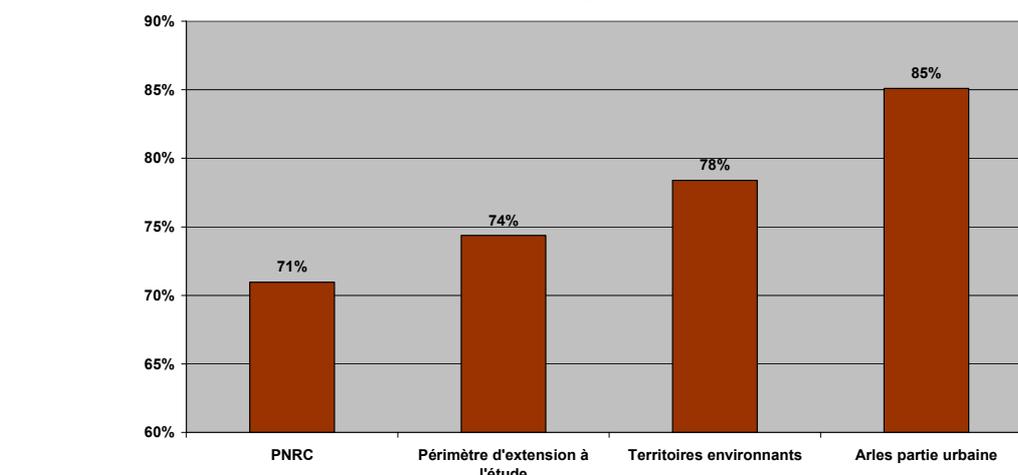


## 7.2 Globalement, le PNRC dispose d'une densité importante des activités tertiaires et artisanales, bien que polarisée autour les Saintes maries de la Mer

Au total, on comptabilise **1 140 établissements** installés sur le territoire du PNRC, tous secteurs et toutes catégories juridiques confondus (répertoire SIRENE). Parmi eux, **809 (soit 71 %)** appartiennent au secteur tertiaire<sup>39</sup> ou à l'artisanat ; cette proportion est sensiblement inférieure à celle observée dans les autres périmètres de l'étude. Les 331 établissements restants (29 % du total sur le PNRC) dépendent essentiellement du secteur primaire, soit les activités agricoles (84 % d'entre eux), ainsi que les activités liées à la pêche et à l'aquaculture (9 % des 331 établissements)<sup>40</sup>.

Cela est dû au poids **important des établissements** classés dans les activités « **Agriculture – chasse – sylviculture** » et « **Pêche – aquaculture – services annexes** » : ces secteurs mobilisent près de 30 % des établissements du PNRC (la proportion est similaire pour le périmètre d'extension à l'étude, mais chute à 10 % pour la partie urbaine d'Arles et les territoires environnants).

Proportion des établissements appartenant au secteur tertiaire et à l'artisanat



<sup>39</sup> Les établissements du tertiaire comprennent les services marchands et les services non-marchands, cf. schéma page précédente.

<sup>40</sup> Selon la classification SIRENE (p.6 du livret codes et nomenclatures).

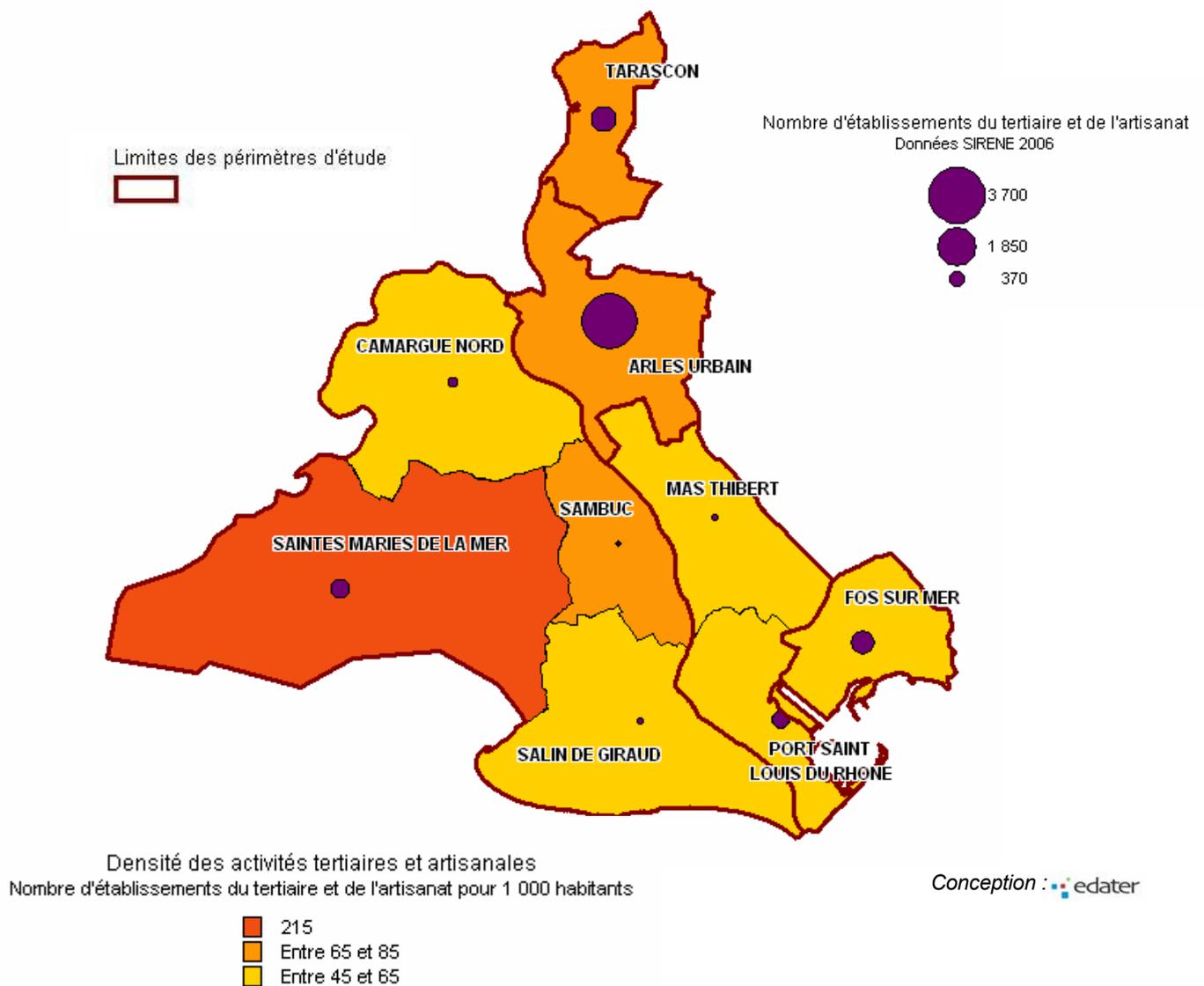
Par ailleurs, il convient de **tenir compte du poids démographique** de chacun de ces périmètres avant d'émettre un jugement sur la densité du tissu des activités tertiaires et artisanales. Il apparaît ainsi que le Parc bénéficie d'une **densité plus importante que dans les autres périmètres** : elle s'élève à plus de 100 établissements tertiaires et d'artisanat pour 1 000 habitants ; cela provient essentiellement de la **concentration d'activités aux Saintes Maries de la Mer** (cf. infra).

On peut noter la faible densité d'activités artisanales et tertiaires au niveau du périmètre d'extension à l'étude ; de plus, il apparaît que les territoires les moins desservis par de telles activités sont ceux où la densité de population est la moins élevée : Mas Thibert et Salin de Giraud.

<b>Territoires</b>	<b>Population en 1999</b> (RGP)	<b>Nombre d'établissements du tertiaire et de l'artisanat<sup>41</sup></b> SIRENE mars 2006	<b>Densité</b> Nombre d'établissements pour 1 000 habitants
Camargue Nord	2 297	147	64
Salin de Giraud	2 086	93	45
Sambuc	551	38	69
Saintes Maries de la Mer	2 469	531	215
<b>PNRC</b>	<b>7 403</b>	<b>809</b>	<b>109</b>
Port Saint Louis	8 118	406	50
Mas Thibert	1 498	67	45
<b>Périmètre d'extension à l'étude</b>	<b>9 616</b>	<b>473</b>	<b>49</b>
<b>Arles Urbain</b>	<b>44 035</b>	<b>3 617</b>	<b>82</b>
Fos sur Mer	14 007	754	54
Tarascon	12 668	850	67
<b>Territoires environnants</b>	<b>26 675</b>	<b>1 604</b>	<b>60</b>

La carte page suivante permet de visualiser les informations présentées dans ce tableau.

<sup>41</sup> Les établissements du tertiaire comprennent les services marchands, les services non-marchands et le commerce.

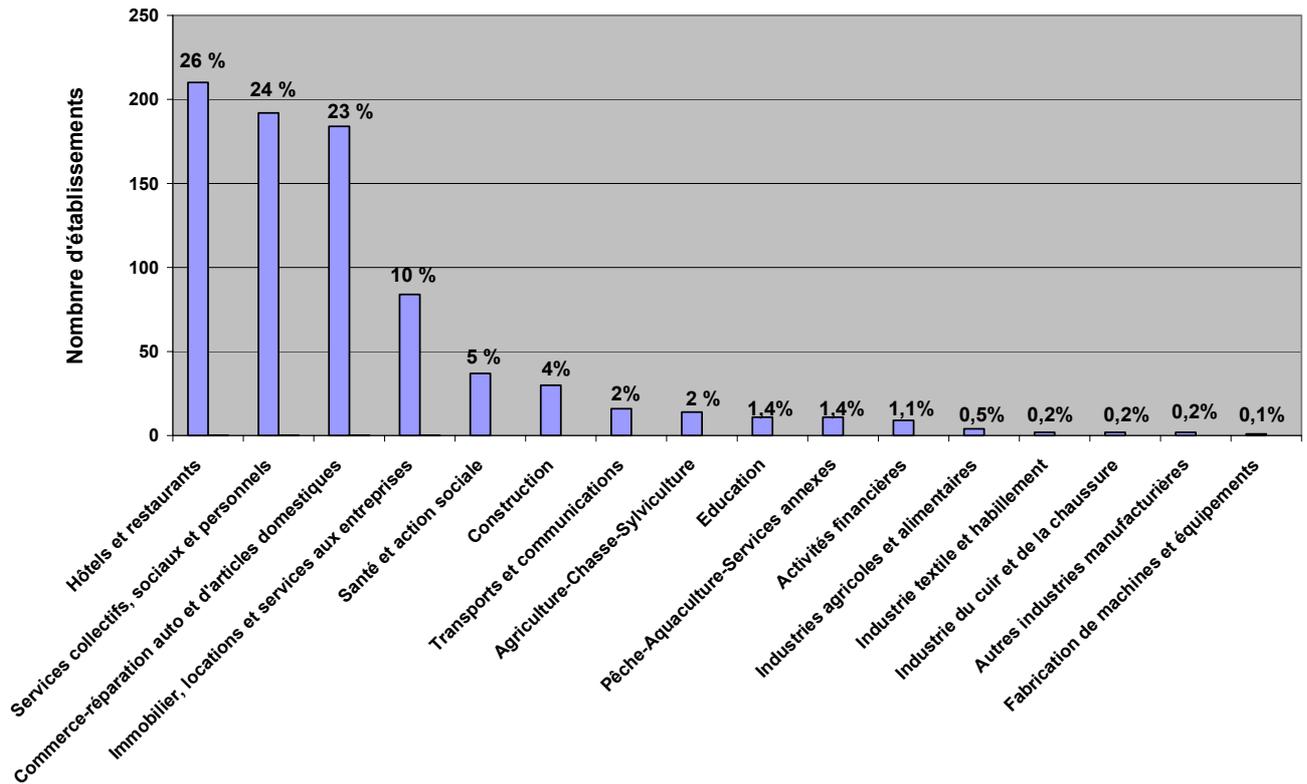


### 7.3 De manière générale, l'hôtellerie-restauration est sur-représentée, mais les services sanitaires et sociaux sont peu nombreux

Les activités tertiaires et artisanales du PNRC concernent principalement 3 secteurs qui comptent chacun environ 200 établissements :

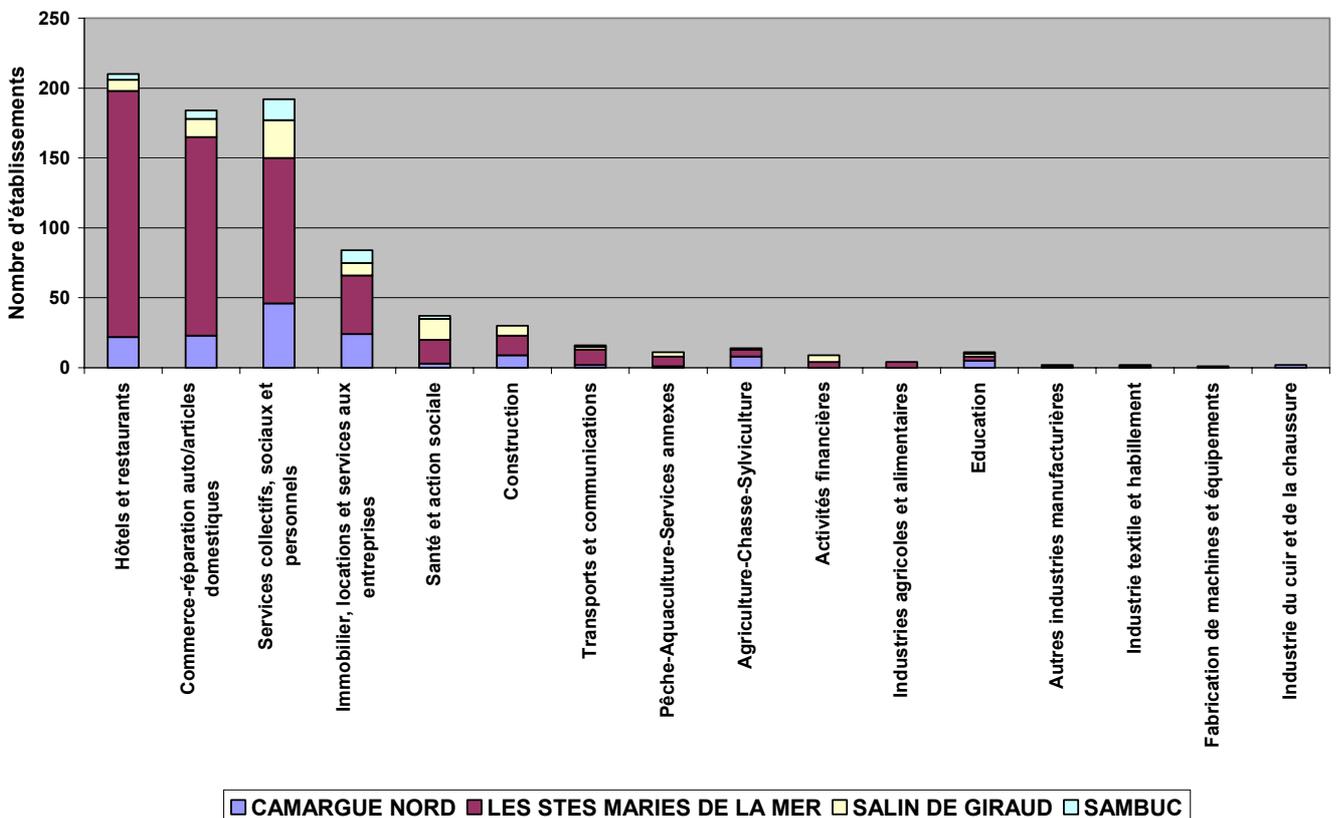
- l'hôtellerie-restauration ;
- les services sociaux, collectifs et personnels (il s'agit de services aux populations très variés, allant du coiffeur jusqu'aux associations à finalité différente : culture, sport...)
- le commerce et la réparation automobile et d'articles domestiques.

### Nombre d'établissements tertiaires et d'artisanat sur le PNRC par secteur d'activité



Au sein du PNRC, on peut voir clairement la prédominance des Saintes Maries de la Mer dans ce tissu d'activités tertiaires et artisanales ; pour quelques secteurs seulement les autres territoires du Parc ont un poids significatif (notamment la santé et l'action sociale avec Salin de Giraud, l'agriculture-pêche-sylviculture avec Camargue Nord).

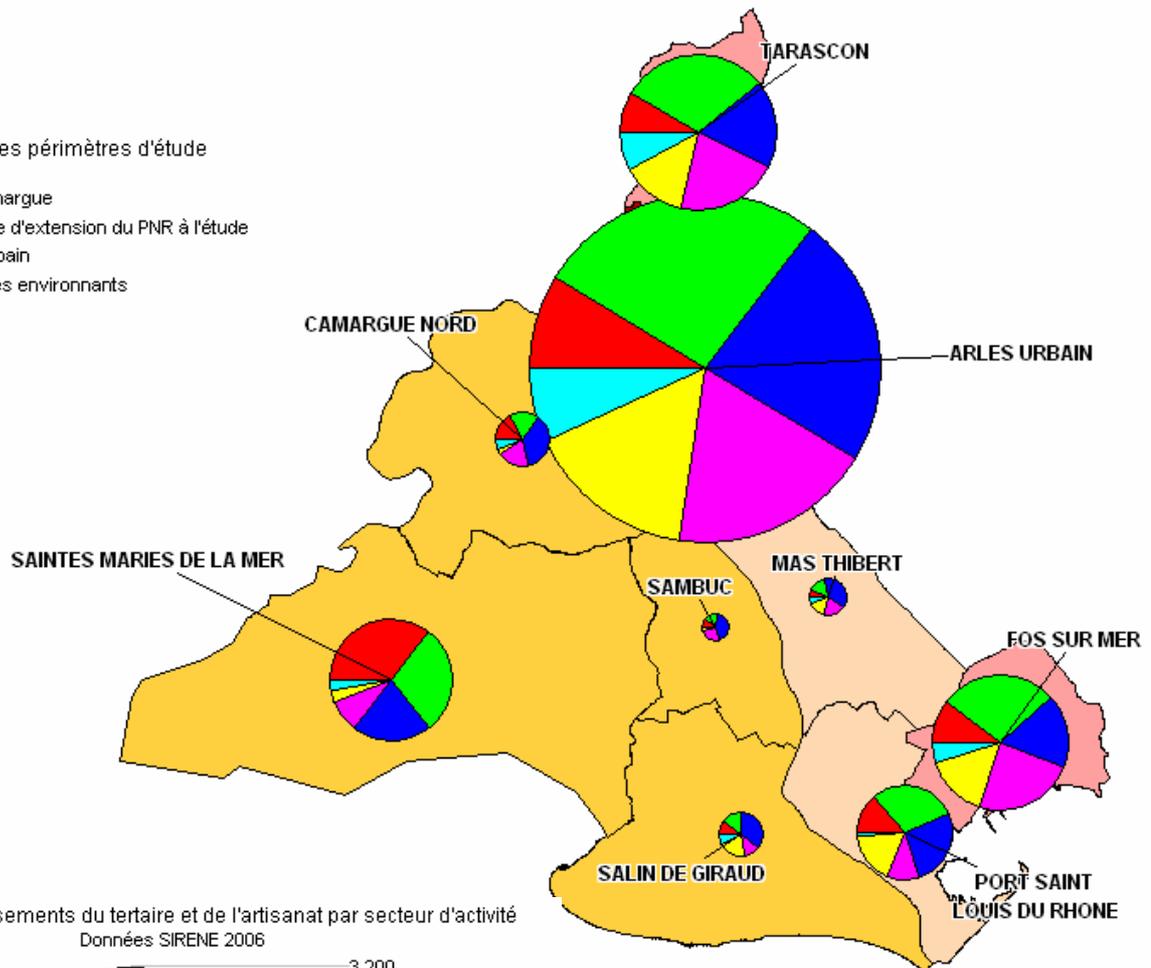
### Nombre d'établissements tertiaires et d'artisanat par secteur d'activité au sein des territoires du PNRC



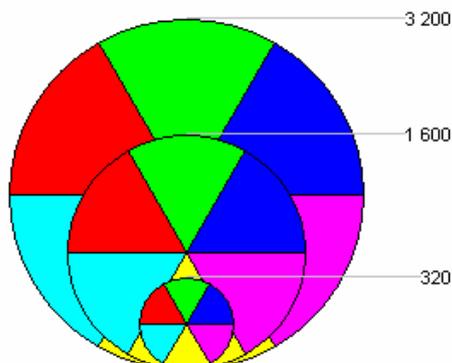
## Répartition des établissements du tertiaire et de l'artisanat par secteur d'activité

Limites des périmètres d'étude

- 1. PNR Camargue
- 2. Périmètre d'extension du PNR à l'étude
- 3. Arles urbain
- 4. Territoires environnants



Nombre d'établissements du tertiaire et de l'artisanat par secteur d'activité  
Données SIRENE 2006



- Hôtels et restaurants
- Commerce/réparation auto et articles domestiques
- Services collectifs, sociaux et personnels
- Immobilier, locations et services aux entreprises
- Santé et action sociale
- Construction

Conception : edater

*Pour plus de lisibilité, sont représentées sur cette carte les principales activités tertiaires et artisanales des périmètres d'étude. Elles représentent 87 % de l'ensemble des établissements appartenants à ces activités.*

Il apparaît sur cette carte les spécificités sectorielles des territoires :

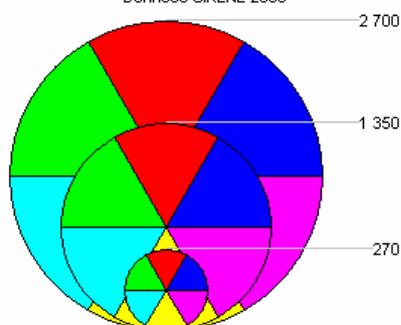
- la part des établissements dans **l'hôtellerie-restauration** est sensiblement plus importante aux Saintes Maries de la Mer en comparaison des autres territoires ;
- les territoires du Parc sont largement moins dotés en **services de santé et d'action sociale**, ainsi qu'en **activités immobilières et de services aux entreprises** (celles-ci sont logiquement plus présentes dans les pôles urbains)
- les **activités commerciales** sont faiblement représentées au niveau du PNRC, à l'exception (notable) de la commune des Saintes Maries de la Mer où 27 % des établissements du tertiaire et de l'artisanat sont des commerces (contre environ 15 % pour les autres territoires du PNRC).

## 7.4 Zoom sur le tertiaire marchand : l'hôtellerie-restauration prédominante, les activités financières, l'immobilier et les services aux entreprises en retrait

Le PNRC accueille **718 établissements** que l'on peut classer au sein du **secteur tertiaire marchand**, soit 63 % de l'ensemble des établissements comptabilisés dans la base de données SIRENE.

Parmi ces 718 établissements, 207 (29 %) correspondent à des établissements exerçant une **activité commerciale**. La répartition des différentes activités du tertiaire marchand sur les périmètres étudiés laisse apparaître, comme cela a été mentionné plus haut, le **poids important de l'hôtellerie et de la restauration** sur la commune des Saintes Maries, étant donné sa forte activité touristique, ainsi que la **faible représentation sur le PNRC des activités financières, immobilières et des services aux entreprises**.

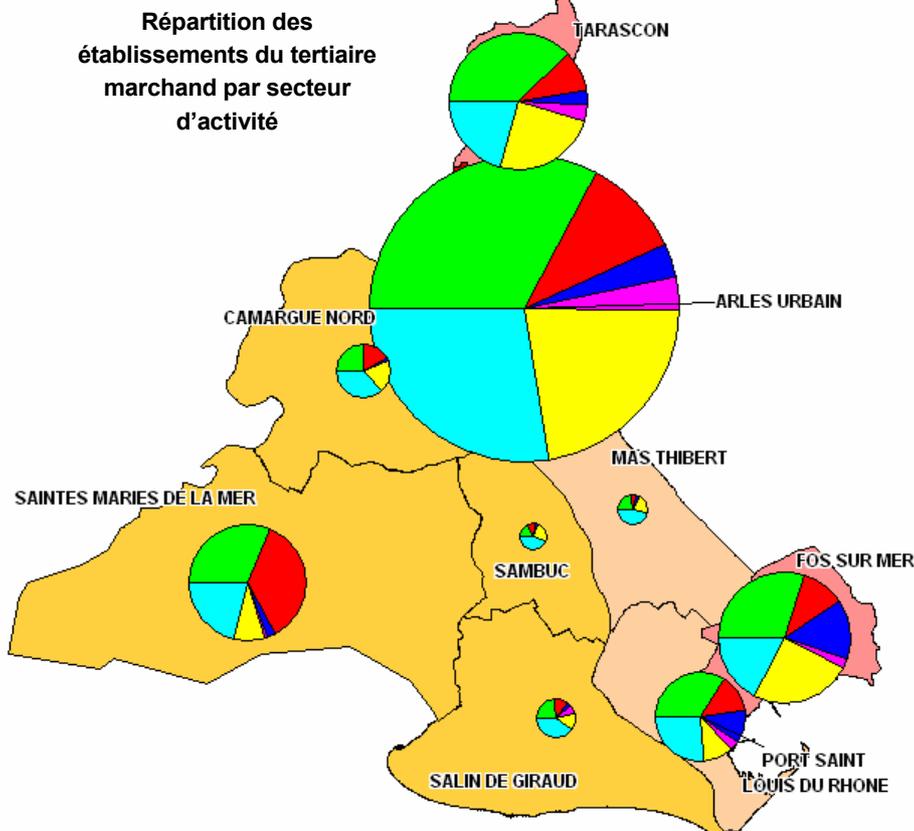
Part des différents secteurs d'activités parmi le tertiaire marchand  
Données SIRENE 2006



- Commerce
- Hôtellerie-restauration
- Transports et télécommunications
- Activités financières
- Immobilier et services aux entreprises
- Services sociaux, collectifs et personnels

Limites des périmètres d'étude

- 1. PNR Camargue
- 2. Périmètre d'extension du PNR à l'étude
- 3. Arles urbain
- 4. Territoires environnants



Conception : edater

De plus, les **activités commerciales** sont également moins densément réparties sur le territoire du Parc, hormis pour la commune des Saintes Maries de la Mer où la part du commerce dans le tertiaire marchand est équivalente aux autres périmètres étudiés.

Toutefois, les **services sociaux, collectifs et personnels** sont mieux représentés dans le Parc que sur les autres territoires en proportion des activités du tertiaire marchand.

Notons en outre le poids important des activités dans les domaines des transports et des télécommunications au niveau des communes de Fos sur Mer et de Port Saint Louis du Rhône.

Concernant les services sociaux, collectifs et personnels, il est intéressant de préciser les activités comprises dans ce secteur, étant donné son importance dans le tissu de services du PNRC. En effet, parmi les 192 activités classées dans les services sociaux, collectifs et personnels, la moitié environ (97) sont des **associations déclarées** oeuvrant dans les domaines de la culture, du sport, de la nature... Les autres établissements concernent principalement les services aux personnes : coiffeurs, institut de beauté...

En tenant compte de la population des différents territoires, on s'aperçoit que **le PNRC obtient la densité la plus importante**, avec 13 associations pour 1 000 habitants, suivi de près par la partie urbaine d'Arles. Sur les 2 autres périmètres existent comparativement moins d'associations ; à noter la forte densité du tissu associatif aux Saintes Maries de la Mer et au Sambuc.

<b>Territoires</b>	<b>Population en 1999</b> (RGP)	<b>Nombre d'associations</b> SIRENE mars 2006	<b>Densité</b> Nombre d'établissements pour 1 000 habitants
Camargue Nord	2 297	29	13
Salin de Giraud	2 086	17	8
Sambuc	551	10	18
Saintes Maries de la Mer	2 469	41	17
<b>PNRC</b>	<b>7 403</b>	<b>97</b>	<b>13</b>
Port Saint Louis	8 118	61	8
Mas Thibert	1 498	15	10
<b>Périmètre d'extension à l'étude</b>	<b>9 616</b>	<b>76</b>	<b>8</b>
<b>Arles Urbain</b>	<b>44 035</b>	<b>518</b>	<b>12</b>
Fos sur Mer	14 007	62	4
Tarascon	12 668	89	7
<b>Territoires environnants</b>	<b>26 675</b>	<b>151</b>	<b>6</b>

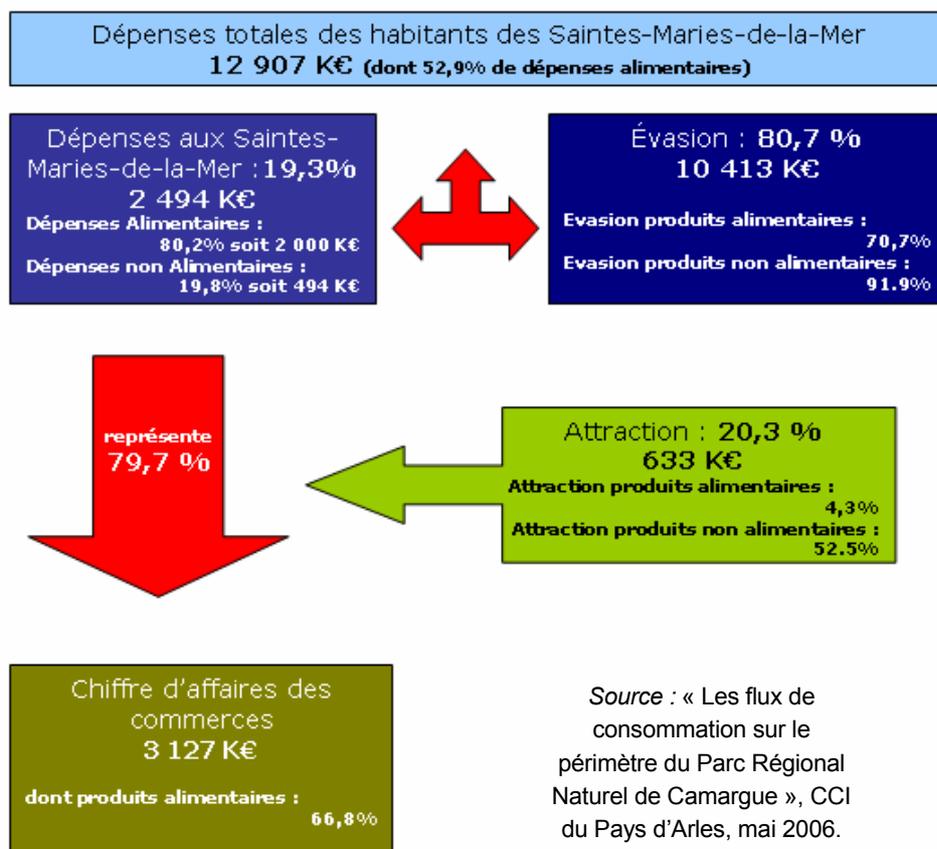
Concernant l'**activité commerciale**, une étude menée par la CCI du Pays d'Arles<sup>42</sup> permet de **quantifier le marché potentiel** de la principale commune du Parc en terme d'activité tertiaire : les Saintes Maries de la Mer.

Les dépenses de consommation<sup>43</sup> des habitants des Saintes Maries s'élèvent à près de **13 millions d'€ (soit 5 228 € par habitant)**, dont 53 % de dépenses alimentaires. Près d'un cinquième de ces dépenses sont réalisées au sein de la commune, ce qui entraîne **une évasion de 80 %** (soit 10,5 millions d'€), s'effectuant principalement dans la commune **d'Arles** (près de 50 % de cette évasion), mais aussi à Nîmes (17 %), à Aigues Mortes (10 %), voire même à Lattes (6 %).

A titre de comparaison, le secteur de **Port Saint Louis du Rhône** (qui comprend en plus de la commune de Port Saint Louis l'Iris de Salin de Giraud) connaît une dépense totale de consommation de **47 millions d'€ (soit 4 631 € par habitant)**, dont la moitié de dépenses alimentaires), dont 47 % s'effectue au sein même du secteur, soit une **évasion de 53 %**, essentiellement en direction de **Martigues** et d'Arles. Ainsi, on constate une dépense de consommation sensiblement plus importante sur la commune des Saintes Maries de la Mer, qui cependant souffre d'une évasion plus importante.

Concernant le **chiffre d'affaires des commerces** sur la commune des Saintes maries, il atteint **3,1 millions d'€** (dont 67 % de produits alimentaires), dont 80 % proviennent de dépenses de locaux, ce qui implique une **attraction de 20 %** (soit 633 000 €, essentiellement de Saint Rémy de Provence, Aix en Provence et dans une moindre mesure Arles centre). En comparaison, les commerces du secteur de Port Saint Louis du Rhône réalisent un chiffre d'affaires de 24 millions d'€, avec une attraction de 8 %. Il apparaît ainsi une attraction plus forte des activités des Saintes Maries pour les produits de consommation considérés.

**Le marché potentiel  
de la commune des  
Saintes Maries de  
la Mer**



<sup>42</sup> « Les flux de consommation sur le périmètre du Parc Régional Naturel de Camargue », CCI du Pays d'Arles, mai 2006.

<sup>43</sup> L'étude considère 39 produits de consommation courante répartis en 4 catégories : l'alimentaire, l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et la culture et les loisirs.

## 7.5 Zoom sur le tertiaire non marchand : des carences en terme de services scolaires, sanitaires et sociaux

Sur le PNR, 48 des 1 140 établissements (soit 4 %) concernent le **tertiaire non marchand** ; il s'agit des établissements scolaires, de santé et d'action sociale.

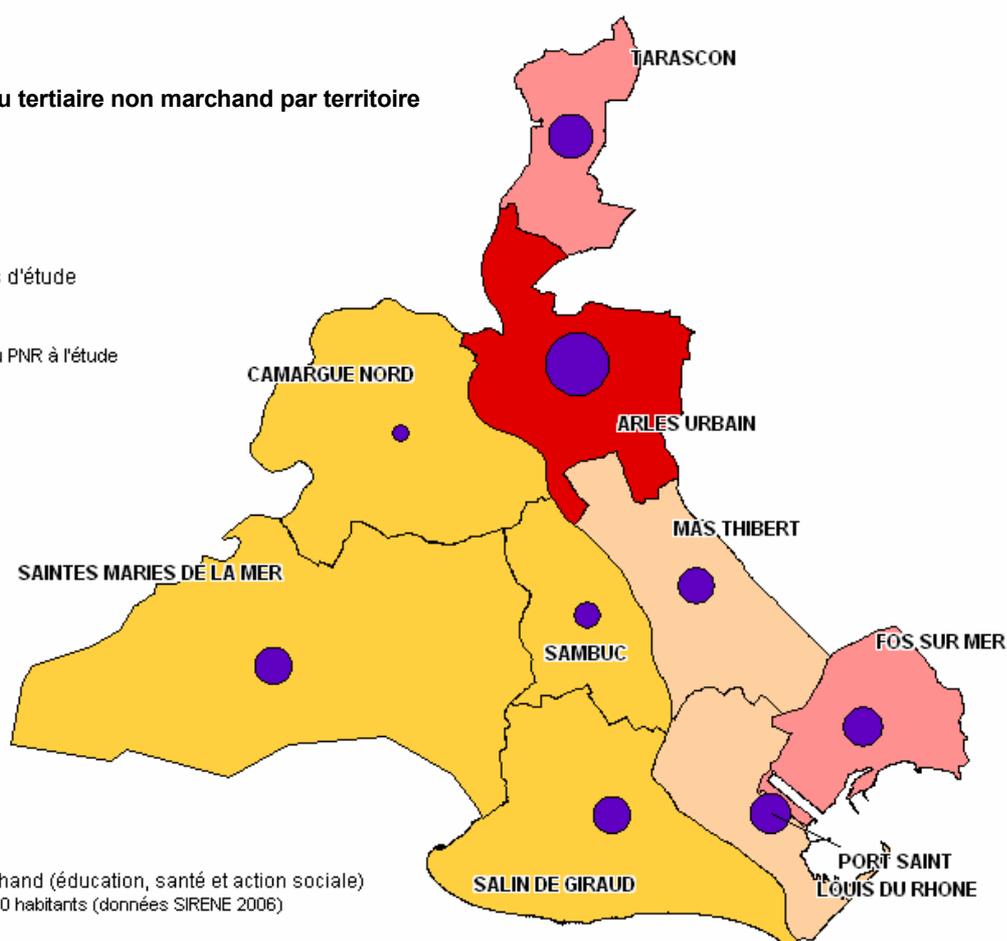
On observe une faible densité au niveau de Camargue Nord et du Sambuc (moins de 5 établissements pour 1 000 habitants), la valeur la plus forte étant atteinte dans la partie urbaine d'Arles, qui concentre ce type d'activités étant donné ses fonctions métropolitaines.

Ainsi, les Saintes Maries de la Mer et Salin de Giraud disposent d'un nombre de services non marchands équivalent à Fos sur Mer, Tarascon ou Port Saint Louis du Rhône si l'on pondère par la population de chaque commune/IRIS.

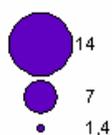
### Densité d'établissements du tertiaire non marchand par territoire

- Limites des périmètres d'étude
- 1. PNR Camargue
  - 2. Périmètre d'extension du PNR à l'étude
  - 3. Arles urbain
  - 4. Territoires environnants

Conception : edater



Densité d'activités du tertiaire non marchand (éducation, santé et action sociale)  
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants (données SIRENE 2006)



## 7.6 Zoom sur les activités artisanales : peu d'artisans au niveau du PNRC, essentiellement occupés par la construction

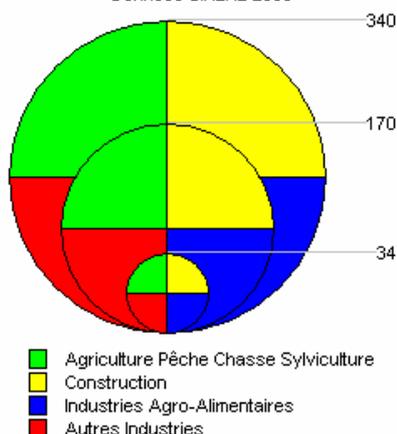
Comme cela a été rappelé dans le point 7.1, l'artisanat est un **secteur d'activité transversal** ; ainsi, parmi le secteur tertiaire marchand étudié plus haut, certains établissements sont en fait des artisans (exemple des services aux personnes s'inscrivant dans le tertiaire marchand mais faisant partie de l'artisanat : les salons de coiffure).

Ainsi, dans cette partie seront comptabilisés :

- les artisans exerçant une activité dans un autre secteur que le secteur tertiaire (agriculture, industrie, construction) ;
- les doubles inscrits (artisans-commerçants) exerçant également une activité dans un autre secteur que le secteur tertiaire.

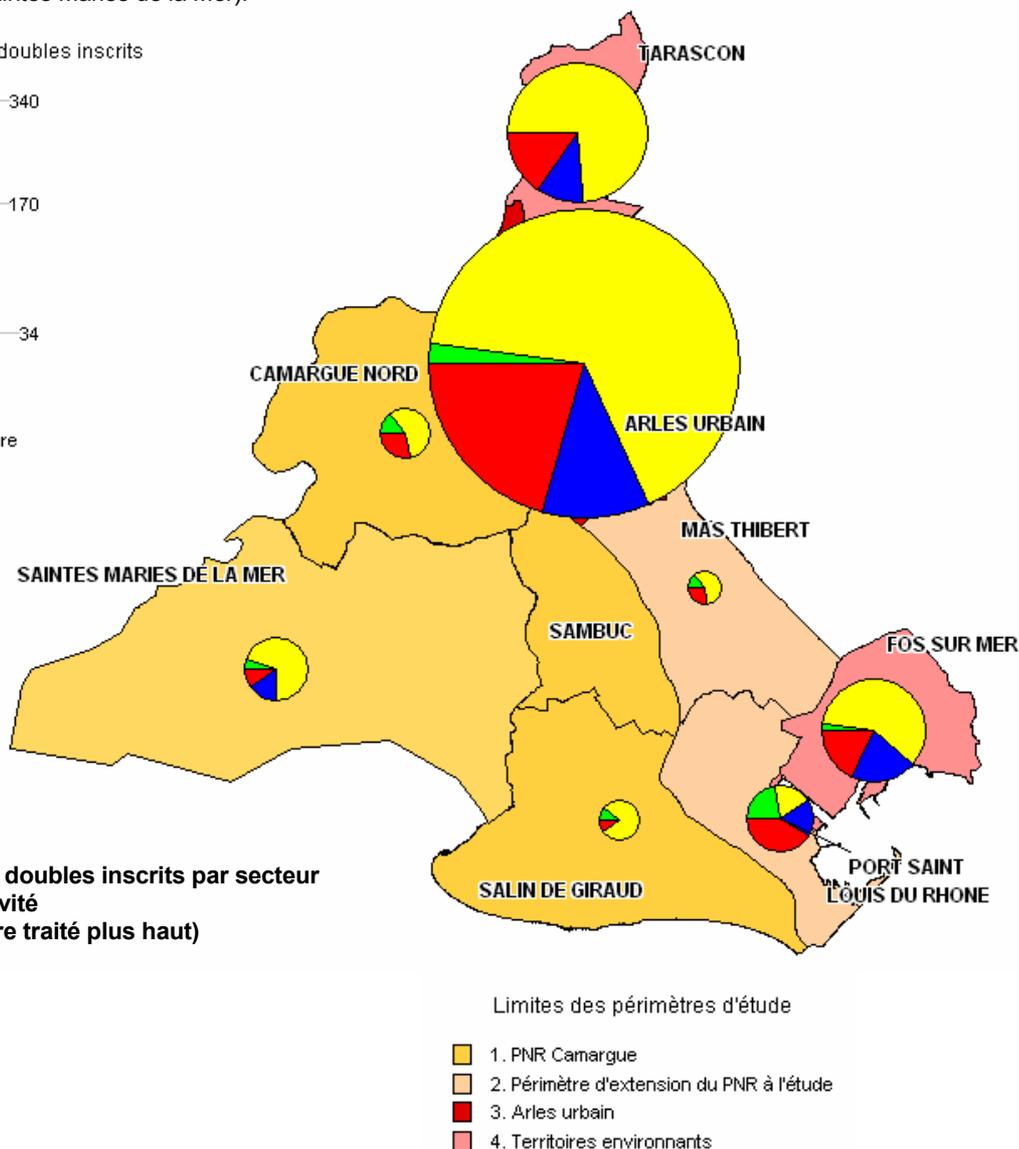
33 artisans sont implantés sur le territoire du PNRC, ainsi que 10 artisans-commerçants ; ils exercent principalement dans les secteurs de la construction et de l'industrie (en particulier l'agro-alimentaire pour la commune des Saintes Maries de la Mer).

Secteurs d'activité où exercent les artisans et les doubles inscrits  
Données SIRENE 2006



Conception : edater

Répartition des artisans et des doubles inscrits par secteur d'activité (hors secteur tertiaire traité plus haut)



## 7.7 Les dates de création des établissements

*N.B. : Nous avons exploité ici les données de la base de données SIRENE, notamment la variable DCRET - Date de Création – qui correspond à « la date de création de l'entreprise ou de l'établissement quelle que soit l'origine de cette création (création pure, reprise, réactivation). Elle n'est systématiquement renseignée que depuis 1980 ».*

Au niveau du PNRC, près de 20 % des établissements du tertiaire et de l'artisanat en activité en 2006 ont été créés en 2004 et 2005. De plus, plus de 40 % des établissements en activité en mars 2006 ont été créés il y a moins de 6 ans. Au contraire, seul un établissement sur 5 a été créé avant 1990... **Ceci témoigne d'une certaine jeunesse du tissu d'activités tertiaires et artisanales au niveau du Parc.**

**Les tendances sont similaires dans les autres périmètres**, les établissements créés le plus récemment étant installés sur la partie urbaine d'Arles ou sur les territoires environnants.

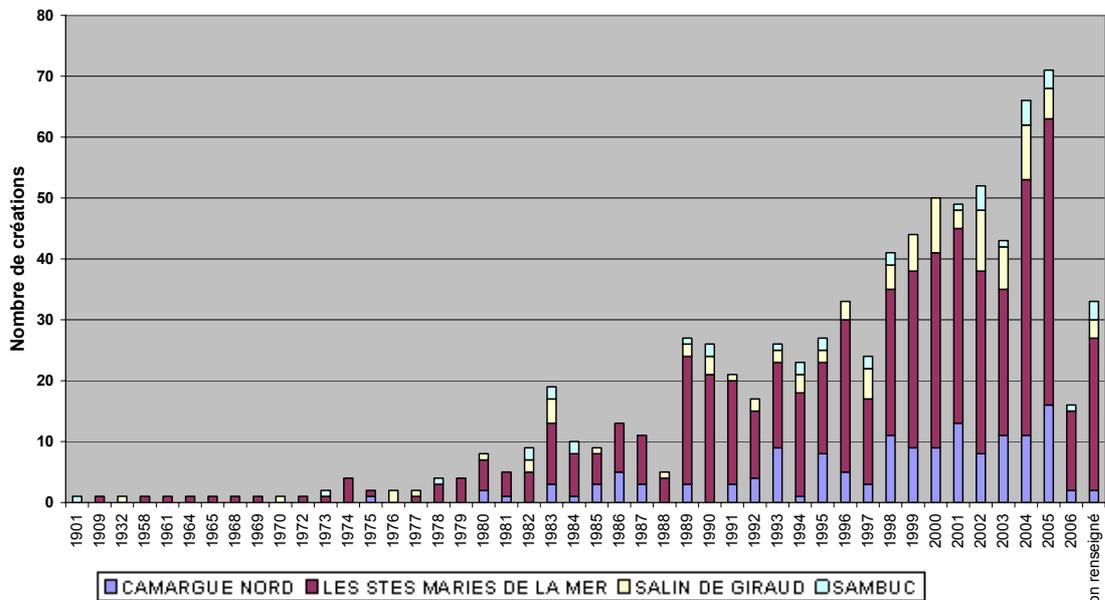
Les premiers entretiens que nous avons réalisés auprès d'acteurs locaux connaissant l'activité économique du Parc nous amènent à supposer que la « jeunesse » des établissements ainsi observée résulterait de nombreuses **activités saisonnières** (ces entreprises font l'objet de radiations puis sont réinscrites sur les fichiers l'année suivante...).

### Date de création des établissements du tertiaire et de l'artisanat par périmètre étudié

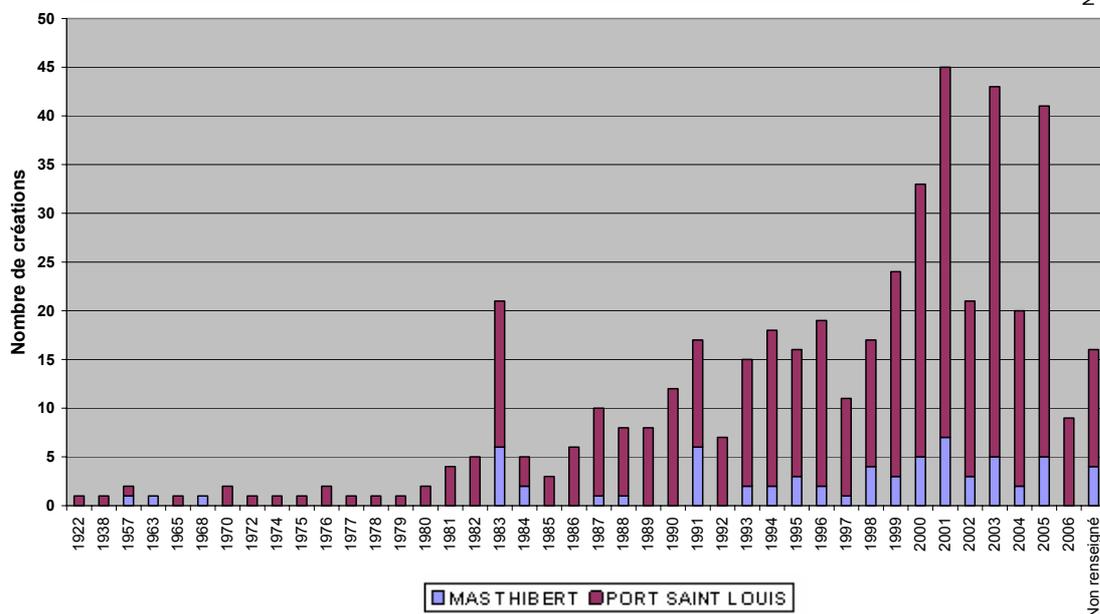
	Etablissements en activité en mars 2006	% créés en 2004-2005	% créés depuis 2000	% créés depuis 1990
<b>PNRC</b>	806	17 %	43 %	78 %
<b>Périmètre d'extension à l'étude</b>	473	13 %	45 %	78 %
<b>Arles urbain</b>	3 617	21 %	50 %	81 %
<b>Territoires environnants</b>	1 604	23 %	50 %	81 %

Les graphiques des pages suivantes recensent le nombre de créations d'établissements/d'entreprises par année pour chaque périmètre étudié.

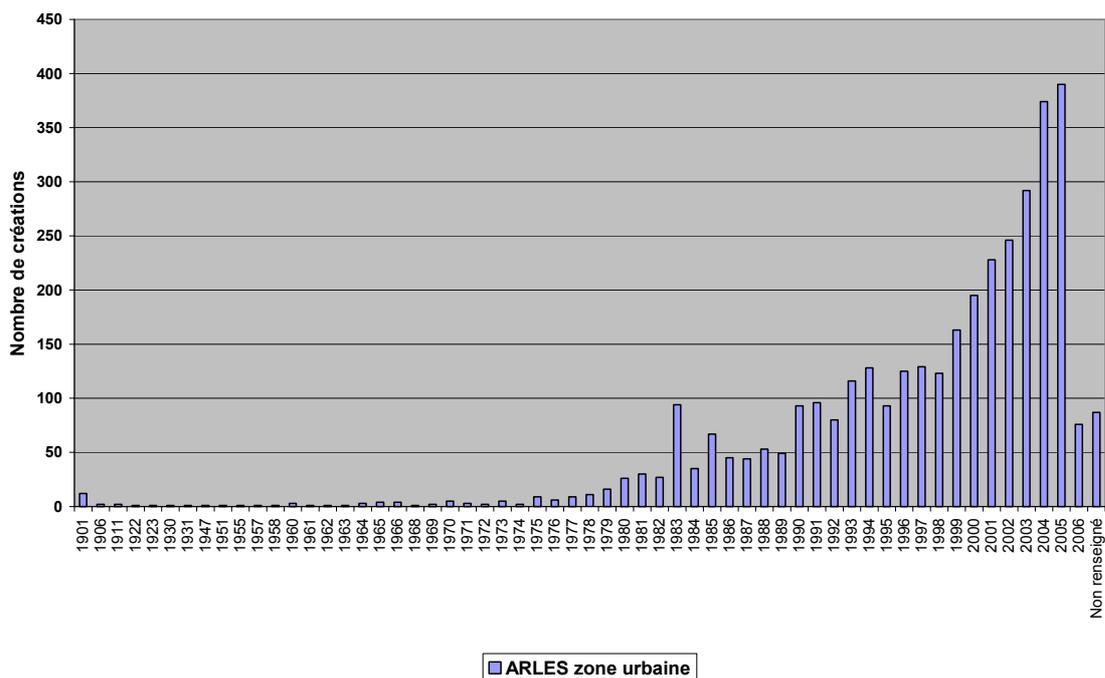
**PNRC**



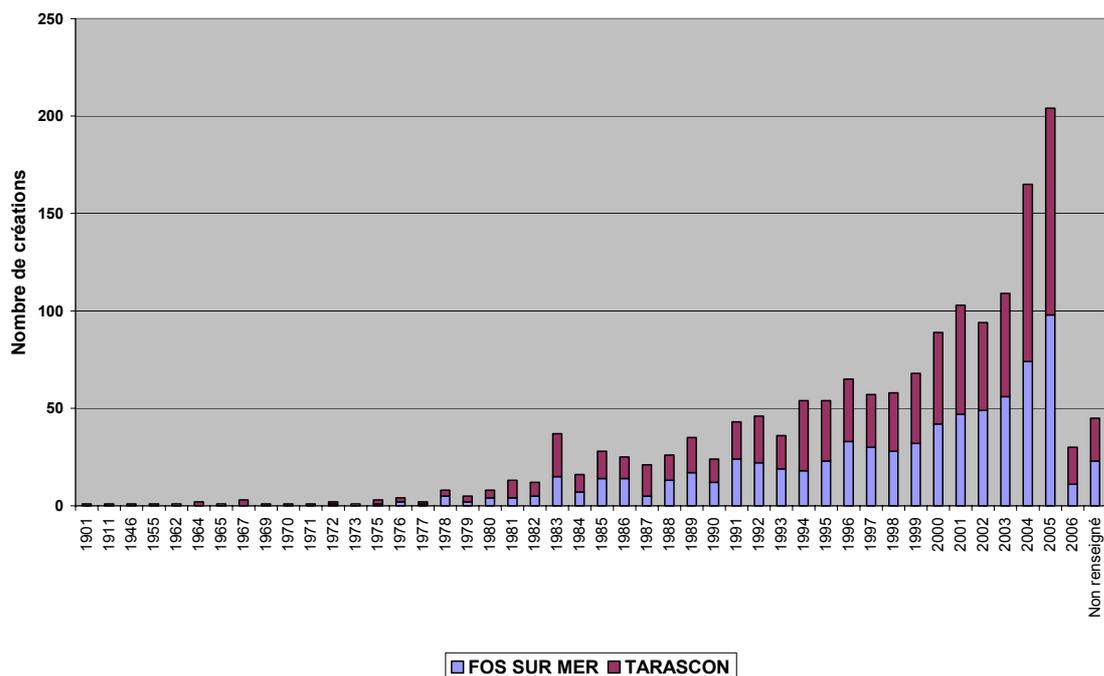
**Périmètre d'extension à l'étude**



**Partie urbaine d'Arles**



## Territoires environnants



## 7.8 Une majorité d'hommes parmi les chefs d'entreprises ou gérants d'établissements

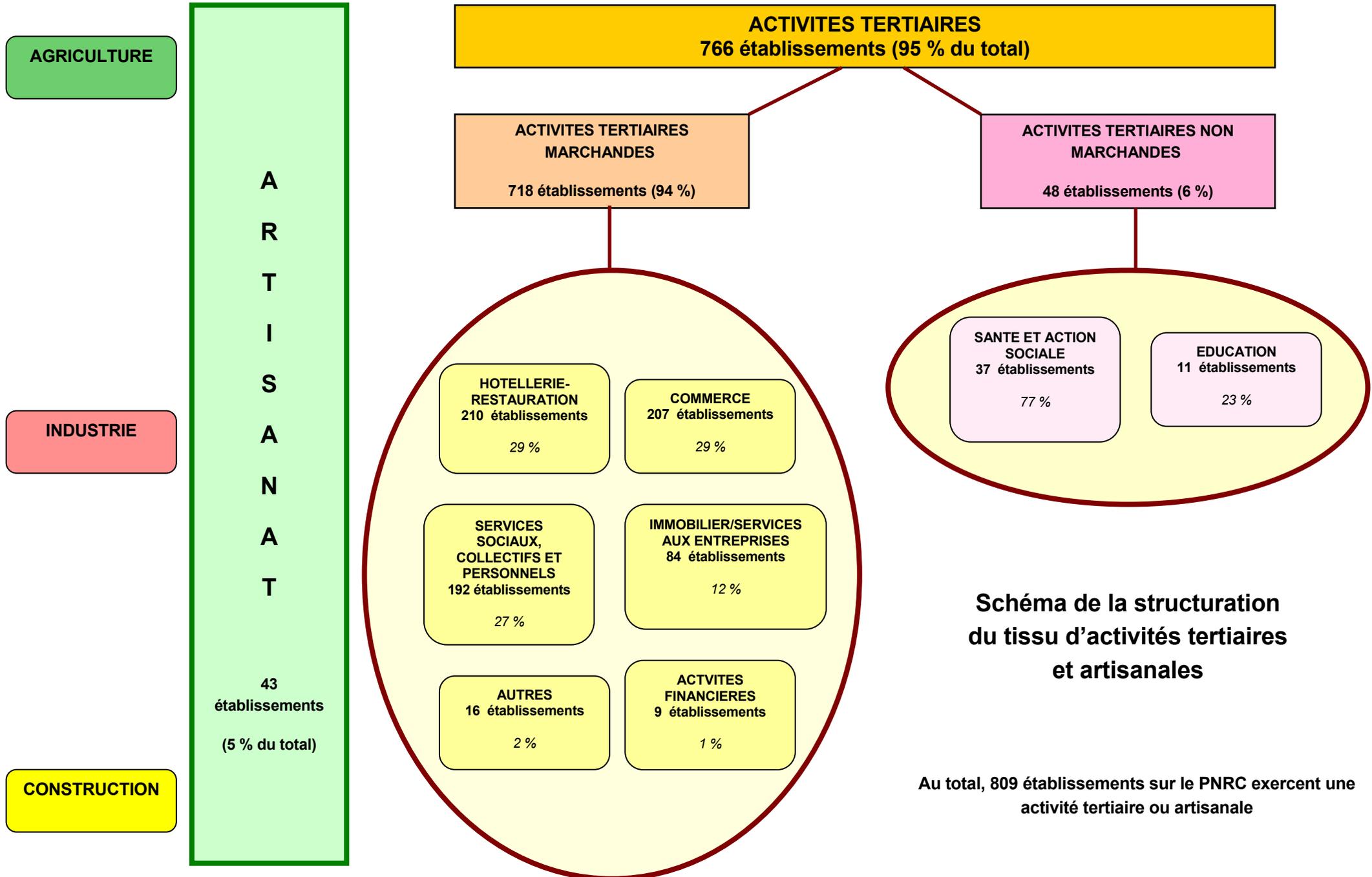
Malgré l'important manque de données (l'information n'est pas renseignée pour plus de la moitié des établissements), on observe une majorité d'hommes parmi les chefs d'entreprises/gérants d'établissements.

La proportion de femmes est plus importante au niveau du PNRC et du périmètre d'extension à l'étude que pour les deux autres périmètres.

### Répartition des chefs d'entreprises/gérants d'établissements selon le sexe

		Femme	%	Homme	%	Absence de données	%
<b>PNRC</b>	CAMARGUE NORD	16	11%	46	31%	85	58%
	LES STES MARIES DE LA MER	105	20%	168	32%	258	49%
	SALIN DE GIRAUD	17	18%	24	26%	52	56%
	SAMBUC	4	11%	8	21%	26	68%
	<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>18 %</b>	<b>246</b>	<b>30 %</b>	<b>421</b>	<b>52 %</b>
<b>Périmètre d'extension du PNR à l'étude</b>	PORT SAINT LOUIS	89	22%	104	26%	213	52%
	MAS THIBERT	7	10%	23	34%	37	55%
	<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>20 %</b>	<b>127</b>	<b>27 %</b>	<b>250</b>	<b>53 %</b>
<b>Arles (partie urbaine)</b>		<b>522</b>	<b>14%</b>	<b>1 071</b>	<b>30%</b>	<b>2 024</b>	<b>56%</b>
<b>Territoires environnants</b>	FOS SUR MER	121	16%	173	23%	460	61%
	TARASCON	102	12%	311	37%	437	51%
	<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>14%</b>	<b>484</b>	<b>30%</b>	<b>897</b>	<b>56%</b>

Source : fichiers SIRENE 2006



**Schéma de la structuration  
du tissu d'activités tertiaires  
et artisanales**

**Au total, 809 établissements sur le PNRC exercent une  
activité tertiaire ou artisanale**

## 8 La Camargue, une destination touristique privilégiée

### 8.1 Un territoire qui permet la pratique de différents types de tourisme

Le Parc Naturel Régional de Camargue est une destination privilégiée des touristes. La fréquentation est estimée à plusieurs centaines de milliers de touristes. La diversité des territoires camarguais, permet de proposer différents types de tourisme. Globalement, 4 pratiques touristiques peuvent être identifiées :

**Le tourisme balnéaire « classique »** : il est principalement organisé dans le secteur des Saintes Maries de la Mer.

**Le tourisme balnéaire « sauvage »** : principalement développé dans les secteurs de Beauduc et de la plage de Piémanson, il est caractérisé par une occupation illégale de la frange littorale (camping sauvage très dense).

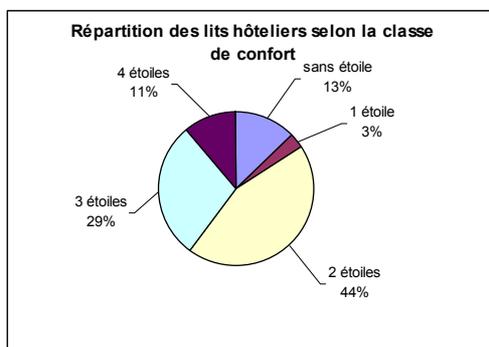
**Le tourisme de nature et découverte** : il s'appuie sur des circuits et centres de découverte encadrés par des professionnels du tourisme.

**Le tourisme de découverte des traditions camarguaises** : il est proposé par de nombreux acteurs locaux (exploitants agricoles, restaurateurs,...). Il s'articule principalement autour des chevaux et des taureaux (promenades, ferrades, courses camarguaises, ...).

### 8.2 Une offre hôtelière de « gamme moyenne » principalement concentrée sur la commune des Saintes Maries de la Mer

En 2005, la capacité hôtelière du PNRC est estimée à 2 315 lits<sup>44</sup>, soit 25% de la capacité d'accueil du PNRC. Environ 84% de l'offre est concentrée sur la commune des Saintes Maries de la Mer, avec des établissements de petites tailles.

L'hôtellerie présente propose une gamme moyenne : les 2\* concernent 44% de la capacité hôtelière du parc. Environ 29% des lits sont classés 3 étoiles. Les établissements de cette catégorie sont principalement situés sur les Saintes Maries de la Mer (91% d'entre eux).



<sup>44</sup> Evaluation de l'offre touristique du PNRC – TEC – PNRC – 2006 (étude en cours)

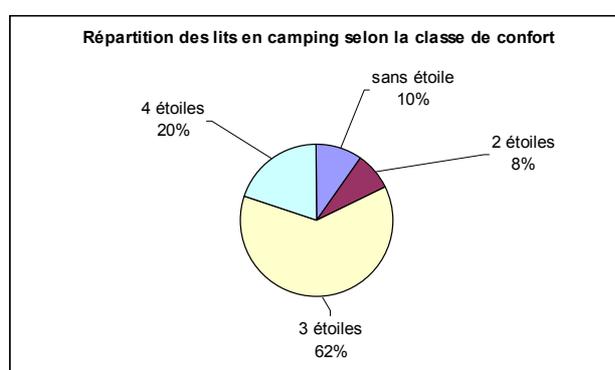
Source : Evaluation de l'offre touristique du PNRC – TEC – PNRC – 2006 (étude en cours)

### 8.3 Une hôtellerie de plein air très développée

Avec près de 5 500 lits, l'hôtellerie de plein air représente la 1<sup>ère</sup> offre d'hébergements marchands sur le territoire du PNRC.

En 2006, 5 campings ont été dénombrés sur le territoire du PNRC<sup>45</sup> : 4 situés sur la commune des Saintes Maries de la Mer et 1 situé dans l'IRIS Camargue Nord. En outre, on compte également 4 campings dans la partie urbaine d'Arles et 4 dans les territoires environnants (2 à Fos sur Mer et 2 à Tarascon).

Sur le plan qualitatif, l'hôtellerie de plein est caractérisée par une offre plutôt « haut de gamme » sur l'ensemble du territoire d'étude<sup>46</sup>.



Source : Evaluation de l'offre touristique du PNRC – TEC – PNRC – 2006 (étude en cours)

Enfin d'autres formes d'hébergement viennent compléter l'offre hôtelière du territoire.

- les meublés de tourisme classés et non classés (9% et 2% de la capacité d'accueil du parc)
- les résidences de tourisme : (3% de la capacité d'accueil)
- les chambres d'hôtes (1% de la capacité d'accueil).

### 8.4 Près de 90% des établissements de restauration situés sur la commune des Saintes Maries de la Mer

Selon le fichier SIRENE, on dénombre 117 restaurants dont près de 89% d'entre eux sont situés sur la commune des Saintes Maries de la Mer, 6% dans l'IRIS Camargue Nord, 1,7% à Sambuc et 1,7% à salin de Giraud. De plus, il convient d'ajouter les 49 hôtels du PNRC dotés d'un restaurant.

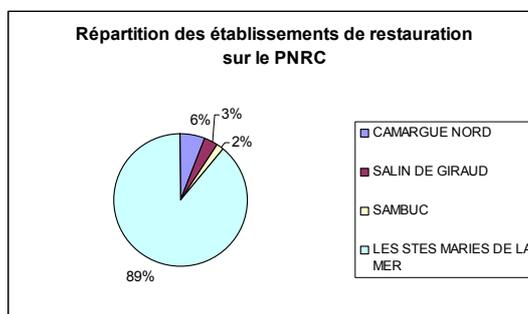
67% des établissements propose de la restauration de « type traditionnel » contre 33% de la restauration rapide.

On dénombre 26 restaurants sur le territoire d'extension (23 à Port Saint Louis du Rhône et 3 dans l'IRIS Mas thibert) et 3 hôtels restaurants (à Port Saint Louis du Rhône). La partie urbaine d'Arles totalise 146

<sup>45</sup> Fichier SIRENE – mars 2006

<sup>46</sup> Evaluation de l'offre touristique du PNRC – TEC – PNRC – 2006 (étude en cours)

restaurants (dont 71% de type traditionnel). Enfin, 54 restaurants sont répartis sur les territoires environnants (29 à Fos et 25 à Tarascon).



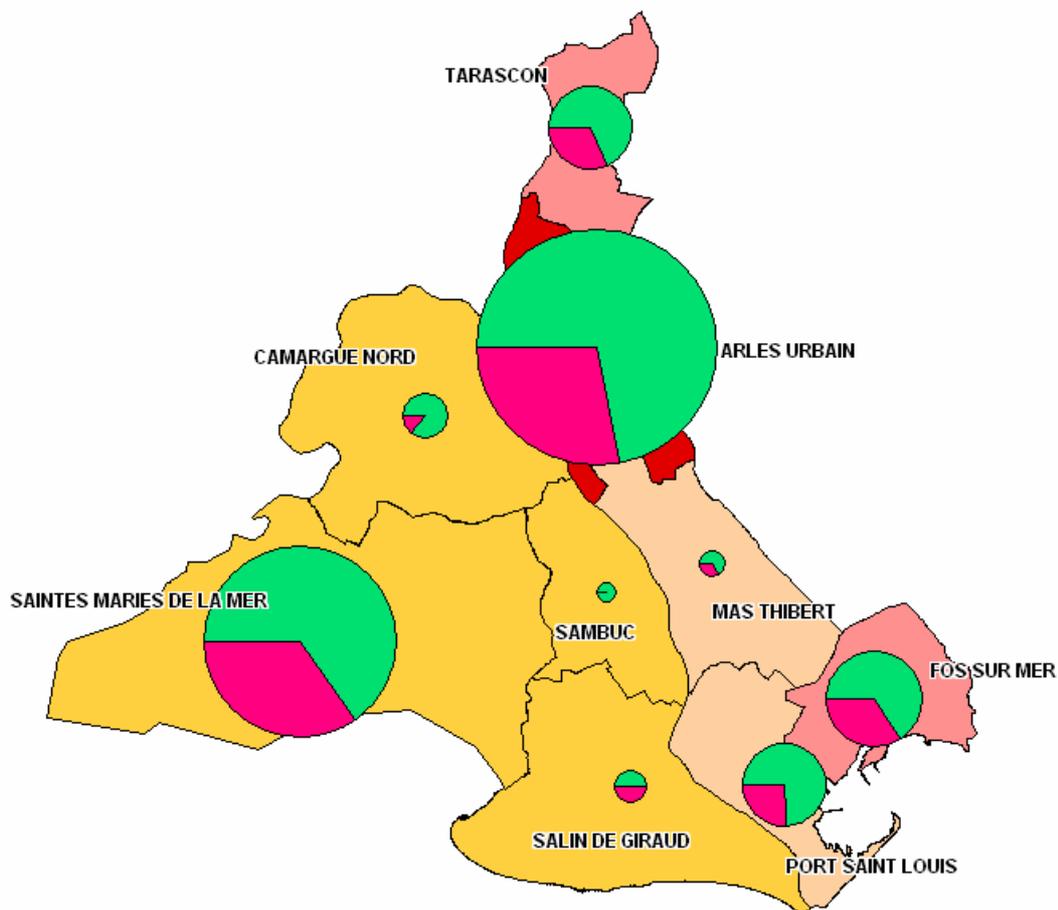
Source : fichier SIRENE – Mars 2006

### Répartition des établissements de restauration

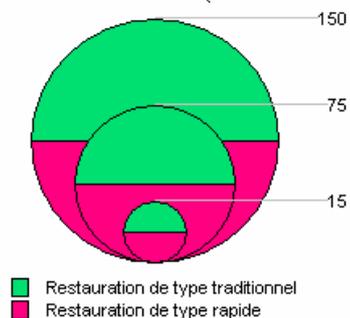
	PNRC	Arles partie urbaine	Périmètre d'extension	Territoires environnants
Restauration de type traditionnel	78	105	19	36
Restauration de type rapide	39	41	7	18
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>146</b>	<b>26</b>	<b>54</b>
Hôtels Restaurant	49	33	3	17

Fichier SIRENE – mars 2006

## Les établissements de restauration du territoire



Nombre de restaurants (hors hôtels-restaurants) par commune/IRIS  
En nombre d'établissements (données SIRENE 2006)



Conception : edater

Limites des périmètres d'étude

- 1. PNR Camargue
- 2. Périmètre d'extension du PNR à l'étude
- 3. Arles urbain
- 4. Territoires environnants

## 9 Les FFOM<sup>47</sup> et les enjeux en matière de développement économique pour le territoire

### 9.1 Quelques éléments de définitions

Les caractéristiques du territoire sont présentées ici sous la forme d'une grille d'analyse qui reprend les Forces Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM). Ce type d'analyse renvoie à deux finalités :

- elle permet de retenir les caractéristiques intrinsèques du territoire du PNRC à plusieurs échelles d'analyses ;
- c'est un cadre de réflexion pour la définition de la stratégie la plus pertinente par rapport au contexte

#### Quelques éléments de définition

<p><b><u>FORCES</u></b></p> <p>⇒ C'est une ressource ou une caractéristique du territoire qui permet de le mettre en valeur</p> <p>⇒ C'est un moteur de développement</p>	<p><b><u>FAIBLESSES</u></b></p> <p>⇒ C'est une limite, un « défaut » ou une « non compétence » du territoire qui peut l'empêcher de se développer</p> <p>⇒ C'est un frein au développement</p>
<p><b><u>OPPORTUNITES</u></b></p> <p>⇒ Il s'agit d'une situation favorable au territoire qui n'est pas nécessairement sous son contrôle direct mais qui permet de lui donner un « avantage » de développement</p>	<p><b><u>MENACES</u></b></p> <p>⇒ C'est une situation non favorable dans l'environnement extérieur du territoire qui peut influencer négativement sur le développement socio-économique</p>

### 9.2 Méthodologie

Pour chaque secteur d'activité, les FFOM ainsi que les premiers enjeux pour le territoire ont été identifiés. Les éléments et analyses qui suivent ont été élaborés à partir de différentes sources d'informations :

- **des éléments de diagnostic** (traitements de données, analyses des documents existants,...),
- **des entretiens avec les principaux acteurs** qui contribuent au développement économique du territoire (acteurs institutionnels ou acteurs locaux),
- **des réflexions issues des ateliers thématiques** réalisés dans le cadre de la démarche globale de révision de la charte du PNRC et qui se sont déroulées le 22/06/2006 (atelier n°3 : « *une économie rurale et diversifiée* »). Ces réunions d'échanges ont permis de faire valider les FFOM et les grands enjeux pour le territoire en matière de développement économique
- **un retour d'expériences auprès d'autres Parcs naturels régionaux** (PNR de la Narbonnaise dans l'Aude et celui de la Brière en Loire Atlantique) ainsi que des PNR qui ont été appuyés par EDATER dans le cadre de la révision de leur charte.

<sup>47</sup> Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

Les éléments qui suivent constituent des propositions. Ces pistes abordées sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement de la charte.

## 9.3 Agriculture

### 9.3.1 FFOM

<p><b><u>Forces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>les spécificités du territoire</b> (géographique, culturels et environnementaux, des produits de terroir)</li> <li>▪ <b>un élevage et une saliculture respectueux de l'environnement</b></li> <li>▪ <b>une agriculture impliquée dans la gestion de l'eau.</b></li> <li>▪ <b>une forte activité conchylicole à Port-St-Louis</b></li> <li>▪ <b>une activité agricole qui contribue fortement au développement économique du territoire</b> et qui est un employeur important du delta</li> <li>▪ <b>de nombreuses démarches de qualité et des savoir-faire fortement liés au territoire</b> (AOC, IGP, taureaux et chevaux de Camargue, Mérinos,...)</li> </ul>	<p><b><u>Faiblesses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>le manque de rentabilité de l'agriculture confrontée également à l'augmentation de la valeur du foncier</b> et à la gestion des équipements</li> <li>▪ <b>des filières peu structurées</b> (coopératives), manque de lien consommateur/producteur</li> <li>▪ <b>des risques sanitaires importants pour l'élevage et la pêche</b></li> <li>▪ <b>des chefs d'exploitation âgés (33% ont plus de 55 ans)</b></li> <li>▪ <b>une connaissance insuffisante des activités de pêche en mer et dans les étangs</b> (tonnage d'espèces, chiffres d'affaires, emplois générés,...)</li> <li>▪ <b>une intensification liée à la rentabilité</b></li> <li>▪ <b>l'utilisation de produits phytosanitaires</b></li> </ul>
<p><b><u>Opportunités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la demande des produits du terroir et saisonniers</b></li> <li>▪ <b>la diversification des exploitations agricoles</b> et le développement de la vente directe à la ferme</li> <li>▪ <b>la culture de matières premières pour les « énergies renouvelables »</b> : bio carburants,...</li> <li>▪ <b>la reconnaissance de la Camargue comme ICHS</b> afin de soutenir les rizières et les zones de pâturages extensifs spécifiques</li> </ul>	<p><b><u>Menaces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la dépendance financière de l'agriculture</b> par rapport aux aides européennes</li> <li>▪ <b>la baisse des marges et la concurrence</b></li> <li>▪ <b>la qualité physique et chimique de l'eau du Rhône et de l'eau de mer</b></li> <li>▪ <b>la difficulté de trouver un successeur / repreneur</b></li> <li>▪ <b>la diminution de certaines ressources naturelles</b></li> <li>▪ <b>des productions intensives</b></li> <li>▪ <b>l'évolution du trait de cote pour la saliculture</b></li> <li>▪ <b>le morcellement des exploitations</b> lié à la succession ou à l'acquisition de bâti par les non exploitants</li> </ul>

## 9.3.2 Premiers enjeux identifiés

### 9.3.2.1 Le maintien des exploitations

#### a. Soutenir les exploitations rizicoles

Comme nous l'avons souligné dans les éléments de diagnostic, la riziculture représente une des principales activités agricoles du PNRC. Sa prédominance s'observe de par la superficie occupée (50% des surfaces cultivées du PNRC) mais également au regard des retombées économiques pour le territoire (+ de 100 millions d'euros de chiffres d'affaires annuel générés dans le Pays d'Arles en 2005<sup>48</sup>).

En raison des handicaps que subit la production, mais aussi du fait des charges fixes liées à la gestion de l'eau et à l'entretien de la structure foncière (entretien des réseaux d'irrigation et d'assainissement), les coûts de la riziculture françaises sont les plus élevés d'Europe.

Le soutien de cette activité pourrait passer par :

- **la reconnaissance de la Camargue** par Bruxelles comme zone défavorisée affectée de handicaps spécifiques dans mesure où ce sont les riziculteurs qui gèrent les apports d'eau douce indispensables à l'activité agricole sur ces basses terres humides, et qui entretiennent tous les réseaux de canaux d'irrigation et de drainage. Sans ces apports d'eau douce, les terres camarguaises redeviendraient salées et stériles et la Camargue perdrait nombres d'écosystèmes qui en constituent la richesse biologique et en font la renommée. A ce titre, un dossier argumentant ces points a été récemment transmis en juillet 2005 aux représentants de la Direction Générale de l'Agriculture à Bruxelles.
- **la création d'une Indemnité Compensatrice de Handicaps Spécifiques** pour les rizières (ICHS),
- **l'amélioration de la qualité des produits** : notamment en orientant la production grâce aux résultats de la recherche (Centre français du riz), vers des variétés à grain long B qui répondent aux nouvelles demandes des consommateurs, ou vers une variété naturellement parfumée adaptée aux conditions climatiques camarguaises (INCA, ...). Enfin, le développement des cultures biologiques doit également permettre d'améliorer la qualité des produits.
- **l'utilisation de matières actives pour améliorer la production des rizières** : les différences de production des exploitations rizicoles camarguais (4,7 tonnes / ha contre 6,4 tonnes / hectares dans la Plaine du Pô en Italie) s'expliquent en grande partie par le fait que les matières actives sont pas ou peu utilisées en Camargue. En effet, aucun produit insecticide n'est homologué et l'homologation du produit pour lutter contre les riz sauvages prendra fin en 2007 (arrêt de fabrication). Ainsi, un travail de recherche et retour d'expérience pourrait être ici menée par les acteurs locaux (PNR, syndicats des riziculteurs) en collaboration avec le Centre Français du Riz. Il n'existe pas aujourd'hui de procédé qui ne produit aucun résidu. Néanmoins, certains procédés actuels limitent très fortement les impacts environnementaux.

#### b. Soutenir l'élevage

A l'instar de la riziculture, la filière de l'élevage, apparaît comme une activité principale du territoire. Les acteurs locaux s'accordent sur le fait qu'il s'agit d'une filière qui mérite d'être soutenue, non seulement parce qu'elle génère des retombées économiques importantes mais également car elle est étroitement liée à la vie

---

<sup>48</sup> Source : DDAF des Bouches du Rhône – Agriculture, élevage et environnement dans le delta du Rhône – Juin 2005

locale. En outre, cet élevage de plein air en semi-liberté sur des espaces vastes joue un rôle environnemental de premier ordre puisqu'il influence l'évolution de la dynamique végétale des milieux naturels (sansouires, prés salés, marais et pelouses) par le pâturage extensif d'animaux rustiques et quasi-sauvages.

Malgré tout, l'élevage (en particulier les manades de taureaux) en Camargue est confronté à de nombreuses contraintes (principalement liées à des facteurs géographiques) qui rendent l'activité agricole camarguaise plus fragile que sur d'autres territoires :

- Nécessité en zone humide et en zone d'élevage extensif de renouveler beaucoup plus souvent des clôtures,
- Perte de veaux liés au mode d'élevage en semi liberté
- Coût importants d'affourage en période d'inondation ou de très hautes eaux
- ...

Dans ce cadre, plusieurs actions pourraient être initiées. Certaines d'entre eux ont d'ailleurs déjà été identifiées par le PNRC et ses partenaires<sup>49</sup> :

- une mobilisation des acteurs locaux autour de la reconnaissance de la Camargue comme zone à Handicaps Spécifiques semble nécessaire. L'ICHES évoquée plus haut pourrait ainsi être étendue également aux zones de pâturages extensifs.
- la poursuite de la sélection du cheptel et les améliorations génétiques : mise en place des livres généalogiques du taureau de Camargue, du Cheval Camargue,..., rigoureuses sélections qualitatives des bêtes,
- la promotion des produits viande : développement du nombre d'élevage engagé dans la démarche AOC, mise en place de la traçabilité complète (d'étal du boucher à la table de restauration,...),
- l'amélioration de la qualité de l'accueil du public : étendre la « charte accueil » à d'autres manadiers
- communiquer auprès du grand public sur les spécificités de l'élevage en Camargue
- ...

### **c. Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs**

Face à la baisse du nombre d'actifs agricoles et à la difficulté pour les exploitants de trouver un successeur, le soutien à l'implantation des jeunes agriculteurs apparaît comme un enjeu fort pour le territoire.

L'Union Européenne et l'Etat français aident les jeunes à devenir agriculteur par le biais de dispositifs financiers, sociaux ou fiscaux permettant d'alléger le poids de la reprise d'une ferme. Ainsi en PACA comme dans toutes les régions françaises, il existe aussi des aides attribuées par les collectivités territoriales telles que le stage de parrainage, la mise en relation avec des cédants, etc. Ces aides sont attribuées en contrepartie d'un certain nombre de conditions, composant le parcours à l'installation, et d'engagements de la part du bénéficiaire

Malgré tout, à eux seuls, ces dispositifs ne semblent pas suffisants pour pallier le problème de reprise d'exploitations agricoles rencontré par les jeunes actifs agricoles. Ainsi, il semble important de sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux sur ce point. Les collectivités locales, et en particulier les communes

---

<sup>49</sup> Sources : Agriculture, élevage et environnement dans le delta du Rhône – des propositions pour pérenniser un système agro-pastoral unique, garant d'écosystèmes exceptionnels – Juin 2005 – PNRC- DDAF – Chambre d'agriculture 13, Syndicat des Riziculteurs – Bovin 13.

pourraient notamment contribuer à faciliter les implantations de jeunes agriculteurs en acquérant du foncier disponible et en proposant aux jeunes exploitants des baux de location à des prix adaptés à leur revenus (en fonction des chiffres d'affaires des exploitations par exemple,...). En terme de moyens financier, il s'agira également de réfléchir comment la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles peut elle intervenir (acquisition des espaces foncier par l'intermédiaire de la TDENS,...).

Enfin, toujours en matière d'actions, d'autres Pnr désireux de soutenir l'implantation des jeunes agriculteurs (en particulier le Pnr de la Brière) ont mis en place des observatoires permanents de l'agriculture à l'intérieur desquels, les données sur les transmissions et installations sont recensées.

### 9.3.2.2 La diversification des exploitations

#### a. Vers une diversification des cultures

Face aux crises agricoles et aux facteurs exogènes (nouvelle PAC, baisses des prix du riz,...), un des principaux enjeux identifiés par les acteurs du territoire concerne la diversification des cultures.

Dans le cadre de cette diversification, certaines cultures comme les cultures énergétiques (colza, tournesol) pourraient notamment être intégrées dans l'assolement (riz – blé).

Outre le fait que ces pratiques confortent l'image du PNRC (préservation de l'environnement, mise en place de culture « innovante »,...), le développement des biocarburants constitue une des priorités de l'Union Européenne. Depuis 2003, une aide spéciale aux cultures énergétiques a été introduite par la réforme de la PAC. Une prime de 45€ par ha est prévue<sup>50</sup>. Ce régime de cultures énergétiques fera l'objet d'un rapport de la Commission avant le 31 décembre 2006 qui viendra compléter la stratégie de l'UE en faveur des biocarburants (fixation d'objectifs nationaux pour la part de marché, obligations relatives aux biocarburants, garanties d'une production durable,...).

Toutefois, soulignons que la culture du blé dur doit quand même être maintenue dans l'assolement dans la mesure où :

- la demande en blé dur a tendance à augmenter sur le marché français,
- sur le plan temporel, cette culture est complémentaire à celle du riz (riz au printemps / été et blé dur en automne / hiver),
- le marché local est à proximité puisque les semouleries les plus importantes de France sont localisées à Marseille. Ce qui permet aux producteurs camarguais de rester compétitif avec les grands producteurs de blé dur implantés dans le sud du Bassin parisien ou dans la région Poitou-Charentes

#### b. Encourager l'agrotourisme

L'évolution des pratiques touristiques a encouragé de nombreux exploitants agricoles à se tourner vers le tourisme pour tenter de redynamiser localement leur économie et de contrecarrer la crise agricole. En effet, les principales composantes des tendances touristiques actuelles sont à mettre en lien avec le concept d'authenticité que les touristes associent à la culture locale, à la rencontre avec les populations locales, aux produits du terroir, à l'immersion de la nature.

---

<sup>50</sup> Commission des Communautés européennes – Stratégie de l'UE en faveur des biocarburants - 08/02/2006

Doté de nombreux atouts touristiques, le PNRC doit pouvoir s'appuyer sur l'activité touristique afin de valoriser les produits locaux mais également de contribuer au maintien des revenus des agriculteurs. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en place (encouragement de l'accueil à la ferme, création de chambres d'hôtes,...). Toutefois, ils semblent qu'elles aient été élaborées au « coup par coup » sans réflexion préalable.

Pour exemple, les mesures prises et projets réalisés ont principalement concerné l'accueil des touristes lors de la période estivale (juillet et août). Même si cette période génère les flux touristiques les plus importants de l'année, elle n'est parfois pas toujours cohérente avec les disponibilités des exploitants agricoles : les exploitants ne sont pas forcément très disponibles les mois de juillet et Août. Ainsi, pour définir la stratégie du PNRC en matière de diversification agricole, il semble opportun d'analyser les capacités d'accueil mais également les disponibilités des agriculteurs qui pourraient être concernés afin d'envisager l'extension de la saison touristique en Camargue. Cette démarche contribuerait à la valorisation des productions agricoles ainsi qu'au maintien des revenus des agriculteurs.

### 9.3.2.3 La valorisation des produits de terroir de qualité

La présence de nombreux touristes durant la période estivale permet d'envisager le développement des circuits courts de commercialisation, mais aussi les productions artisanales locales.

#### a. A travers les circuits courts de distribution : quelle stratégie pour le PNRC ?

Les circuits courts de distribution des produits alimentaires se caractérisent par la proximité entre producteurs et consommateurs. Cette organisation connaît depuis quelque temps un fort regain d'intérêt, dans de nombreux territoires ruraux. Elle présente deux avantages principaux :

- pour les « vendeurs », la vente directe peut répondre au souci de récupérer une partie de la valeur ajoutée largement concédée aux industries de la transformation et la distribution.
- pour les « acheteurs », elle permet de retrouver un contact direct avec le producteur, de disposer de produits de meilleure qualité et de soutenir des formes d'agriculture alternatives

Cependant, la mise en place d'une politique de développement des circuits courts nécessite au préalable une bonne connaissance des productions, des acteurs locaux et du marché actuel. Des études préalables doivent ainsi être lancées.

Pour exemple, en 2006, le Parc naturel régional de Scarpe-Escaut (Nord), a souhaité réaliser une étude sur la valorisation des produits de terroir et sur l'aide au développement à la vente directe et en circuit court. La plupart des acteurs locaux ont été associés à la démarche : des agriculteurs, des artisans et des commerçants représentatifs de leur métier témoignaient de leur expérience dans le domaine de la vente en circuit court, représentants des métiers de bouche (chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord...) et du tourisme (offices de tourisme, comité départemental du tourisme Nord...),

Enfin d'autres Pnr comme celui de la Brière se sont également engagés dans une réflexion de ce type en 2004. Cette démarche concernait :

- la réalisation d'un état des lieux sur les productions agricoles (identification des attentes des agriculteurs, enquête de clientèle sur les marchés)
- la réalisation d'un document de promotion
- la définition d'un projet de voyage d'étude sur les vitrines du terroir
- la définition de projets de marchés itinérants chez les producteurs
- la réalisation d'une étude sur l'amélioration de la signalisation

### Caractérisation des types de ventes

Type de vente		Définition	
VENTE DIRECTE <sup>1</sup>	Vente à la ferme	Vente par un exploitant ou un groupement d'exploitants indépendants (type GAEC) des produits de l'exploitation, bruts ou transformés, aux particuliers, sur le lieu même de la ferme. Cette forme de vente est souvent complétée par une présence sur les marchés polyvalents. On rencontre parfois la vente par cueillette, les consommateurs assurent eux-mêmes la cueillette.	
	Vente collective	Point de vente collectif	Quelques producteurs qui souhaitent faire de la vente directe en commun créent une structure collective pour commercialiser leurs produits. Ils restent propriétaires de leurs produits jusqu'à la vente au consommateur final (selon le statut choisi) et chacun engage sa propre responsabilité. Le magasin est tenu par les producteurs eux-mêmes avec un système de roulement lors des permanences.
		Panier collectif	Vente de produits de plusieurs producteurs dans un seul panier préparé à l'avance, panier type ou sur commande.
	Marchés	Marché polyvalent	Ces marchés sont organisés par les municipalités. Tous types de marchands non sédentaires (dont des agriculteurs) ont la possibilité d'y participer à condition d'avoir sollicité une place auprès des organisateurs.
		Marché de producteurs	Marché ayant lieu principalement sur un lieu public. Il est régulier ou saisonnier, est composé exclusivement de producteurs fermiers et exclut tout type de revente.
		Marché à la ferme	Vente par des exploitants des produits de leurs exploitations, bruts ou transformés, aux particuliers sur le lieu même d'une ferme, lors d'une journée ou d'un week-end, avec en général des animations (en général une à deux fois par an).
	Vente en tournées	Vente en tournée	Vente par déplacement du producteur vers le consommateur, par un circuit à proximité des habitations et/ou des points fixes à dates fixes.
		Point relais de livraison	Vente par déplacement du producteur vers le consommateur, avec livraison d'une commande prise à l'avance, dans un point fixe de livraison, à date fixe.
	Vente à domicile	Il y a vente à domicile lorsque le contrat d'achat d'un produit a été signé au domicile du consommateur, dans un hôtel, une salle des fêtes... ou tout lieu où le client a été invité à s'y rendre par courrier, fax, téléphone...	
	Vente à distance	par correspondance	Vente avec livraison différée à domicile, par commandes de produits à partir d'un catalogue personnel à l'agriculteur ou un catalogue général multiproduits géré éventuellement par un organisme. Cette forme de vente se développe également via Internet
Vente dans les foires et salons		Vente ponctuelle lors d'une manifestation organisée par un organisme public ou privé, dont la durée est connue à l'avance. Cette manifestation peut regrouper toutes sortes de stands, ou uniquement des producteurs fermiers.	
VENTE INDIRECTE	À la restauration	Restauration traditionnelle	Forme de vente en circuit court où l'intermédiaire restaurateur achète les produits à l'agriculteur qui assure la livraison en quantités variables.
		Restauration collective	Forme de vente en circuit court où l'intermédiaire collectivité achète des produits fermiers à l'agriculteur qui assure la livraison en quantités importantes.
		Ferme auberge	Dans le cadre de son activité de restauration, une ferme auberge peut vendre ses produits mais aussi ceux des fermes voisines. Elle devient alors l'intermédiaire entre le producteur et les clients de l'auberge.
	à un commerçant		Vente à un commerçant indépendant (boucher par exemple), à des établissements ou à leur centrale d'achat.
	à un non commerçant	Dépôt vente	Vente en dépôt-vente dans la ferme ou le point de vente d'un autre producteur fermier.

Source : dossier TRANSRURAL Initiatives – 04/07/06

## **b. a travers les manifestations locales**

Il n'existe pas actuellement sur le territoire du PNRC de manifestations (marchés, foires, ...) capable de fédérer l'ensemble des acteurs économiques du territoire et de générer des retombées positives pour le PNRC.

Pour exemple, le Parc naturel régional de la Brière organise depuis plusieurs années un marché, désormais très couru (le marché de Kerhinet : tous les jeudis de juillet à septembre). Cette manifestation, créée à l'initiative du PNR, a permis de fédérer les principaux acteurs de l'économie agricole durant la période estivale. En outre, face à ce succès, d'autres marchés aux produits locaux et artisanaux pourraient voir le jour, soit dans le Parc, soit dans les communes proches.

Le PNR de la Brière organise également des marchés itinérants dans les exploitations agricoles. Cette opération baptisée « Samedi Fermier » permet de promouvoir les produits du territoire et de rapprocher les producteurs des clients potentiels. 6 journées ont 2005 et 7 en 2006 ont pu être ainsi organisées. En outre, l'ensemble des exploitants agricoles participant à l'opération ont été identifiés dans un dépliant de promotion (description de l'activité et localisation au sein du Pnr).

Dans le Parc naturel régional du Vercors, depuis 2000 le Pnr organise « les fermades ». Cette manifestation donne la possibilité aux agriculteurs partenaires du réseau des Fermes du Vercors d'accueillir des spectacles chez eux à la ferme. Expérimentée, une première fois à St Martin en Vercors, elles ont ensuite été déployées pour atteindre aujourd'hui 22 soirées culinaires permettant la mise en avant de produits et productions locales. En 2003, on estimait que près de 1 800 personnes avaient participé à ces soirées.

En Camargue, la valorisation des produits locaux par l'intermédiaire de manifestation de ce type pourrait être envisagée. A l'instar de ce que l'on peut observer dans d'autres Pnr, l'initiative pourrait être impulsée par le PNRC :

- définition d'un projet
- coordination et mise en réseau des principaux acteurs (exploitants agricoles, prestataires touristiques, DDA, chambre d'Agriculture,...),
- organisation et coordination du projet
- ...

## **c. A travers la structuration des produits autour d'une marque Parc**

Beaucoup d'initiatives visant à valoriser et promouvoir les spécificités Camarguaises (notamment les AOC viande, la culture du riz bio,...) ont été mises en place. Néanmoins, ces démarches ne concernent pas l'ensemble des productions du PNRC. Il s'agit d'une valorisation « par filière » et il n'existe pas aujourd'hui de label permettant d'identifier les productions agricoles du PNRC.

La structuration des productions agricoles autour d'une marque « PNR Camargue » pour l'ensemble des productions agricoles permettrait d'améliorer leur valorisation. Ce label garantissant le respect d'un cahier des charges pourrait permettre de développer une stratégie de gamme axée sur la grande diversité des produits et sur leurs qualités spécifiques. En outre, des productions locales, jusqu'à présent moins valorisées que celles liées à l'élevage (comme l'arboriculture) pourraient ainsi être mises en valeur.

#### 9.3.2.4 Conciliation Agriculture / environnement<sup>51</sup>

Depuis 1992 de nombreuses mesures agro-environnementales permettent de répondre aux exigences environnementales et au contexte spécifique des exploitations agricoles du territoire. Néanmoins aujourd'hui les principaux contrats mis en œuvre sont arrivés ou arrivent à échéance :

- l'OLAE<sup>52</sup> « Grand Plan du Bourg et marais du Vigueirat » a pris fin en novembre 2005,
- l'OLAE « milieux humides et manades de Camargue » a pris fin entre mai et novembre 2005,
- le CTE<sup>53</sup> « riziculture et culture associée » prendront fin entre janvier 2006 et fin 2007

Face à ce constat des propositions ont d'ores et déjà été élaborées par les principaux acteurs locaux. Ces propositions ne concernent pas spécifiquement le territoire du PNRC mais l'ensemble de la Camargue dans la mesure où les enjeux en matière d'agriculture et d'environnement semblent similaires.

L'élaboration d'un programme d'envergure qui permette de poursuivre et d'améliorer la politique menée depuis 1992 en Camargue pourraient ainsi être menés :

- en retenant des modalités financières et réglementaires de contractualisation différentes de celles des CAD, (par exemple plus proches des anciennes OLAE), de façon à pouvoir assurer une réelle continuité territoriale des engagements et des mesures qui soit à la hauteur des enjeux. Ce qui, concrètement, signifie de permettre aux exploitations, même les grandes ou celles qui ont un statut de société, de pouvoir engager la totalité de leurs parcelles concernées. Et aussi que sur une même parcelle, lorsqu'il y a deux intervenants différents, ils puissent chacun souscrire aux engagements qui le concernent (l'exploitant et l'éleveur.)
- en prévoyant dès le départ un programme d'animation et de suivi scientifique, en cohérence avec les DOCOB, mais portant sur les 3 territoires de Camargue d'une part (rive gauche du grand Rhône, PNRC et rive droite du petit Rhône) et l'ensemble de la Crau d'autre part,

Pour information, un chiffrage financier de ces pistes a été réalisé par les services de la DDAF des Bouches du Rhône.

#### 9.3.2.5 Meilleure connaissance des activités de pêche

La pêche représente une activité importante de l'économie du territoire du PNRC. Ceci s'explique en partie par le fait que le territoire compte de nombreux milieux aquatiques (fleuve, mer, marais, lagunes, et étangs) qui permettent différentes pratiques de pêche.

Cependant, aujourd'hui, il n'existe pas de d'inventaires précis et de suivi sur cette activité. Ainsi, il est difficile pour les acteurs locaux d'anticiper et de proposer des pistes d'amélioration sans disposer d'un état des lieux et d'un suivi précis de l'activité de cette filière (nombre et espèces pêchées, chiffre d'affaires de la filière, provenance des pêcheurs,...).

Pour exemple, on assiste depuis plusieurs années à une intensification des prélèvements des tellines qui peut porter atteinte au renouvellement des stocks. Les données officielles sont, semble-t-il, loin de refléter la réalité d'après les acteurs interviewés dans le cadre de l'étude.

---

<sup>51</sup> Sources : Agriculture, élevage et environnement dans le delta du Rhône – des propositions pour pérenniser un système agro-pastoral unique, garant d'écosystèmes exceptionnels – Juin 2005 – PNRC- DDAF – Chambre d'agriculture 13, Syndicat des Riziculteurs – Bovin 13.

<sup>52</sup> Opération Locale Agro-environnementale

<sup>53</sup> Contrat Territorial d'Exploitation

Ainsi, l'élaboration d'un suivi en collaboration avec les principaux acteurs concernés (services maritimes, ports de pêche,...) devrait permettre de mieux connaître l'activité et par conséquent de mieux répondre aux problématiques actuelles surexploitation des tellines, conflit d'usage pêcheurs / plaisanciers,...).

## 9.4 Industrie

### 9.4.1 FFOM

<p><b><u>Forces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la présence de quelques entreprises dynamiques permet de maintenir l'activité et les emplois sur le territoire</b></li> <li>▪ <b>une forte activité conchylicole à Port-St-Louis</b> (environ 10 % de la production nationale pour la mytiliculture)</li> </ul>	<p><b><u>Faiblesses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>l'activité des Salins du Midi est réduite depuis la perte de son principal client (ARKEMA, qui commandait 1/3 de la production)</b></li> <li>▪ <b>le relatif enclavement de Salin de Giraud vis-à-vis des grandes infrastructures routières</b> (limites du bac en terme de capacité et d'amplitude horaire)</li> <li>▪ <b>la pollution des activités industrielles</b></li> <li>▪ <b>l'image négative de l'activité industrielle pour les visiteurs</b></li> </ul>
<p><b><u>Opportunités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la proximité géographique du pôle industrialo-portuaire de Fos</b> et le développement des infrastructures de communication découlant du projet 2XL peuvent générer des retombées économiques pour le territoire</li> <li>▪ <b>l'entreprise Solvay-Spécialités-France investit sur son site en Camargue et prépare l'avenir</b> (une reconversion est engagée pour passer de la production de principes actifs pour la pharmacie à la chimie organique)</li> <li>▪ <b>le devenir de certains terrains naturels à vocation industrielle</b> (PAM, Arcelor...)</li> <li>▪ <b>le développement des bio-carburants</b></li> <li>▪ <b>l'implantation de nouvelles populations</b></li> </ul>	<p><b><u>Menaces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la proximité géographique du pôle industrialo-portuaire de Fos, et du projet d'incinérateur, et leurs retombées sur la conchyliculture</b></li> <li>▪ <b>la forte concurrence pesant sur les entreprises industrielles agricoles</b> : la viabilité économique de certaines entreprises pourrait être remise en cause ces prochaines années (crises agricoles, forte concurrence internationale)</li> <li>▪ <b>l'avenir incertain de l'établissement des Salins du Midi</b></li> <li>▪ <b>l'augmentation du foncier</b> due à l'implantation de nouveaux habitants</li> </ul>

## 9.4.2 Premiers enjeux identifiés

### 9.4.2.1 Anticiper sur le devenir des terrains industriels

L'activité salinière implantée depuis 1856 sur le territoire du Parc (Salin de Giraud) a forgé l'aménagement du territoire ; en effet, ces espaces n'ont pas eu d'autres fonctions jusqu'à présent. L'avenir incertain de l'établissement des Salins du Midi pose la question du devenir d'un foncier important (environ 13 000 ha) situé au cœur du PNRC.

Il paraît difficile dans le cadre de cette étude de définir la vocation potentielle de ces terrains (entreprises, activité touristique, zone naturelle, habitat, services...). Cette vocation dépendra des besoins recensés sur le territoire mais également des règles d'urbanisme et lois en vigueur (zonage PLU,...).

Toutefois, il semble opportun de s'intéresser au devenir de ces terrains et d'engager un échange entre les principaux acteurs locaux afin de définir collectivement le type d'occupation pressenti. Ces échanges seront aussi l'occasion de s'interroger sur les acquéreurs potentiels (collectivités locales, conservatoire du littoral...).

A ce titre, quelques pistes ont d'ores et déjà été mises en exergue par certains acteurs locaux, notamment la possibilité pour Salin de Giraud d'accueillir une partie des flux migratoires induits par le projet Fos 2XL<sup>54</sup> : en effet, le projet devrait générer près de 14 000 emplois dans les 10 ans à venir.

### 9.4.2.2 La prise en compte de la gestion environnementale et des démarches qualité dans les activités industrielles

Les entreprises industrielles intègrent de plus en plus les problématiques environnementales dans leur processus de production ; en effet, la plupart d'entre elles disposent de services de type « développement durable ». On note notamment au sein du PNRC les efforts entrepris par l'établissement Solvay en matière de respect de l'environnement (station d'épuration sur le site, création et aménagement d'espaces verts...).

Au-delà des contraintes réglementaires, il s'agit ici de rechercher les moyens et les compétences pour aider les entreprises à améliorer leurs performances environnementales et à anticiper sur les normes et les réglementations à venir.

Le PNRC doit pouvoir aider à la réalisation de cet objectif en partenariat avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les DRIRE et l'ADEME. En outre, un soutien quant à la recherche de moyens financiers dans le cadre de programmes spécifiques contractualisés avec l'Etat, la Région ou le Département peut être réalisé par le PNRC.

### 9.4.2.3 Le développement du potentiel des entreprises en matière de tourisme industriel

Certaines activités nouvelles sont encore mal maîtrisées, à l'image de l'ouverture aux touristes des sites industriels. Ce type d'activité permet de diversifier l'offre touristique sur le territoire en valorisant un patrimoine industriel ancien. De plus, ce type de tourisme peut être pratiqué tout au long de l'année, ce qui contribuerait à l'allongement de la saison touristique en Camargue.

Compte tenu de son activité emblématique pour la Camargue, fortement ancrée sur le territoire depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, le site des Salins du Midi pourrait proposer une offre de tourisme industriel, au même titre que la sidérurgie à Fos sur Mer qui accueille plus de 10 000 visiteurs par an (entreprise Sollac).

---

<sup>54</sup> Extension du terminal conteneur existant avec deux terminaux dédiés qui doit permettre d'ici 2008 de doubler les capacités actuelles du port qui passeront progressivement de 700 000 à 1 500 000 conteneurs par an.

Néanmoins, ces activités sont susceptibles d'engendrer une sur-fréquentation des espaces protégés ; c'est pourquoi le tourisme industriel pourrait être intégré dans la stratégie touristique globale du PNRC. La prise en compte du tourisme industriel au sein du PNRC devrait nécessairement passer par l'analyse de l'offre et de la demande, afin de quantifier le potentiel de cette filière.

#### **9.4.2.4 La création de partenariat et de relations privilégiées entre le Parc et les entreprises industrielles**

Selon les entretiens menés dans le cadre de cette étude, il semble que les échanges entre les entreprises industrielles et le PNRC pourraient être approfondis. Pour assurer un développement économique cohérent du territoire, l'ensemble des acteurs y compris industriels doivent être associés aux réflexions, et ce d'autant plus si le PNRC décide de se positionner sur certaines activités nouvelles, comme le tourisme industriel.

Pour exemple, on pourrait imaginer que les représentants des principales entreprises industrielles (entre autres) soient conviés plusieurs fois par an à certaines commissions (développement économique...). Sur ce point, il semble que certains acteurs industriels soient intéressés de travailler avec le PNRC sur certains aspects : le Port Autonome de Marseille, bien que situé en dehors du PNRC, pourrait échanger avec les techniciens du PNRC sur les impacts générés par son activité (projet Fos 2XL), ainsi que des expertises spécifiques (recréation d'étangs saumâtres, utilisation d'énergies renouvelables...).

#### **9.4.2.5 Maîtriser les retombées sur le PNRC générées par le développement des activités industrielles sur les territoires environnants**

La mise en œuvre du projet FOS 2XL a pour conséquence une augmentation du trafic de marchandises ; bien que la part du trafic routier va diminuer au profit des modes de transport ferroviaires et fluviaux, le nombre de poids lourds risque d'augmenter sensiblement. Il est actuellement difficile d'évaluer avec précision les impacts pour le PNRC, qu'ils soient positifs (création d'activités économiques, accueil de nouvelles populations...) ou négatifs (nuisances environnementales...).

On pourrait penser que le territoire actuel du PNRC (commune des Saintes Maries de la Mer, une partie de la commune d'Arles) sera moins concerné par les impacts du projet 2XL que la commune de Port Saint Louis du Rhône ou l'Iris Mas Thibert (qui pourraient intégrer prochainement le PNRC) compte tenu de leur proximité des infrastructures routières et autoroutières.

Les prévisions des effets induits par les projets industriels de Fos sur Mer montrent « qu'il faudrait environ 4 000 logements supplémentaires sur la période 2007/2011 dans le bassin de Fos, soit dans un rayon de 50 Km »<sup>55</sup>. Face à ce constat certaines collectivités, comme la commune de Port Saint Louis du Rhône ont lancé des réflexions sur les problématiques du logement.

L'accueil de nouvelles populations sur le territoire actuel du PNRC pourrait contribuer à dynamiser certains espaces (stimulation de l'activité commerciale, développement des services à la population,...).

Ainsi, il semble opportun que les acteurs locaux suivent l'évolution du projet 2XL. Cela renvoie à la création d'un partenariat renforcé avec le Port Autonome de Marseille, en charge de la réalisation du projet.

---

<sup>55</sup> Source : PSL Ouest Provence – Juin 2005

## Commerce, artisanat et services

### 9.4.3 FFOM

<p><b><u>Forces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ une <b>attractivité touristique</b> qui génère d'importants <b>débouchés pour le commerce</b> (petits commerces de détail...)</li><li>▪ un <b>secteur dynamique : l'hôtellerie-restauration</b> (essentiellement aux Saintes Maries de la Mer)</li></ul>	<p><b><u>Faiblesses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ un <b>tissu artisanal plutôt en retrait</b>, peu générateur d'activités économiques</li><li>▪ une <b>polarisation importante</b> des activités commerciales liées au tourisme sur une commune (les Saintes Maries de la Mer)</li><li>▪ <b>concernant les achats courants, une importante évasion commerciale</b> vers le pôle arlésien</li><li>▪ une <b>offre déficiente</b> dans certains secteurs : la santé et l'action sociale (services à la petite enfance,...), les activités financières ou l'immobilier</li></ul>
<p><b><u>Opportunités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ le <b>développement d'activité d'artisanat</b> orientée sur la culture et l'identité camarguaise (atelier d'art, ...) pour répondre aux attentes des consommateurs</li></ul>	<p><b><u>Menaces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ la <b>viabilité</b> des commerces dans les espaces peu densément peuplés ainsi que les problèmes liés à la <b>transmission</b> risquent d'entraîner une <b>disparition de certains commerces de proximité</b></li><li>▪ la <b>raréfaction de certains services à la population</b> (comme les services sanitaires et sociaux) serait de nature à réduire la qualité de vie du territoire du Parc ainsi que de son attractivité</li></ul>

## Premiers enjeux identifiés

### 9.4.3.1 Améliorer la commercialisation des produits du terroir sur le territoire

Ce point a déjà été abordé dans les enjeux concernant l'agriculture (enjeux 9.3.2.2 « diversification des exploitations » et 9.3.2.3 « valorisation des produits de terroir de qualité »).

### 9.4.3.2 Structurer la filière

Le PNRC étant un territoire très peu densément peuplé, les activités commerciales, artisanales et de services ont tendance à être isolées les une des autres, notamment en raison de leur éloignement géographique. Ceci implique un manque de structuration de ces filières, alors même que le tissu commercial et artisanal a besoin de mise en réseau et d'animation collective afin de se maintenir voire de se développer.

Cette démarche de « mise en réseau » pourrait notamment être impulsée par l'équipe du PNRC. Les problématiques liées au commerce et à l'artisanat sont souvent abordées dans le cadre d'enjeux plus généraux. Compte tenu du poids de l'importance de ces activités (en particulier commerciales) et des enjeux représentés au sein du PNR (tourisme, services à la population,...), la création d'une commission « artisanat, commerce et services » au sein du PNRC pourrait permettre aux acteurs locaux d'échanger sur ces thèmes et de proposer des actions concrètes adaptées au contexte local.

Actuellement, il existe plusieurs syndicats regroupant des activités de service (syndicat des hôteliers...), sachant que l'hôtellerie-restauration représente près de 30 % des activités du tertiaire marchand. Des initiatives pourraient être envisagées, comme le rapprochement des agriculteurs-producteurs et des restaurateurs du PNRC (cartes de produits du terroir...).

### 9.4.3.3 Comment maintenir les commerces et services à la population et lesquels ? Considérer le territoire comme une zone rurale à maintenir et à développer

Le maintien, le développement et l'installation d'activités artisanales, commerciales apparaissent comme un élément essentiel pour maintenir et créer des emplois, répondre aux besoins de consommation de la population mais aussi conserver une fonction économique et pas uniquement résidentielle au milieu rural en complémentarité des activités agricoles et touristiques.

Le diagnostic a fait ressortir une carence en matière de certains services à la population, notamment ceux du secteur sanitaire et social ; cela diminue la qualité de vie des habitants qui doivent se déplacer quotidiennement afin d'avoir accès à ces services.

Ainsi, le maintien de la qualité de vie passe nécessairement par la prise en compte de besoins tels que les services périscolaires, l'offre de soins, le maintien de certains services publics, la prise en charge des personnes âgées, ...

Plusieurs actions pourraient notamment être mise en place. A titre d'exemple, face au vieillissement de la population, de nombreux territoires ruraux ont organisé des services permettant d'encourager le maintien des personnes âgées à domicile en créant notamment des « réseaux d'assistantes de vie » qui se relayent pour faciliter la vie des personnes âgées (préparation des repas, toilette, tâches ménagères,...).

Concernant plus spécifiquement le commerce et l'artisanat, l'élaboration d'un schéma d'offre commerciale et artisanale permettrait de définir une stratégie ainsi qu'un plan d'action précis afin de maintenir et de développer le tissu d'activités commerciales et artisanales au niveau du PNRC. A titre d'exemple, des actions

comme les Points Multiservices devraient permettre sur certains territoires isolés de maintenir la qualité de vie des habitants.

Différents partenaires pourraient notamment être associés dans le cadre du financement d'actions opérationnelles : Etat, collectivités locales, chambres consulaires...

#### **9.4.3.4 Accompagner financièrement et techniquement la reprise et le maintien d'activités**

Outre la définition d'un schéma de l'offre artisanale et commerciale, il serait opportun que le PNRC, se positionne comme un acteur référent auprès des porteurs de projet, en collaboration avec les consulaires.

Ses principales missions pourraient consister à :

- la recherche, en partenariat, avec les consulaires de moyens financiers pouvant être mobilisés (CPER, UE, contractualisations avec le CG,...),
- l'accompagnement technique des projets : aide au montage des projets.

A titre d'information et concernant les moyens humains, pour assurer ce type de conseil certains PNR se sont attachés les services d'un agent de la chambre de métier (détachement de la chambre de métier).

## 9.5 Tourisme

### 9.5.1 FFOM

<p><b><u>Forces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la notoriété internationale, l'image du territoire</b></li> <li>▪ <b>un territoire qui compte de nombreux atouts :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>géographiques</b> (delta, façade maritime, fleuve,...)</li> <li>- <b>climatiques</b> (héliotropisme...)</li> <li>- <b>diversité culturelle</b> (bouvine, littérature, patrimoine bâti, populations, culture provençale, culture gitane...)</li> <li>- <b>environnementaux</b> (diversité des milieux naturels et nombreuses espèces faunistiques et floristiques)</li> <li>- <b>produits de terroir</b> (tellines, sel, viande de taureau...)</li> <li>- <b>un patrimoine diversifié visible toute l'année</b></li> <li>- <b>l'existence d'un parc naturel régional</b></li> </ul> </li> </ul>	<p><b><u>Faiblesses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>le manque de professionnalisme des acteurs</b></li> <li>▪ <b>le manque de synergies et le peu de réseaux d'acteurs</b></li> <li>▪ <b>le décalage entre l'image/la notoriété et la réalité</b></li> <li>▪ <b>une offre touristique peu structurée et peu organisée : déficit d'hébergements ruraux (gîtes, chambres d'hôtes...), de chemins de randonnées, absence de signalétique touristique</b></li> <li>▪ <b>la présence de moustiques</b></li> <li>▪ <b>une offre touristique concentrée sur le littoral et une activité marquée par une forte saisonnalité</b></li> <li>▪ <b>une part importante d'espaces privés</b></li> <li>▪ <b>certaines pratiques touristiques (campings sauvages) portent atteinte à la qualité des sites et des milieux naturels</b></li> <li>▪ <b>un tourisme fluvial non pris en compte dans les problématiques touristiques</b></li> </ul>
<p><b><u>Opportunités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>les attentes des touristes en matière de tourisme de découverte</b> (recherche d'authenticité, des produits du terroir, culture locale,...)</li> <li>▪ <b>l'articulation avec les territoires voisins</b> (Alpilles, Crau...)</li> <li>▪ <b>l'interactivité entre les professionnels</b></li> <li>▪ <b>une attractivité touristique importante, qui pourrait constituer un « effet de levier » pour l'attractivité résidentielle</b> (arrivée de nouvelles populations) et <b>économique</b> (implantation d'entreprises)</li> <li>▪ <b>la démoustication expérimentale (écologique) doit elle être vue comme une opportunité ?</b></li> </ul>	<p><b><u>Menaces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>le développement de certaines activités, encore mal maîtrisées, non encadrées ou non contrôlées</b> (ouverture des exploitations agricoles aux touristes, activités de loisirs, motorisées...) risque de générer des impacts négatifs sur l'environnement</li> <li>▪ <b>la surfréquentation de certains espaces</b></li> <li>▪ <b>la perte de l'authenticité</b></li> </ul>

## 9.5.2 Premiers enjeux identifiés

### 9.5.2.1 Trouver un équilibre entre la préservation et le partage de l'identité camarguaise

La Camargue est un territoire possédant une forte identité et une culture riche, de renommée internationale, articulées autour de la tradition bouvine, l'élevage équin, la riziculture, la culture provençale, la culture gitane, la littérature ou encore le patrimoine bâti.

Ces caractéristiques contribuent à faire de la Camargue une destination touristique privilégiée. Cependant, cette forte fréquentation touristique pourrait nuire à la conservation de l'identité de la Camargue si une attention n'est pas portée au type de tourisme pratiqué. Plusieurs initiatives doivent ainsi être encouragées :

- privilégier le tourisme vert au tourisme de masse (ce qui renvoie également à la structuration de l'offre),
- soutenir en priorité les activités touristiques qui mettent en valeur les produits et les pratiques camarguaises...
- ...

### 9.5.2.2 La prise en compte de l'activité touristique dans la vie socio-économique du territoire

Le tourisme génère une activité économique de premier plan au niveau du territoire du PNRC : il compte 2 315 lits d'hôtels et 5 523 lits en hôtellerie de plein air (campings)<sup>56</sup>. Il est donc pertinent et nécessaire de considérer cette activité comme un élément essentiel de la vie socio-économique camarguaise, tout en proposant une offre compatible avec la préservation de l'identité (cf. supra) et de l'environnement (cf. infra) camarguais.

Ainsi, le PNRC pourrait davantage prendre en compte le tourisme comme moteur de développement pour son territoire, générateur d'ouverture sur le monde, en restant vigilant sur les nuisances que cela peut entraîner. A cette fin, il serait utile que le PNRC dispose d'outils de suivis réguliers (annuels) de l'offre et de la demande touristique du PNRC ; cela permettrait de mieux quantifier ce secteur dans l'économie du Parc, et in fine de définir une stratégie touristique adaptée selon les populations, les saisons, les espaces...

### 9.5.2.3 La structuration de l'offre et la professionnalisation des acteurs

L'offre touristique sur le territoire du PNRC souffre d'éclatement et d'une faible professionnalisation, ce qui nuit à sa qualité et par conséquent à l'attractivité touristique du territoire.

Le PNRC pourrait aider les prestataires touristiques à structurer leur offre et à en améliorer la qualité, notamment « en faisant l'inventaire et en tenant compte de toutes les initiatives locales, puis en proposant des synergies communes sans entrer dans la banalisation », ensuite en « accompagnant les prestataires dans le montage de projets et la recherche de financements »<sup>57</sup>.

Concernant plus spécifiquement la qualité de l'offre, le PNRC pourrait :

---

<sup>56</sup> Cf. l'évaluation de l'offre touristique du Parc naturel régional de Camargue et des activités induites par le tourisme, étude réalisée par le cabinet TEC.

<sup>57</sup> Eléments provenant de l'étude de TEC référencée ci-dessus.

- « accompagner la qualification des hébergements de faible qualité, cibler la clientèle potentielle (région proche, WE, hors saison...) ;
- étendre les actions entreprises dans l'attribution de la marque PNR à l'hébergement, en rassurant les prestataires sur le fait que cette démarche ne masque pas leur identité propre »<sup>58</sup>.

#### 9.5.2.4 La défense de l'intégrité patrimoniale et environnementale

Le tourisme étant un moteur de développement pour le PNRC, celui-ci a pour mission de protéger l'intégrité patrimoniale et environnementale de son territoire.

Or aujourd'hui on constate « une ambivalence entre l'image de liberté véhiculée et la réalité : la Camargue est constituée de nombreux espaces fermés, avec une offre de découverte confinée dans quelques sites ; de plus, les insuffisances du réseau d'itinéraires de randonnée (pédestre, équestre, vélo) sont toujours visibles »<sup>59</sup>.

Aussi, en matière de prise en compte de l'environnement dans la gestion des établissements, on observe qu'il n'existe pas réellement de démarches environnementales, ce en raison des pratiques actuelles qui sont jugées bonnes, et car les investissements nécessaires seraient probablement trop lourds, faute d'infrastructures communales adéquates<sup>60</sup>.

En outre, la problématique de la préservation de l'environnement se résume toujours à « flamand rose + taureaux + chevaux » pour la plupart, et est indissociable des traditions locales<sup>61</sup>. Le PNRC pourrait engager une réflexion, en concertation avec les acteurs locaux concernés (professionnels du tourisme...), afin d'élargir ses préoccupations (patrimoine bâti...).

#### 9.5.2.5 La répartition de la fréquentation dans l'espace et dans le temps

Une des faiblesses de l'offre touristique camarguaise est sa concentration dans le temps (période estivale) et dans l'espace (l'ouest du territoire), qui entraîne des nuisances liées à la surfréquentation de certains lieux.

Le PNRC pourrait contribuer à allonger la saison touristique en continuant à soutenir l'hébergement en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes...) toute l'année, avec une réflexion sur les formules d'accueil possibles : accueil paysan, bienvenue à la ferme...<sup>62</sup>. (Cf point 9.3.2.2 « diversification agricole »).

Concernant la diversification géographique du tourisme, le PNRC pourrait envisager de nouveaux pôles attractifs, comme Salin de Giraud, Port-Saint-Louis du Rhône, mais aussi Mas Thibert, qui entreprend déjà une dynamisation du bourg en partenariat avec les Marais du Vigueirat<sup>63</sup>.

D'autre part, le développement du tourisme industriel<sup>64</sup> pourrait également participer à mieux équilibrer l'offre touristique dans l'espace (Salin de Giraud) et dans le temps (visites tout au long de l'année).

<sup>58</sup> Eléments provenant de l'étude de TEC référencée ci-dessus.

<sup>59</sup> Cf. l'évaluation de l'offre touristique du Parc naturel régional de Camargue et des activités induites par le tourisme, étude réalisée par le cabinet TEC.

<sup>60</sup> Eléments provenant de l'étude de TEC référencée ci-dessus.

<sup>61</sup> Eléments provenant de l'étude de TEC référencée ci-dessus.

<sup>62</sup> Eléments provenant de l'étude de TEC référencée ci-dessus.

<sup>63</sup> Eléments provenant de l'étude de TEC référencée ci-dessus.

<sup>64</sup> Cf. supra, les enjeux concernant l'industrie, enjeu 9.4.2.3 « le développement du potentiel des entreprises en matière de tourisme industriel ».

### 9.5.2.6 L'augmentation de la consommation des visiteurs sur le territoire

Il semblerait, d'après des éléments provenant des entretiens que nous avons pu menés, que les dépenses effectuées par les touristes soient plutôt faibles au niveau du PNRC : en effet, les nombreux campeurs et adeptes du camping-car ont peu de frais sur leur lieu de vacances, ce qui réduit d'autant les retombées économiques pour les entreprises locales.

Pour tenter d'augmenter les flux monétaires émanant des touristes sur son territoire, plusieurs pistes pourraient notamment être étudiées :

- renforcer la structuration de l'offre de produits du terroir chez les commerçants et les artisans ;
- cibler davantage son offre touristique vers des publics plus consommateurs, comme les familles ou les seniors qui résident à l'hôtel ou en location d'appartement...
- ...

# 10 Annexes

## 10.1 Bibliographie

Documents et données	Maître d'ouvrage
<b>Etudes et analyses</b>	
Etude hydro environnementale du Port Autonome de Marseille	PAM <sup>2</sup>
Plan d'aménagement et de développement durable	PAM
Etude sur le projet 2XL	PNR de Camargue
Occupation du sol en Camargue (2001)	PNR de Camargue
PAM-ZIF, un territoire d'avenir	PNR de Camargue
Etude sur les filières économiques du Pays d'Arles	CCI du Pays d'Arles
Schéma Départemental d'Equipement Commercial (2005)	CCI du Pays d'Arles
Etude sur l'Economie sociale et solidaire	Communauté d'Agglomération ACCM
Rapport de stage sur la «valorisation des filières riz et élevage bovin» (Lisa Furmann - 2006)	PNR de Camargue
Rapport de stage sur la «riziculture et l'élevage sur le territoire du Parc" (Nicolas Debaive - 2005)	PNR de Camargue
Dossier pour la révision de la PAC : "Agriculture, élevage et environnement dans le delta du Rhône : Camargue, Marais des Baux, d'Arles et du Vigueirat - Des propositions pour pérenniser un système agropastoral (2005)"	PNR de Camargue
Le riz en Camargue, une réalité économique, sociale et environnementale (PNRC - 2004)	PNR de Camargue
Contrat de delta "Camargue"	PNR de Camargue
Stratégie de développement de tourisme durable du PNR de Camargue (2003)	PNR de Camargue
"Camargue incertaine" : informations sur la chasse	UMR 5175 - Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive - CNRS
<b>Données</b>	
Fichiers consulaires	CCI du Pays d'Arles
Banques de données économiques des Bouches-du-Rhône	CCI du Pays d'Arles
RGA 1975, 1978, 1985	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Etude terroirs et géo-terroirs par zone agricole homogène (complète le RGA)	DDAF ou DRAF ?
Données sur la riziculture	Syndicat des Riziculteurs
Fichiers SIRENE + correspondance adresses zonages urbains	PNR de Camargue
Données socio-démographiques + correspondance IRIS => disponibles en mai/juin 2006	PNR de Camargue

## 10.2 Liste des acteurs locaux rencontrés

Organismes	Noms	Fonctions
<b>Mairie d'Arles</b>	M. MOURISARD	Adjoint au maire d'Arles en charge du tourisme et du patrimoine - Pdt de l'OT (co-Pdt de la commission tourisme du PNRC)
<b>Mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône</b>	M. LAGARRIGUE	Direction générale des services
<b>Conseil Régional PACA</b> - Direction du Développement de l'Economie Régionale et Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture	M. ROUSSEL	Attente confirmation de M. ROUSSEL
<b>Conseil Général 13 - Direction de l'Agriculture et du Tourisme</b>	M. MATTEI	Directeur de l'agriculture et du tourisme
<b>CCI du Pays d'Arles</b>	M. VEYRIE	Vice-Pdt de la CCI PA (co-Pdt de la commission Activités économiques du PNRC)
	M. DELOUSTAL	Direction Informations Économiques et Aménagement du Territoire
<b>Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône</b>	M. BERTRAND	Pdt de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
<b>Communauté d'Agglomération ACCM</b> (Arles, Crau, Camargue, Montagnette)	M. FABRE et M. LUBRANO	Vice Président de la commission d'agglomération
<b>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt</b>	M. BEAUCHIN	DDAF
<b>Marais du Vigueirat</b>	M. LUCCHESI	Directeur des Marais du Vigueirat
<b>Port Autonome de Marseille</b>	M. MOINE	Directeur de l'Aménagement

### 10.3 Liste des entreprises ou leurs représentants rencontrés

Organismes	Noms	Fonction
<b>Compagnie des Salins du Midi</b>		Service environnement
<b>Société Solvay France</b>	M. HENRI	Direction des Ressources Humaines
<b>Association Bovin 13</b> (Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône)	M. ATTIAS	Chargé de mission élevage
<b>Riziculteur</b> (Mas de la Ville)	M. THOMAS	Propriétaire et gérant
<b>SEMIS</b>	M. ZIMMERMANN	Directeur de la SEMIS (Société d'Economie Mixte des Saintes Maries)
<b>Comité Local des Pêches de Martigues</b>	M. TILLET	Président du Comité Local des Pêches de Martigues
<b>PNR de la Narbonnaise</b>	M. LANIESSE	Directeur
<b>PNR de la Brière</b>	Mme BOULAY	Chargé de mission agriculture et environnement